



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/552

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

**Structure d'accueil de la Petite Enfance Mirassou.
Présentation rapport annuel du délégataire La
Maison Bleue pour la période du 1er août au 31
décembre 2016. Information au Conseil Municipal.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 2011, vous avez confié à la société BABILOU – EVANCIA SAS l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance Mirassou, situé rue Mirassou, sous la forme d'un contrat d'affermage, à compter du 1^{er} février 2012 pour une durée de 4 ans et six mois soit jusqu'au 31 juillet 2016.

Par délibération du 2 mai 2016, vous avez confié, dans le cadre de la procédure de renouvellement du contrat arrivé à son échéance le contrat d'affermage à la société Maison Bleue pour une durée de 5 ans à compter du 1er août 2016.

Conformément à l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel. L'examen du rapport du délégataire La Maison Bleue pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2016 vous est présenté sur la base de la présente synthèse, conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales.

I – Présentation générale

La structure a ouvert ses portes le 2 mai 2012. Elle accueille les enfants bordelais dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance mise en place par la Ville. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 60 places ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

II – Evolution de l'activité

93 enfants ont été accueillis sur l'établissement entre septembre et décembre 2016, sur la base de 83 jours d'ouverture.

L'activité a généré les taux de présentisme suivants:

- un taux de présentisme physique de 72,92% soit 41 763 heures entre septembre et décembre, ce qui est inférieur à celui prévu au contrat avec 74,6% ;
- un taux de présentisme financier de 84,46% soit 48 367 heures entre septembre et décembre, ce qui est supérieur à celui prévu au contrat de 83,5%.

III – La qualité du service

A. Événements marquants

L'événement marquant de l'année pour la structure a été le changement de délégataire. Des réunions d'informations ont permis d'accompagner les familles ainsi que les salariés. L'accompagnement de la reprise par le nouveau délégataire a été mis en œuvre conformément aux engagements du cahier des charges.

Conformément à l'évolution de la définition du Conseil Départemental de l'accueil occasionnel et au cahier des charges, la structure Mirassou lors du changement de délégataire a modifié son organisation et évolué vers un seul établissement d'accueil de 60 places. Il était auparavant constitué d'un multi-accueil majoritairement régulier de 40 places et d'un multi-accueil majoritairement occasionnel de 20 places.

B. Aspects qualitatifs de la prise en charge des enfants sur l'année 2016

Les équipes ont fait évoluer l'aménagement des locaux et travailler le projet éducatif pour lequel l'équipe a été formée.

Les engagements Développement durable et Agenda 21 pris à compter du mois d'août ont été réalisés.

Plusieurs actions ont été mises en place : ateliers du goût avec des produits bio, collecte de bouchons de liège et don à l'association Agir contre le cancer.

Depuis le 1^{er} août, 379 heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre de l'emploi d'un salarié reconnu travailleur handicapé.

Conformément aux engagements, l'ensemble du personnel a été repris. On dénombre cependant 4 démissions pour suivre l'ancienne directrice de l'accueil occasionnel ayant pris de nouvelles fonctions au sein d'une autre crèche gérée par l'ancien délégataire.

L'enquête de satisfaction 2016 révèle que 83 % des parents sont satisfaits ou très satisfaits sur les quatre mois de reprise.

IV – L'entretien des bâtiments

Le délégataire est en charge de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance et du renouvellement des matériels mis à sa disposition.

La Maison Bleue a réalisé des investissements à hauteur de 78 171 € dont 58 928 € correspondant aux frais liés à l'ouverture (service des ouvertures du siège, temps de coordination...). Pour rappel, le contrat prévoyait un budget d'équipement de 9 659 €. Elle a également réalisé des opérations de maintenance et d'entretien pour un montant de 6 890 €.

V – La synthèse du compte de résultat

En € - LA MAISON BLEUE	2016 (Prévisionnel)	2016 (5 mois d'activité)
Total des produits	319 249	360 690
Total des charges	319 249	394 266
Résultat	0	- 33 576

Les recettes

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

- 144 657 € de participation de la CAF,
- 91 254 € de participation des familles,
- 71 721 € de compensation versée par la Ville,
- 53 058 € d'autres produits (cotisations..).

Le coût annuel par place pour la Ville est de 2 869 €.

Les dépenses

Les charges sont principalement constituées :

- des charges de personnel (286 250 €) pour 21,5 équivalents temps plein, soit 73% des charges,
- des autres services extérieurs (46 236 €). Ces charges comprennent principalement les frais de services support (44 436 € soit 11% des charges),
- des services extérieurs (23 843 €) dont l'alimentation (15 157 €) et l'entretien et réparation (6 890 €),
- des impôts et taxes (18 087 €).

En 2016, le coût annualisé par place a été de 15 771 €, ce qui est supérieur à celui prévu au contrat de 12 770 €.

Notons que les frais de gestion du siège apparaissent importants et représentent un coût total de 44 436 €, soit 11 % des charges 2016. Lors de la signature du contrat, le délégataire avait estimé ces frais à un montant de 7 438 € représentant 2% des charges prévisionnelles. Pour autant, la Ville n'est pas impactée par ces frais, car les compensations versées par la Ville ont été figées contractuellement, sur la base des comptes prévisionnels annexés au contrat.

Le résultat

D'après son compte de résultat, la structure affiche un déficit de - 33 576 € pour 2016, qui s'explique par des écarts aux hypothèses budgétaires prévues au contrat (budget à l'équilibre) avec :

- des charges supérieures (+ 75 K€) notamment en matière de personnel (+ 47 K€) et de frais de gestion (+ 37 K€) ;
- des recettes supérieures (+ 41 K€) générées par des transferts de charges.

Pour votre complète information, le rapport annuel 2016 est annexé à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

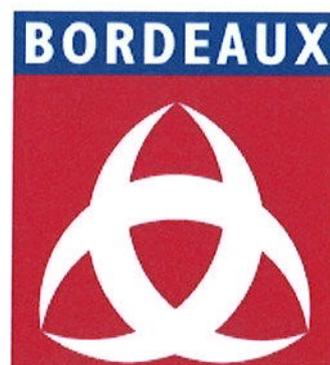


Rapport d'Activité 2016

Multi-accueil Mirassou

33-35 rue Roger Mirassou – 33800 BORDEAUX

www.la-maison-bleue.fr



SOMMAIRE

Fiche d'identité de la crèche	3
Volet Administratif et Quantitatif.....	5
L'accueil des enfants	7
1. Typologie des Familles	7
2. Actions relatives à l'insertion d'enfants porteurs de handicap	9
Relations avec les réservataires et les tutelles	11
1. Rencontres avec les réservataires	11
2. Visites de tutelles et autres	11
Activité	12
1. L'occupation de la crèche	12
Eléments financiers	15
1- Compte de résultat	19
2. Tableau des amortissements	21
Mesure de la Qualité	23
1. Satisfaction des parents	23
2. Audits de crèche	24
1. La composition de l'équipe au 31 décembre	25
2. Plan de formation	27
2.1 Actions de formations conduites en 2016.....	27
3. Stagiaires accueillis	29
Volet Accueil des enfants et des Familles.....	39
1. L'inscription	40
2. La semaine d'accueil (l'adaptation)	40
3. L'accueil des enfants en situation d'urgence	43
4. L'organisation de l'accueil	43



5. Le déroulement de journée	44
6. Éveil culturel, artistique et sensoriel de l'enfant, propositions d'activité et d'ateliers	47
7. Les fêtes et animations	51
8. La vie des parents à la crèche	55
9. Moyens mis au service de l'information des usagers : Information sur les relations avec les familles	58
10. Le travail institutionnel	60
11. Les partenaires pédagogiques	62
Fiche-Projet 2016	63

Objectifs 2017 65

Annexes 67

ANNEXES 67

Agenda 21 69

Tableaux de maintenance..... 71

Extrait du compte 73

615-entretien des locaux. 73

Contrats de maintenance 75

Evolution de l'état des Equipements..... 77

Enquête de Satisfaction Parents 79

Fiche d'identité de la crèche

Nom :	Multi-accueil Mirassou
Adresse :	33-35 rue Roger Mirassou 33800 BORDEAUX
Statut :	<input checked="" type="checkbox"/> Délégation de Service Public <input type="checkbox"/> Crèche inter-entreprises <input type="checkbox"/> Crèche marché article 30 <input type="checkbox"/> Crèche mixte
Autorisation de fonctionnement :	Arrêté délivré par le Conseil Départemental de la Gironde le 18 avril 2012 modifié par arrêté du 3 octobre 2016.
Date d'ouverture :	2 mai 2012 et établissement repris par La Maison Bleue le 1 ^{er} août 2016.
Commission de Sécurité :	Classement de la crèche : Type R <input checked="" type="checkbox"/> 4 ^{ème} catégorie <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} catégorie Date de la dernière Commission de Sécurité : 21 avril 2017
Capacité d'accueil selon l'autorisation de fonctionnement :	60 berceaux
Prestations proposées :	<input checked="" type="checkbox"/> Accueil régulier <input checked="" type="checkbox"/> Accueil occasionnel <input checked="" type="checkbox"/> Accueil d'urgence
Amplitude d'ouverture :	De 07 h 30 à 19 h 00, du lundi au vendredi
Fermetures de l'année :	<ul style="list-style-type: none"> • Eté : du 1^{er} août 2016 au 21 août 2016, • Fêtes de fin d'année : du 24/12/2016 au 30/12/2016, • Jours fériés, • Journées pédagogiques : 16 mai 2016i et du 24 août au 25 août 2016.
Equipe de Direction :	Infirmière Puéricultrice, Directrice EJE, Adjointe de Direction.



Volet Administratif et Quantitatif

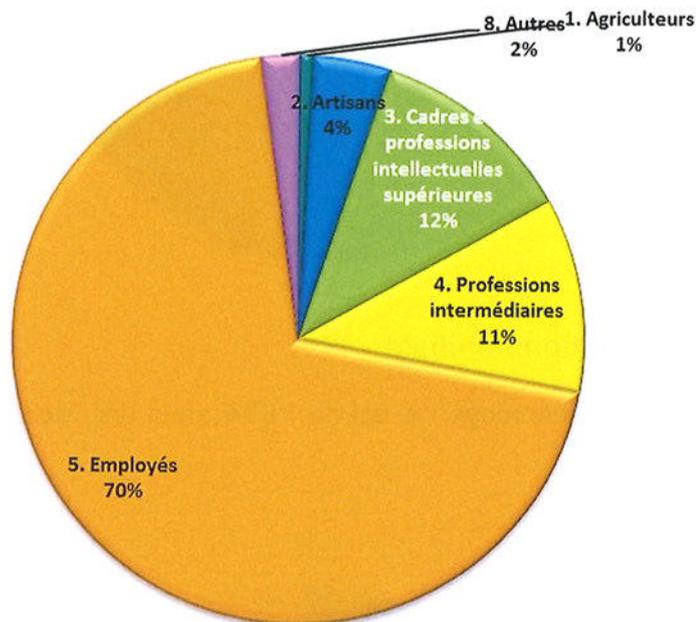




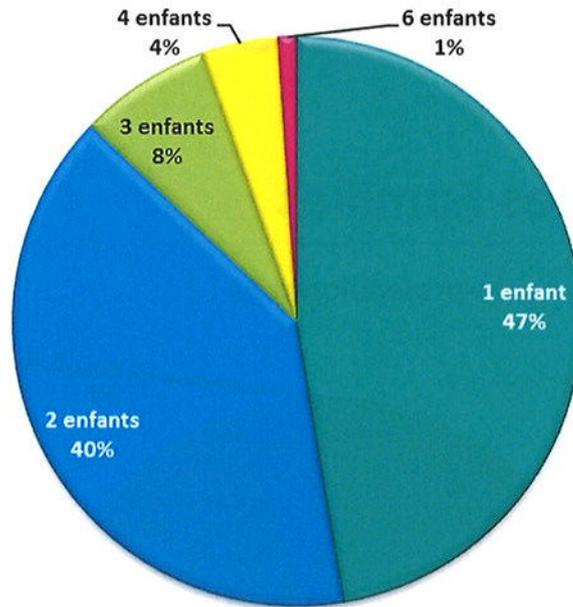
L'accueil des enfants

1. Typologie des Familles

📊 ... par catégorie socio-professionnelle

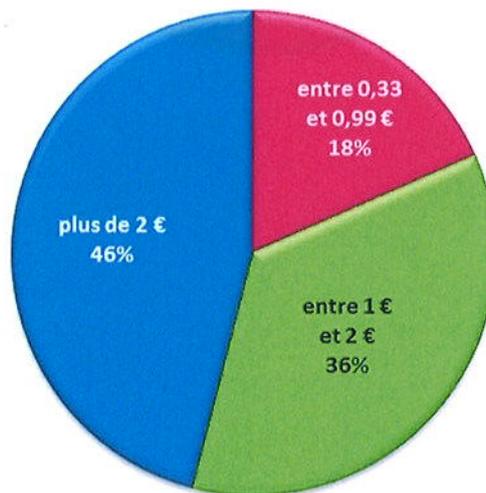


🏠 ... par nombre d'enfants



🏠 ... par participation familiale

En 2016, la participation familiale moyenne est de 1.85 €, pour une facture moyenne de 277.02 €.





2.Actions relatives à l'insertion d'enfants porteurs de handicap

En décembre, nous avons accueilli un enfant ayant un retard psychomoteur. Cet enfant né en 2014 se trouve dans la section inter-âge du côté moyen. Cet enfant ne rentrera pas à l'école à la rentrée prochaine.

L'enfant est suivi par le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), un point avec la crèche est prévu au premier trimestre 2017 à son sujet.

L'accompagnement de son accueil, au sein de la structure, est encadré par notre psychomotricienne et l'éducatrice de l'unité qui sont en relation constante avec la famille.

La psychologue de la crèche qui est en lien avec les parents conseille l'équipe en réunion de secteur.





Relations avec les réservataires et les tutelles

1. Rencontres avec les réservataires

- 📅 Bilan Mairie après le premier mois de fonctionnement suite à la reprise en DSP par La Maison Bleue le mardi 4 octobre 2016,
- 📅 Permanence de préinscription à la Mairie de quartier de Saint Vincent de Paul :
 - ✓ Le 12 octobre 2016
 - ✓ Le 20 novembre 2016
 - ✓ Le 2 décembre 2016

2. Visites de tutelles et autres

Rencontre et visite de la structure par la PMI le 26/09/2016.

Visite du Docteur LABADIE de la médecine du travail qui prend en charge ce secteur le jeudi 24 novembre 2016.

Cette visite a été l'occasion pour la PMI de nous présenter son nouveau médecin conseil et de visiter la structure.

Activité

1. L'occupation de la crèche

Nombre de jours d'ouverture	83 jours
Nombre d'enfants accueillis	93 enfants (sur la base de calcul de la file active)
Nombre d'heures de présence	41 763 heures
Nombre d'heures facturées	48 367.31 heures
Nombre d'heures annuelles d'ouverture au regard du nombre de places	57 270 heures
Taux de facturation 2016	115.81 %

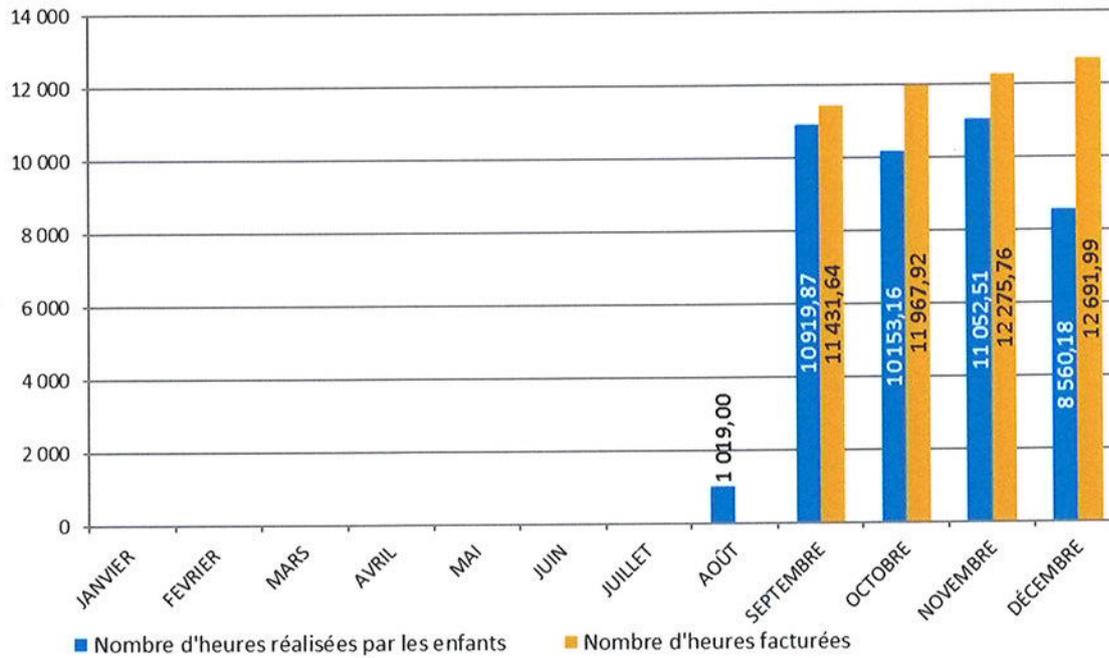
Ces données correspondent aux enfants inscrits par la Ville, tandis que les données du compte de résultat reprennent l'ensemble des données relatives à la totalité des enfants inscrits.

Les données d'activité de la crèche sont les suivantes :

- 📊 Taux d'occupation :
 - Taux d'occupation réel : **72.92 %**
 - Taux d'occupation sur le facturé : **84.45 %**

- 📊 Occupation moyenne mensuelle de crèche :
 - Heures réelles : **8 340.94**
 - Heures facturées : **12 091.83**

Cet écart s'explique par le lissage des factures permettant ainsi aux parents d'anticiper le coût mensuel de l'accueil de leur enfant en crèche.



Les données transmises sont conformes à la lettre Circulaire CNAF PSU du n° 2014-009 du 26 mars 2014 : « Chaque demie heure commencée est comptabilisée tant du côté des heures réalisées que du côté des heures facturées. »





Éléments financiers





Montant horaire PSU 2016

Le montant horaire de la PSU est de 4.97 € (droit réel tel que défini par la CNAF).

INDICATEURS 2016	MONTANT	Régulier	Occasionnel
Coût par heure de présence physique :	9.44 €		
Coût annuel par place :	6 571.10 €		
Montant des participations familiales par régime :	91 254.29 €	90 331.95 €	922.34 €
Montant PSU Caf :	144 657.00 €		
Montant PSU MSA :			
Prix de revient par heure facturée :	8.15 €		

Heures de présence annuelles physique et financières : 41 763 et 48 367.31

Taux de présentisme physique annuel (heures de présence/total heures d'ouverture) 72,92%

Taux de présentisme financier annuel (heures facturées/total heures d'ouverture) 84,46%

Principales variations du prévisionnel

Les achats n'ont pas été consommés en totalité (économie sur les lignes de fluides et les fournitures administratives et de sécurité).

La ligne Alimentation est en léger dépassement car plus d'enfants ont été accueillis que prévus au moment du repas.

Aucune dépense n'est comptabilisée dans le poste « Service extérieurs » car le médecin et le psychologue sont salariés dans la crèche et ne sont pas comptés en tant que personnel extérieur.

Les charges de personnel augmentent de 23% par rapport au prévisionnel en raison de :

- Du versement du solde des congés payés des professionnelles à l'occasion de leurs départs
- Des versements d'indemnités liés à des ruptures conventionnelles.

Les frais de service support

Les frais de service correspondent aux frais de siège affectables aux crèches. Leur calcul est le suivant :

	2016 - €
Frais de personnel	- 5 704 075
AUTRES CHARGES	- 2 819 467
LOCAUX ET CHARGES	- 330 828



TOTAL	-	8 854 371	
CLE DE REPARTITION : NOMBRE DE BERCEAUX AGGREGMENT DANS L'ANNEE		5 536	
FRAIS DE GESTION UNITAIRES	-	1 599,42	€/berceau

Les frais de gestion de la crèche Mirassou s'élèvent à 57 307 Euros pour 60 berceaux au prorata de la période d'ouverture en 2016, incluant des frais d'ouverture.

Les frais de gestion sont répartis entre les lignes :

- Autres services 44 436 €
- Autres charges du personnel (formation, coordinatrice) 11 155 €
- Rémunération 1 716 €

Les frais de siège incluent notamment une partie du salaire de la coordinatrice, les salaires des volantes et du personnel intérimaire recrutés à la crèche ainsi que les coûts des fonctions support tels que la comptabilité et les ressources humaines.

Par ailleurs, afin d'être en conformité avec le plan comptable de La Maison Bleue, les coûts de Publicité/Marketing et de formation sont imputés dans les frais de gestion. Une grande partie des formations dispensées auprès du personnel des crèches est élaborée par le Service Formation du siège de La Maison Bleue : par exemple à l'entrée du personnel, les fondamentaux de l'accueil du Jeune Enfant, mais aussi auprès de toutes les catégories de professionnels, le Jeu, le Soin, Observation et portage, Bienveillance, Eveil et enfant...

Autres produits

Le poste « Autres produits » d'un montant de 53 058€ se décompose comme suit :

- Transfert de charge : 49 107,52
- Contrats aidés : 3 950
- Total = 53 057,52

Etat des équipements

La méthode de calcul de l'amortissement est la règle de l'amortissement linéaire. Les biens de retour seront amortis sur la durée du contrat, vous en trouverez ci-après le détail.

Montants des fluides

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Montant dépenses 2016 (en €)
60611000	Electricité	3 271.76
60613000	EAU	364.91



1- Compte de résultat



EN EUROS	DEPENSES	2 016	Réalisé	%
60	ACHAT	15 803	13 604	86%
	Fournitures non stockables (électricité, gaz, carburants, chauffage...) et eau	4 974	3 637	73%
	Frais généraux et administratifs	1 569	1 158	74%
	Fournitures pour la sécurité des locaux (extincteurs, recharges...)	753		0%
	Alimentations et boissons			
	Fournitures d'activités (consommables puericultures, jouets...)	3 122	4 964	159%
	Produits pharmaceutiques (y compris hygiène)	4 605	3 846	84%
	Divers (linge)	781		0%
61	SERVICES EXTÉRIEURS	21 222	23 843	112%
	Alimentation (sous-traitance)	11 242	15 157	135%
	Locations et charges locatives	917	777	85%
	Entretien et réparation (s/biens immobiliers et mobiliers, maintenance)	7 788	6 890	88%
	Prime d'assurance	1 275	1 020	80%
	Divers	-	-	
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	16 224	46 236	285%
	Personnels extérieurs (medecin, psychologue, CAC..)	5 805	-	0%
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 264	600	47%
	Autres services rendus par des tiers (service support)	7 438	44 436	597%
	Publicité, publications et relations publiques	-		
	Transports pour les activités			
	Déplacements, missions et réceptions	-	380	
	Frais postaux et frais de télécommunications	1 171	821	70%
	Divers (logiciel informatique Hoptis)	547	-	0%
63	IMPÔTS ET TAXES	24 697	18 087	73%
	Impôts et taxes pour frais de personnel	15 978	13 174	82%
	Autres impôts et taxes	8 720	4 913	56%
64	CHARGES DU PERSONNEL	233 428	286 250	123%
	Rémunération du personnel	167 854	193 919	116%
	Charges patronales de sécurité sociale et prévoyance	53 156	78 731	148%
	Autres charges sociales (Comité d'Entreprise, Médecine du Travail)	1 264	2 445	193%
	Autres (dont formation, tickets resto, transport personnel et coordinatrice)	11 155	11 155	100%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	
	Charges diverses de gestion courante			
66	CHARGES FINANCIÈRES	893	361	40%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	4 342	4 168	96%
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES / Participation des salariés	924	-	0%
	Participation des salariés			
	Impot sur les sociétés	924	-	0%
	REMUNERATION DU DELEGATAIRE	1 716	1 716	100%
	DEPENSES	319 249	394 266	123%

	RECETTES	2 016	2 016	100%
70	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	319 249	307 632	96%
	Participation CAF, MSA et Famille	247 528	235 911	95%
	Participation Mairie de Bordeaux M1	71 721	71 721	100%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT		53 058	
	Cotisations des adhérents			
	Autres		53 058	
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	RECETTES	319 249	360 690	113%

RESULTAT	0	-33 576	
-----------------	----------	----------------	--

DETAILS DES ENGAGEMENTS	2 016	Réalisé	%
Nombre de mois	5	4	80%
Nombre de jours d'ouverture	88	83	94%
Heures facturées (Hf)	55 214	48 367	88%
Heures réalisées (Hp)	49 299	41 763	85%
Heures maximum facturables	66 125	57 270	87%
Taux de facturation (Hf/Hp)	112,0%	115,8%	103%
Taux de présentéisme financier	83,5%	84,5%	101%
Taux de présentéisme physique	74,6%	72,9%	98%
Evolution forfaitaire des dépenses			
Montant horaire (Psu +participation familiale)	4,97	4,97	100%
Prix de revient par heure facturée	5,78	8,15	141%
Prix de revient par heure réalisée (Pr)	6,48	9,44	146%



2. Tableau des amortissements



AMORTISSEMENTS 2016

CRECHE MIRASSOU, BORDEAUX

5 Ans		VALEUR TTC		31/12/2016	VNC		
290816	FC BRUNEAU -BORDEAUX 3	106,80	5	7,26	99,54	Bien de retour	fournitures
290816	FC KORUS BORDEAUX 3 - 30/06	1 980,00	5	134,53	1 845,47	Bien de retour	aménagements
290816	FC ADAPEI 79 BORDEAUX 3 - 30/7	442,94	5	30,10	412,85	Bien de retour	meublier
290816	FC NATHAN BORDEAUX 3 - 28/07	2 404,24	5	163,36	2 240,88	Bien de retour	matériel pédagogique
290816	FC IDF BORDEAUX 3 MIRASSOU	1 282,19	5	87,12	1 195,07	Bien de retour	meublier et matériel professionnel
290816	FC BRUNEAU BORDEAUX 3	561,08	5	38,12	522,96	Bien de retour	fournitures
010916	SCI VICTOIRE- INDEMN IMMO BAILLEUR	6 000,00	5	397,81	5 602,19	Bien de retour	honoraires
010916	FC ECO SECURITE BORDEAUX MIRASS-	816,00	5	54,10	761,90	Bien de retour	sécurité
010916	FC PHINELEC BORD MIRASSOU 31/08	669,60	5	44,40	625,20	Bien de retour	installation électrique
300916	SAO BORDEAUX 3	58 928,40	5	2 970,64	55 957,76	Bien propre	production immobilisée
011016	FC KORUS BORDEAUX GALLIENI -29/08	1 980,00	5	98,73	1 881,27	Bien de retour	aménagements
061016	SCI VICTOIRE BORDEAUX	3 000,00	5	141,37	2 858,63	Bien propre	honoraires
TOTAL		78 171,25 €		4 167,52 €	74 003,73 €		

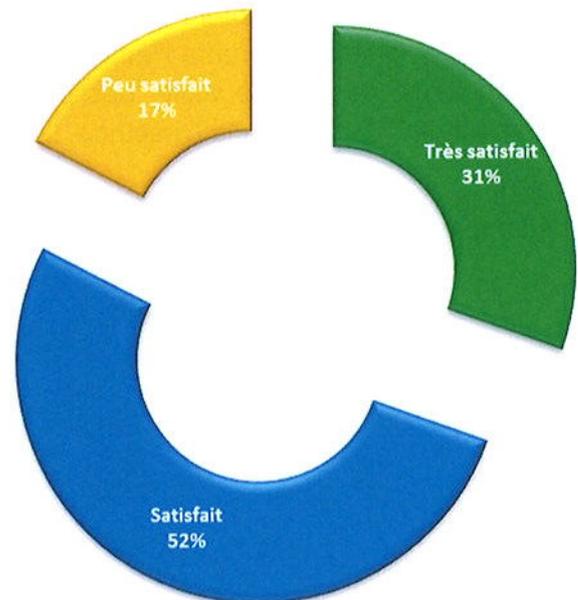
(Service des ouvertures
temps de coordination)

Mesure de la Qualité

1. Satisfaction des parents

Taux de retour des questionnaires	Conclusion Vous êtes
-----------------------------------	-------------------------

27.17 %



Le détail des réponses des parents aux différentes questions est présenté en annexe.



2. Audits de crèche

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité du fonctionnement des crèches, La Maison Bleue s'est dotée d'un pôle Qualité qui travaille en étroite collaboration avec tous les services, et plus particulièrement les services des Opérations et Pédagogique.

C'est ainsi que différents outils ont été développés pour accompagner la Directrice de crèche dans ses missions quotidiennes, et la Coordinatrice dans ses missions d'encadrement et de contrôle du bon fonctionnement des crèches. La Référente Pédagogique dispose elle aussi d'outils adaptés visant à accompagner la crèche dans la mise en œuvre du projet éducatif de La Maison Bleue et le développement de son projet pédagogique.

Ce travail d'accompagnement et de contrôle est acté par des audits réalisés tant par la Coordinatrice, que la Référente Pédagogique, voire la Responsable Qualité. Un compte-rendu est établi au terme de chaque visite, des préconisations émises, voire des actions correctives sont portées au plan d'action de la Directrice. Leur réalisation est ensuite contrôlée par la Coordinatrice.

Un audit de fonctionnement a été réalisé par le service des opérations sur la période de septembre à décembre 2016 (grille d'audit en annexe).

1. La composition de l'équipe au 31 décembre

Fonction	E.T.P.	Diplôme	Contrat	Observations
Directrice	35h	Infirmière puéricultrice	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
Adjointe	35h	EJE	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
EJE	35H	EJE	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
EJE	35H	EJE	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
EJE	35H	EJE	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Congé parental jusqu'au 2 aout 2017
EJE	35H	EJE	<input type="checkbox"/> CDI <input checked="" type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Remplacement du congé parental
Auxiliaire de puériculture	35h	Auxiliaire de puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
Auxiliaire de puériculture	35h	Auxiliaire de puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
Auxiliaire de puériculture	35h	Auxiliaire de puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
Auxiliaire de puériculture	35h	Auxiliaire de puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
Auxiliaire de puériculture	35h	Auxiliaire de puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
CAP Petite Enfance	35h	CAP Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
CAP Petite Enfance	35h	CAP Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
CAP Petite Enfance	35h	CAP Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
CAP Petite Enfance	35h	CAP Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Congé parental jusqu'au 31 juillet 2017
CAP Petite Enfance	35	CAP Petite Enfance	<input type="checkbox"/> CDI <input checked="" type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Remplacement congé parental
CAP Petite Enfance	35	CAP Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
CAP Petite Enfance	35h	CAP Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
CAP Petite Enfance	35h	CAP Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	En maladie depuis le 15/11/16 puis démission le 31/12/16 car pas sollicitée pour les suivre
Cuisinier	35h	Cuisinier	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	



Agent d'entretien	35h	Agent d'entretien	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Congé parental jusqu'au 2 août 2016
Agent d'entretien	35	Agent d'entretien	<input type="checkbox"/> CDI <input checked="" type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Remplacement congé parental
Agent d'entretien	17h30	Agent d'entretien	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Porteur de handicap (sourd muet)
Infirmière	35	Infirmière	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Démission au 16/12/16. Choix de suivre l'ancienne directrice de l'occasionnel pour faire l'ouverture d'une crèche Babilou.
Psychomotricienne	35	Psychomotricienne	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Démission au 16/12/16. Choix de suivre l'ancienne directrice de l'occasionnel pour faire l'ouverture d'une crèche Babilou.
Educatrice Jeunes Enfants	35	Educatrice de Jeunes Enfants	<input type="checkbox"/> CDI <input checked="" type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Démission au 16/12/16. Choix de suivre l'ancienne directrice de l'occasionnel pour faire l'ouverture d'une crèche Babilou.
Auxiliaire de Crèche	35	CAP Petite Enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Démission au 16/12/16. Choix de suivre l'ancienne directrice de l'occasionnel pour faire l'ouverture d'une crèche Babilou.
Total ratio annuel qualifié				54%



2. Plan de formation

2.1 Actions de formations conduites en 2016



Nom Formation	Date	Durée en heure	Fonction
Gestes d'urgence à l'enfant	23/08/2016	7	Auxiliaire de crèche
		7	Auxiliaire de crèche
		7	Auxiliaire de crèche
		7	Auxiliaire de crèche
		7	Auxiliaire de crèche
		7	Auxiliaire de crèche
		7	Auxiliaire de crèche
		7	Auxiliaire de crèche
		7	Auxiliaire de puériculture
		7	Directeur(trice) de Crèche
		7	Adjoint(e) de direction
		7	Psychomotricien(ne)
		7	Auxiliaire de puériculture
		7	Auxiliaire de puériculture
		7	Auxiliaire de puériculture
		7	Agent de service
		7	Agent de service
		7	Cuisinier(e)
		7	Educateur(trice) de Jeunes Enfants
7	Educateur(trice) de Jeunes Enfants		
7	Infirmier(ère)		
Formation incendie	22/08/2016	63	Tout le personnel
Fondamentaux de l'accueil du jeune enfant	25/08/2016	7	Auxiliaire de Crèche
		7	Educateur(riche) de Jeunes Enfants
		7	Educateur(riche) de Jeunes Enfants
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Educateur(riche) de Jeunes Enfants
		7	Infirmier(e)
		7	Auxiliaire de Puériculture
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Psychomotricien(ne)
		7	Dir, Adjoint(e) de Crèche
		7	Auxiliaire de Puériculture
		7	Auxiliaire de Puériculture
		7	Auxiliaire de Puériculture
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Psychologue
		7	Directeur(trice) de Crèche
		7	Auxiliaire de Crèche
7	Auxiliaire de Crèche		
Fondamentaux de l'accueil du jeune enfant	24/08/2016	7	Auxiliaire de Puériculture
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Educateur(riche) de Jeunes Enfants
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Infirmier(e)
		7	Psychomotricien(ne)
		7	Auxiliaire de Puériculture
		7	Educateur(riche) de Jeunes Enfants
		7	Auxiliaire de Puériculture
		7	Auxiliaire de Puériculture
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Educateur(riche) de Jeunes Enfants
		7	Auxiliaire de Crèche
		7	Auxiliaire de Crèche
7	Directeur(trice) de Crèche		
Total		455	



3. Stagiaires accueillis

Nom	Age	Ecole / Institut	Période de stage	Diplôme préparé
NOR E	22 ans	Pour CAP Petite enfance	Du 03/10/2016 au 10/11/2016	CAP Petite enfance
MET C	21 ans	Ecole d'orthophoniste 1 ^{ère} année	Du 24/10/2016 au 28/10/2016	Diplôme d'orthophoniste
CHA F	19 ans	Ecole infirmière 1 ^{ère} année	Du 14/11/2016 au 18/12/2016	Diplôme d'infirmière d'Etat
DES S	21 ans	Préparation au concours EJE	Du 21/11/2016 au 02/12/2016/	Diplôme d'EJE
ELI M	27 ans	Pour CAP Petite enfance	Du 21/11/2016 au 13/01/2017	CAP Petite enfance

4. Relevé annuel des événements ayant eu un impact réel sur le fonctionnement de l'établissement

Nous n'avons pas connu de problèmes qui aient pu entraver l'ouverture de la structure mais plutôt des problèmes d'électroménager.

Les lave-linge et sèche-linge en fin de vie et de plomberie de robinetterie qui ont nécessité le remplacement des deux machines où des interventions de réparations de plomberie.

Des stores extérieurs au niveau de l'étage ont été installés par la Mairie fin août 2016 donnant un réel confort pour la sortie des bébés et des petits moyens sur la terrasse évitant sur une grande surface l'exposition au soleil.

Néanmoins, les températures des pièces à l'étage restent très élevées dès que le temps est clément et au moment des chaleurs caniculaires l'atmosphère est difficilement supportable. Les pièces restent à 28 degrés même avec deux climatiseurs mobiles et un dortoir aveugle.

Aucune aération n'est possible, ce qui nous amène à des températures quasi-constantes autour de 32°. Un ventilateur a été installé et les enfants sont répartis dans d'autres dortoirs si la sensation atmosphérique devient trop insupportable.

5. Annexe 5 du projet social

Des actions sont mises en place sur le thème du vivre-ensemble et de l'égalité femme-homme :

Le choix des livres/jeux/ jouets proposés aux enfants sont égalitaires et chaque enfant est libre d'investir un jouet comme il le souhaite.

Les livres de la structure sont davantage centrés sur des thèmes communs (animaux, couleurs, tétines, doudou, histoire de loup, livres découvertes avec des caches etc...)

La crèche accueillant en très grande majorité des enfants dont les deux parents travaillent, il y a beaucoup de présence de papa dans la structure autant pour l'accueil du matin que pour les retrouvailles du soir.

Des papas sont présents et participent aux événements de la crèche (animations, fêtes).

Deux hommes font partie de l'effectif des professionnels : un est cuisinier et l'autre est agent d'entretien à mi-temps.

Concernant les emplois avenir, nous n'avons pas recruté de personnes en emploi avenir en 2016 sur la structure.

Pour rappel ce rapport porte sur les 5 premiers mois d'exécution du contrat. Dans ce laps de temps aucun départ n'a pu faire l'objet d'un recrutement dans le cadre des emplois avenir. Cependant des contacts ont été établis avec Sabine Morel du PLIE pendant cette période afin d'anticiper les futurs recrutements qui figureront au rapport d'activité 2017.

L'entretien des espaces extérieurs est assuré par la société BIC (cf. tableau de la maintenance en annexe).

6. Modifications éventuelles de l'organisation du service

Lors de la précédente délégation, existaient deux structures dans un même bâtiment et réparties en un accueil régulier de 40 berceaux et un accueil occasionnel de 20 berceaux. A l'occasion du renouvellement du marché et sous les recommandations nationales de la CNAF, la ville de Bordeaux a demandé à ce que soit fusionnés les deux types d'accueil afin que la crèche 'Mirassou' devienne pleinement un multi-accueil de 60 berceaux (54 places en réguliers et 6 en occasionnel).

A la réouverture de la structure le 22 août et dans l'optique d'accueillir au mieux les familles et les enfants qui nous sont confiés et afin de définir au mieux un lieu d'accueil unifié et en corrélation avec les besoins fondamentaux des enfants accueillis les salariés ont bénéficié d'une semaine de formation consacrée à la sécurité (gestes d'urgence à l'enfant), aux fondamentaux de la pédagogie Maison Bleue et à l'aménagement des espaces

La répartition des enfants dans les unités de vie s'est faite avec les professionnelles de terrain et avec les deux directrices, fin juillet. Ce travail a été fait en fonction des acquisitions et de l'éveil de chaque enfant.

Les unités ont été réparties comme suit :

- Une unité des bébés-petits moyens de fin d'année à l'étage,
- Une unité des bébés -moyens (moyens de début d'année puisqu'il y a des toilettes dans l'unité) au rez-de-chaussée avec des grands également puisque la fusion des deux accueils impliquait une grosse proportion d'enfants grands.
- Une unité des grands

Projet d'aménagement réalisé à Mirassou à la rentrée 2016

L'aménagement de l'espace

L'architecture de la crèche a une spécificité. Chaque unité de vie est partagée en deux. Les deux espaces de vie communiquent avec une porte coulissante.

Il y a des moments ouverts où les enfants se déplacent d'une pièce à une autre et des moments où les deux espaces de vie sont bien séparés avec la porte fermée (temps de repas, de sieste et dès qu'il y a besoin de cloisonner le groupe).

L'aménagement de l'espace permet d'apporter une sécurité affective et physique :

Il n'y a pas de barrière haute pour délimiter les espaces, ni de meubles hauts occultant la vision dans toute la pièce : les enfants ont un champ de vision libre et peuvent voir les professionnelles et les professionnelles voient les enfants. Cela favorise leur exploitation de l'espace.

Cet aménagement apporte une sécurité affective : l'enfant a vue sur l'adulte quel que soit sa position dans la pièce et vice versa pour l'adulte par rapport aux enfants à encadrer.

Une professionnelle se place à un endroit stratégique pour que tous les enfants puissent la voir.

- L'espace de vie est agencé en différents pôles :

- 🏠 Un coin cocooning, calme,
- 🏠 Un coin moteur
- 🏠 Un coin jeux symboliques (ce coin n'est pas réservé aux plus grands. Les enfants l'investissent selon leurs besoins et leurs expériences du moment) : coin poupée, dinette.
- 🏠 Un coin table, espace de repas ou d'activités
- 🏠 A l'inter âge et chez les bébés à l'étage, le coin repas est installé dans l'unité de vie avec des tables et des chaises adaptées (cale pied si les pieds ne touchent pas le sol)
- 🏠 Jeux à disposition : jeux d'encastrement, miroir. Selon l'âge, l'enfant va l'investir différemment.
- 🏠 Un coin jeux de construction : boîtes gigognes, gros légo....
- 🏠 Jeux sensoriels
- 🏠 Voitures, animaux

A chaque âge, ces pôles ont leur intérêt. Ils sont adaptés en fonction du développement des enfants car à chaque âge les morphologies, les capacités ne sont pas les mêmes. Les enfants qui commencent à faire du 4 pattes peuvent aussi les investir mais de manière différente.

L'adulte accompagne l'enfant dans ses découvertes, il devient son collaborateur : ainsi, il veille à aménager l'espace de façon à ce qu'il n'y ait aucun risque de mise en danger de l'enfant et propose des jouets adaptés à son âge.

Notion de motricité libre

Il n'y a pas de portiques qui obstruent le champ visuel des enfants, qui les empêchent de bouger.
« La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelques mouvements que ce soit » Emmi Pikler

Dans les unités des bébés, pour les plus petits pas de repas dans les transats, les enfants mangent dans les bras de la professionnelle référente. Pour cela, les professionnelles ont aménagé un ou deux coins avec un fauteuil d'allaitement ; l'enfant est mis « à table » lorsqu'il en exprime lui-même l'envie où quand l'adulte observe qu'il en a les capacités.

Les enfants gagnent en sécurité dans leur corps et dans leur relation avec l'adulte.

Aménagement des dortoirs

Pour un repère visuel, les lits sont placés à un endroit fixe. Une photo de l'enfant, du doudou, ou seulement le prénom de l'enfant est appliqué au-dessus du lit. Une photo de l'enfant est mise sur la porte du dortoir pour signaler sa présence dans le dortoir et elle est enlevée dès qu'il en sort. Une feuille de traçabilité de surveillance lors d'un temps de repos d'enfants est affichée à l'entrée du dortoir également. Les enfants ayant un accueil occasionnel ou complétant les contrats n'ont pas toujours de lit fixe.

L'aménagement de l'espace est agencé en fonction de l'âge de l'enfant : meubles et petites barrières pour se hisser, les jouets sont adaptés aux capacités des enfants (il peut y avoir un décalage entre l'âge réel et le niveau de développement de l'enfant : pris en compte dans la proposition des jeux, activités et répartition dans les groupes).

L'aménagement de l'espace est réfléchi en équipe et réadapté en fonction de l'évolution et des besoins des enfants (observation des professionnelles : les coins sont-ils réellement investis ? par exemple...)

Chez les petits à l'étage et au rez de chaussée, l'espace a évolué courant décembre, après réflexion des équipes, pour réajuster le potentiel de l'espace en fonction des enfants qui commençaient à ramper, voir à se hisser, pour la majorité. Le coin tapis a à ce stade, diminué en occupation d'espace. L'activité motrice étant plus dans les besoins des enfants.

Une photo de la pièce aménagée est affichée dans chaque unité.

Présence dans chaque unité d'un coin doudou fixe sous forme de meubles ou de panières ainsi qu'un « coin » pour les tétines que les enfants peuvent poser, dans des petites boîtes individuelles spécifiques à chaque unité.

7. Rencontres Emploi handicap

Nous n'avons pas participé au forum emploi handicap en 2016. La participation de La Maison Bleue n'est pas adaptée à cet événement. Nous privilégions plutôt un partenariat de proximité avec le PLIE ou Cap emploi sur ce type de recrutement.

Cependant nous menons d'autres actions sur le sujet :

- 📌 Emploi d'un agent de service (0,5 ETP) reconnu travailleur handicapé. Nous sollicitons dès que nécessaire l'intervention de l'association IRSA qui met à disposition l'appui d'interprète Français-Langue des Signes Française afin de faciliter la communication et le partage d'information entre le salarié et l'équipe.
- 📌 Signature de la charte de la diversité en 2017.
- 📌 Depuis la création de La Maison Bleue, et dans le cadre de chaque ouverture de crèche, nous favorisons l'intervention d'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), notamment concernant le mobilier des crèches et le matériel pédagogique.
- 📌 Les salariés bénéficiant de RQTH sont accompagnés dans les démarches de maintien de l'emploi de telle sorte que l'adaptation de poste du salarié se fasse au plus près de ses préoccupations.
- 📌 Les démarches administratives concernant le handicap sont favorisées grâce à l'obtention de trois jours de congés supplémentaires pour tous les salariés bénéficiaires d'une RQTH qui en font la demande.
- 📌 Nous prévoyons de mettre en place des plans de formation et de communication, à destination de nos managers, afin qu'ils soient informés sur les critères de discrimination et qu'ils puissent les neutraliser.



8. Insertion du personnel

Heures d'insertion :

Sur les 5 mois d'activités en 2016, 379,17 heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre de l'emploi d'un salarié reconnu travaille handicapé.

9 595,6 heures de collaboration ont été réalisées en 2016 entre la Maison Bleue et l'ESAT Wikicat. (1 610 heures de travail annuelle x 5,96 ETP= 9 595,6). Cf attestation ci-joint.

En ce qui concerne l'entretien du jardin, nous n'avons pas pu trouver d'accord avec l'association d'insertion par l'activité économique que nous avons sollicité en 2016 car il nous était demandé de fournir l'ensemble de l'outillage jardin. La directrice de la crèche s'est donc rapprochée du PLIE et d'une autre association pour engager des interventions en 2017.

**Pôle Travail****ESAT AIFFRES**

Impasse de la Jamine

79230 AIFFRES

Tél. 05 49 32 02 26

Fax 05 49 32 89 59

esat.aiffres@adapei79.org

N° FINESS : 79 000 383 4**N° SIRET** : 781 456 785 00042**LA MAISON BLEUE**
10 rue d'Aguesseau
92120 BOULOGNE BILLANCOURT**Mr QUENTIN CHEVALLIER**
A l'attention du Service Ressources Humaines**Attestation d'Unités Bénéficiaires au titre de l'année 2016**

Au cours de l'exercice comptable 2016, l'ensemble des **travaux, prestations, fournitures** que vous avez confié à l'ESAT d'Aiffres représente **5.96 ETP** (ou Unités Bénéficiaires).

Cette attestation est établie en application de la réglementation et notamment des articles L 5212-6 et R 5212-5 à R 5212-9 du Code du Travail relatifs à l'exonération partielle de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

SECTEUR PRIVE**Contrats de sous-traitance, prestations et fournitures : fournitures de mobilier et jeux Wiki Cat pour crèches et maternelles**

A	B	C = (A-B) / (2000 X 9,67 €)
CA HT Facturé	Coût des matières premières, produits, matériaux de consommation ou frais de vente associés	5.96
192 030.97 €	76 812.39 €	

Toutes informations utiles complémentaires peuvent être obtenues sur www.agefiph.fr ou www.fiphfp.fr.

Fait à Aiffres, le 31 janvier 2017**Le Directeur Adjoint Pôle Travail**
A.DUBOIS*① (équivalent en temps plein)*



9 - Mesures prises pour faciliter l'accès à différentes catégories d'usagers

En 2016, nous avons accueilli deux enfants en temps partiel orientés vers notre crèche par la PMI, parmi lesquels un enfant d'une famille demandeur d'asile, logée et suivie par l'association P.A.D.A ; la communication en bulgare a été difficile. Les professionnelles ont utilisé Google translate pour l'aider dans ses phrases, nous avons également imprimé des mots usuels avec image pour manger, dormir etc.

L'utilisation de quelques mots en langage gestuel a permis de lui assurer un bon accueil.

Concernant l'accès à l'étage, nous disposons d'un ascenseur pour les parents ou tierce personne qui pourrait en avoir besoin.

Des toilettes pour personnes handicapées sont en accès facile au rez-de-chaussée.

10. Moyens mis au service de l'information des usagers : Informations sur les relations avec les familles

Lors du premier contact téléphonique avec la famille, un rendez-vous est pris pour une première rencontre avec la Directrice. Parallèlement, les parents reçoivent un mail pour confirmation du rendez-vous ainsi que la liste des documents à fournir.

Lors de cette première rencontre qui dure en général une heure, les parents ont des renseignements sur la structure, sur l'unité de vie de leur enfant, sur les projets, la pédagogie et les professionnels (cuisinier, psychomotricienne, psychologue ...).

Nous déterminons ensemble la date du premier accueil et le rendez-vous avec le médecin de la crèche ; les parents visitent la structure et la référente de leur enfant leur est présenté.

A l'issue de la semaine d'accueil, une rencontre entre plusieurs nouveaux parents est organisée dans l'unité de vie pour une rencontre et un échange sur leurs questions éventuelles.

Une réunion de rentrée est organisée chaque année pour accueillir les nouvelles familles.

En 2016, elle a eu lieu le 29 septembre. Nous avons abordé toute la pédagogie La Maison Bleue ainsi que le nouveau fonctionnement et utilisation de la badgeuse ...

L'équipe de Mirassou prépare et communique aux parents chaque mois une Gazette appelée « La bouteille à la mer », que vous trouverez en annexe.

Cette gazette retrace :

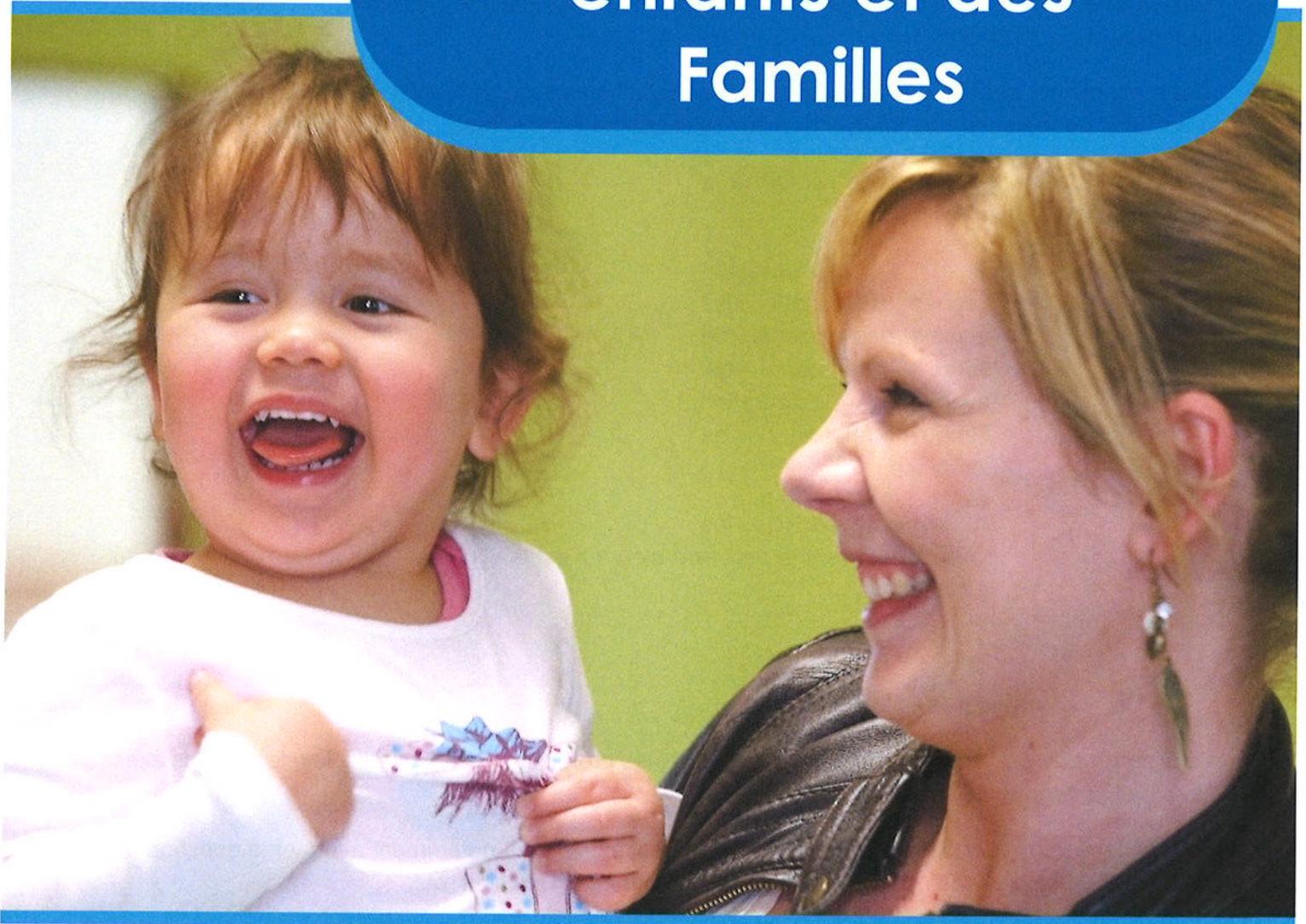
La vie à la crèche dans les différentes unités,

L'actualité et l'information aux familles,

Elle met en avant le travail de l'équipe et porte des messages autour de la parentalité ainsi que des conseils de sante.

Nous y joignons le menu du mois et la fiche « Premiers Pas » élaborée par la diététicienne de la société API. Elle informe sur les légumes de saisons et leurs bienfaits et est illustrée régulièrement d'une suggestion de recette.

Volet Accueil des enfants et des Familles



1. L'inscription

🏠 La procédure d'attribution

Les familles formulent leur demande auprès de la Ville. En partenariat avec le réservataire, les places sont attribuées en fonction des besoins formulés par les familles, des critères de sélection émis par la Ville et des possibilités d'accueil de la structure.

🏠 Le premier rendez-vous

Les parents retenus sont contactés par la Directrice ou son adjointe pour fixer un rendez-vous, en présence de leur enfant.

Cette rencontre permet de constituer le dossier administratif de l'enfant (autorisations, contrat d'accueil). Le règlement de fonctionnement de la crèche est expliqué.

Le recueil d'habitudes de vie de l'enfant à la maison est présenté.

C'est l'occasion d'échanges autour des besoins des parents, de leurs attentes, qui favoriseront l'instauration d'une relation de confiance.

Au terme de ce RDV, les parents reçoivent le petit livre bleu qui est la synthèse de l'accueil de l'enfant au quotidien.



🏠 La visite des locaux

La Directrice ou son adjointe présente la structure, les professionnelles. Elle décline les grands axes du projet pédagogique.

Durant cet échange, le parent peut exprimer son ressenti. Il peut notamment évoquer la question de la séparation, la présence des autres enfants, les habitudes du sien, etc.

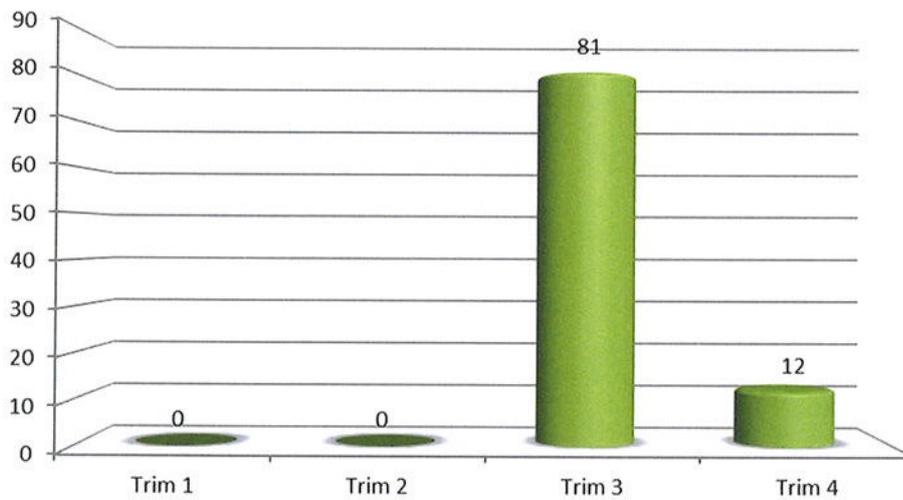
2. La semaine d'accueil (l'adaptation)

🏠 Introduction

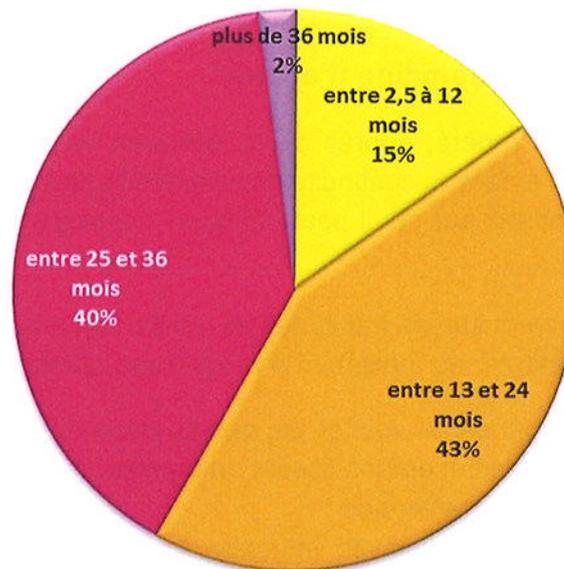
La semaine d'accueil, c'est le temps nécessaire à l'enfant et sa famille pour faire connaissance, échanger et créer des liens avec les professionnels. Ce moment privilégié favorise le climat de confiance.

🏠 Nombre d'enfants accueillis sur l'année

Nombre d'entrées d'enfants par trimestre



Nombre d'enfants par tranche d'âge



🏠 Déroulé de la première semaine d'accueil



DÉROULEMENT DE LA 1^{ÈRE} SEMAINE D'ACCUEIL
FI PDA 412-01

Version : 01
30 octobre 2013

DÉROULÉ TYPE D'UNE PÉRIODE D'ADAPTATION SUR UNE SEMAINE

	DUREE	ETAPES	LIEU	AVEC QUI ?	LES AUTRES ENFANTS
Jour 1	45mn à 1h00	Mise en relation Faire connaissance Observation	Hors de l'unité de vie (pour préserver l'intimité des échanges)	Un parent et la référente	Les autres enfants sont accompagnés dans un autre lieu par la référente relais.
Jour 2	1h00 à 1h15	Retour sur la journée précédente Présentation déroulement de journée, fonctionnement Observation Présentation des enfants et de l'unité de vie	Deux temps : 1. Hors de l'unité de vie 2. Dans l'unité de vie	Un parent et l'auxiliaire de référence + présentation du ou des relais	Les autres enfants sont accompagnés par la référente relais.
Jour 3	2h00	Retour sur la journée précédente Première séparation (max : 45mn) Transmissions Repas à la crèche	Dans l'unité de vie	Un parent et la référente Présence de la référente pendant le repas	Les autres enfants sont accompagnés par la référente relais.
Jour 4	4h00	Retour sur la journée précédente Séparation : au minimum 1h00 (temps de repas) Temps de repos Transmissions	Dans l'unité de vie	Présence de l'auxiliaire de référence	Les autres enfants sont accompagnés par la référente et la référente relais.
Jour 5	Max 6h00	Retour sur la journée précédente Séparation Temps de jeux Déjeuner Temps de repos Goûter Transmissions	Dans l'unité de vie	Présence de l'auxiliaire de référence et son/ses relais	Les autres enfants sont accompagnés par la référente et la référente relais.

🏠 Organisation de cette semaine d'accueil

Chaque parent arrive sur le lieu repéré, auprès de la référente : c'est la professionnelle qui va favoriser la sécurité affective de l'enfant, la continuité dans la relation avec ses parents en privilégiant un accueil individualisé ; l'enfant sait sur qui il peut compter, il anticipe qui va s'occuper de lui en priorité.

La référente échange avec le parent sur les habitudes de vie de son enfant (tétée, repas, sommeil, jeu, etc...) afin d'essayer de s'adapter au maximum à ce qu'il connaît déjà.

Ainsi, durant les premières rencontres, la voix et les gestes de la référente se mêlent à ceux du parent et, ensemble, référente, parent et enfant, tissent un premier lien. Les renseignements portés sur la fiche d'« habitudes de vie » permettent de :

- être à l'écoute des attentes affectives, éducatives et culturelles des parents ;
- découvrir les habitudes et le rythme de vie de l'enfant ;
- tracer les premiers temps du parcours de l'enfant en crèche.

Pendant ces échanges, l'enfant peut commencer à explorer les espaces de vie.

3. L'accueil des enfants en situation d'urgence

Cet accueil s'adresse à des parents qui, dans des situations particulières et imprévues, ne peuvent assurer provisoirement la garde de leur enfant. : Problème de santé, changement inopiné dans l'organisation du travail, problème de précarité psychosocial. Ces situations, qui compromettent la sécurité de l'enfant rendent nécessaires son accueil en urgence dans l'intérêt de celui-ci et de ses parents.

En 2016 nous n'avons pas accueilli d'enfants en situation d'urgence.

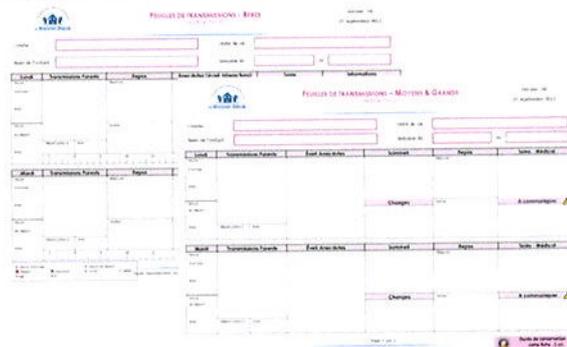
Néanmoins, nous avons accueilli deux enfants en temps partiel orientés vers notre crèche par la PMI, parmi lesquels un enfant d'une famille demandeur d'asile, logée et suivie par l'association P.A.D.A ; la communication en bulgare a été difficile. Les professionnelles ont utilisé Google translate pour l'aider dans ses phrases, nous avons également imprimé des mots usuels avec image pour manger, dormir etc.

L'utilisation de quelques mots en langage gestuel a permis de lui assurer un bon accueil.

4. L'organisation de l'accueil

🏠 L'accueil du matin :

- L'accueil du matin est un moment primordial qui détermine en grande partie le déroulement de la journée. Les transmissions (sommeil, repas, traitement éventuel, évènement particulier...) vont permettre la continuité des soins, du maternage, des repères entre la famille et le multi-accueil.



- Les professionnelles se rendent disponibles et accueillantes. Elles doivent pouvoir se positionner pour écouter chaque parent. La professionnelle qui accueille l'enfant s'adresse à lui en le nommant par son prénom et en se mettant à sa hauteur pour lui dire bonjour.

- L'enfant qui le désire garde son doudou lors de son arrivée, c'est lui qui s'en séparera le moment voulu. C'est important de respecter la dimension affective de cet objet qui fait le lien entre la maison et le multi-accueil. Pour cette même raison le doudou reste à disposition à tout moment de la journée.

Les retrouvailles :

- Le soir, l'arrivée de sa famille est pour l'enfant un temps chargé d'émotions. Si nécessaire, les professionnelles aideront aussi les parents à gérer ce moment dans le souci de retrouvailles réussies.
- Les professionnelles restituent au mieux le déroulement de la journée de l'enfant afin que les parents se réapproprient ce temps de séparation et puissent partir en toute quiétude.
- Ces temps quotidiens d'échanges renforcent chaque jour la relation de confiance qui s'est instaurée lors de la visite et du premier échange.

Pendant ces temps, la professionnelle accompagne l'enfant et son parent dans ces moments de séparation et de retrouvailles. Elle prend le temps de les rassurer, de mettre des mots sur leurs attitudes et comportements. Ainsi, ces accueils sont l'occasion de soutenir, favoriser, créer ou renforcer la relation entre le parent et son enfant.

Nos outils de prise en charge et de suivi de l'enfant :

- Un cahier de vie est en cours
- Un classeur de transmission contenant les fiches de suivi des enfants par section est notre outil au quotidien (contenant : transmissions à l'accueil, au départ, changes, repas, sommeil, alimentation, habitudes de vie, suivi psychomoteur...).

5. Le déroulement de journée

Le temps d'accueil

De 7h30 à 8h15, un temps de regroupement se fait dans l'unité de vie des bébés/petits-moyens à l'étage. Tous les enfants sont accueillis en haut. Il y a trois professionnelles. Deux professionnelles d'ouverture accueillent chaque enfant et son parent. Elles se tiennent au sol, auprès des enfants et limitent leurs déplacements afin de les sécuriser.

Le temps des activités et des ateliers

Les activités sont adaptées à l'âge de chaque enfant. Elles sont développées par le personnel de la crèche dans le respect du projet éducatif, chacune avec ses spécificités.

Chaque fois et quel que soit l'activité ou le moment, l'Educatrice ou les professionnelles de son équipe incite l'enfant à faire seul. Elles accompagnent l'enfant dans ses découvertes, dans ses essais. Elles complimentent, encouragent chaque enfant. Elles invitent l'enfant à prendre de plus en

plus d'autonomies comme pour l'habillage, le déshabillage, mettre ses chaussures, se débarbouiller après le repas, se laver les mains etc...

🕒 La vie dehors

Le jardin, lieu de récréation de découvertes psychomotrices autres, lieu de défoulement, d'observation, de cueillette (feuilles, herbes, fleurs que l'enfant prend plaisir à offrir à son Auxiliaire ou qu'il garde pour sa maman). Des vélos, tracteurs, ballons, jeux extérieurs... sont à disposition des enfants. Un potager est mis en place où chaque enfant participe à planter, semer, récolter, arroser et découvrir différentes senteurs.



🕒 Le temps du repas

Le repas est attendu par tous, il rythme la vie de l'enfant à la crèche. Le bébé va boire et manger dans les bras de son Auxiliaire jusqu'à ce qu'il puisse se tenir assis tout seul et qu'il soit suffisamment autonome.



Progressivement, il découvre la cuillère, patouille dans l'assiette expérimente, se barbouille. Véritable moment de plaisir sous le regard de la professionnelle, moment de détente. Lorsque l'enfant est en capacité d'être à table pour manger tout seul ou avec aide, il est installé à table avec un rehausseur pour les pieds, si cela est nécessaire, pour être en position confortable. Il mange seul, jusqu'à ce qu'il soit en mesure de partager ce moment de plaisir privilégié avec un ou plusieurs enfants par la suite.

🕒 Le temps des soins

Le repas terminé la fatigue commence à se faire sentir. L'enfant est accompagné pour le déshabillage et le change si besoin ; un temps calme pour les moyens et les grands est organisé avant le temps de sieste. Des livres, histoires, chants sont proposées. Dans l'espace tapis-cocooning.



🕒 Le temps du sommeil

Chez les bébés, les besoins de sommeil s'expriment tout au long de la journée. La référente sait identifier les signes de fatigue de l'enfant et accompagne individuellement l'endormissement de chaque enfant. Le temps de repos des Bébés est surveillé selon la procédure en vigueur et les passages des professionnels dans le dortoir tracé. Les temps de sommeil sont notés pour un suivi du rythme et pour transmettre aux parents.

La présence des bébés dans l'espace de sommeil est matérialisée/visualisée grâce la photo de l'enfant couché mis sur l'affiche du dortoir ... Chez les Moyens et les Grands, après le déjeuner, le sommeil est bienvenu. Chacun regagne son lit avec « doudou » et/ou tétine, etc... la professionnelle respecte le rituel d'endormissement de chacun, les paupières se ferment petit à petit.

Le réveil s'effectue tout aussi progressivement, il s'étale dans le temps. L'enfant qui se réveille peut sortir de son lit et du dortoir accompagné par la professionnelle qui assure la surveillance de l'espace de sommeil et regagner la salle où il trouvera une ambiance agréable et des jeux calmes.

Les temps de soins reviennent, changement de la couche et habillage, autant de moments privilégiés qui font la transition avec l'après-midi.

🕒 Le temps du goûter

Il se déroule selon les mêmes modalités que le déjeuner.

On ne réveille pas un enfant qui dort ; son goûter sera réservé puis proposé à la fin du tour de rôle. Cette méthodologie vise à préserver les repères du reste du groupe.

🕒 Le temps des retrouvailles

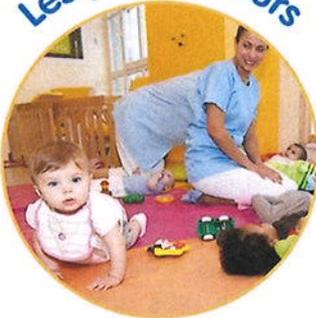
Les départs s'échelonnent à partir de 15h30. L'enfant qui a repéré l'heure d'arrivée de ses parents attend sans s'impatisier.

Moment heureux des retrouvailles, souvent l'enfant tient à terminer son jeu ou à la partager avec ses parents.

6. Éveil culturel, artistique et sensoriel de l'enfant, propositions d'activité et d'ateliers

Au-delà d'un aménagement favorisant le jeu autonome, les différentes activités d'éveil sont proposées pour répondre aux besoins et aux rythmes de l'enfant selon son âge et ses envies. L'enfant est libre d'y participer, sous le regard de l'éducatrice qui l'aide à se poser tout en encourageant et en soutenant ses expériences et ses découvertes.

Les jeux moteurs



Les jeux de constructions



Ateliers d'expressions



Les jeux d'éveil sensoriels

La professionnelle va aménager un espace juste assez grand, muni de tapis et sécurisé, où l'enfant pourra progresser à son rythme et faire ses propres expériences (il pourra se retourner, se déplacer, saisir des objets...)

Les activités extérieures

Tous les jours, des sorties dans le jardin vont permettre à l'enfant la découverte de son environnement.



<p>Les jeux moteurs</p>	<p>Par des parcours moteurs installés dans le grand couloir médian ou dans les unités, par un temps dans la pièce piscine à balles, par des jeux d'eau... chaque enfant s'approprie selon ses capacités ces moments d'expression motrice sous la bienveillance de l'adulte. Un espace moteur est également présent au sein de chaque unité, pensé en fonction de l'âge de l'enfant.</p>
<p>Les jeux de manipulation</p>	<p>Jeux de graines, bac à semoule, jeux d'eau. Ils permettent des expériences de transvasement. Des professionnelles ont fabriqué des boîtes de lait à bouchons, des bouteilles à remplir pour favoriser les jeux de « vider/remplir ».</p> <p>Nous trouvons aussi des jeux de grosses perles à enfiler, des jeux en bois à visser, diverses petites choses leur permettant de manipuler les objets de diverses manières en fonction de leur âge.</p>
<p>Les jeux symboliques</p>	<p>La dinette, les voitures, les poupées, les animaux ont une place importante dans le jeu libre et dans les interactions des enfants ; ils apprennent à partager, à jouer ensemble et laisse court à leur imagination.</p>
<p>Les jeux de construction</p>	<p>Certains en accès libre (Gros légo, brique en cartons.) font partie du quotidien de l'enfant, d'autres sont proposés en ateliers ou en présence d'un adulte accompagnant (clipo, petit légo, lapins en plastiques qui s'emboitent.</p>
<p>Les jeux d'agencements</p>	<p>Des puzzles sont présents dans chaque unité et adaptés en fonction de leur âge. Chez les plus grands nous avons des puzzles classiques (animaux, objet du quotidien etc...) mais aussi des puzzles gigognes et des puzzles corps humain pour apprendre à situer chaque partie du corps. Pour les plus petits nous retrouvons des puzzles avec des plus grosses pièces et/ou sensoriels (différentes textures sur chaque pièce). Le maxicoloredo est un incontournable dans notre crèche : les petits aiment à jouer avec les pions, les manipuler, les moyens se concentrent pour les cliper sur la plaque, et les plus grands aiment les trier par couleurs et commencent à représenter l'image en mettant les couleurs au bon endroit.</p>
<p>Les jeux d'association</p>	<p>Jeux de loto (carte plus ou moins grande selon l'âge de l'enfant), imagiers sonores, domino, memory. Ces jeux permettant aux enfants d'associer deux images identiques.</p>
<p>Les supports narratifs</p>	<p>Des caisses de livres sont présentes dans chaque unité. Des livres à disposition et d'autres seulement en présence de l'adulte. Un accompagnement de l'enfant est fait autour du livre pour qu'il apprenne à en prendre soin. Les livres sont soit manipulés par les enfants, soit comtés par les professionnelles (temps calme ou spontanément). Les livres cd comme roule</p>

	<p>galette, les 3 petits cochons, coco...ont un grand succès. Imagier sonore des animaux, bruits du quotidien.</p>
<p>Les ateliers d'expression et de créativité</p>	<p>Divers ateliers créatifs sont proposés spontanément dans les unités ou bien lors de journées à thèmes. Nous retrouvons les classiques comme atelier peinture, pâte à modeler, dessins, gommettes, dessins à la craie puis des nouvelles choses comme la pâte playform, la pâte slim (eau et maïzena), la pâte à sel. La pâtisserie est régulièrement proposée également. La peinture propre et peinture corporelle font parties également des ateliers proposés pour les grands comme pour les petits.</p>
<p>Les projets innovants</p>	<p>Jeux de boîte où l'enfant plonge la main sans voir le contenant et doit deviner (plumes, pâte slim, farine, scotch-brite, coton, papier bulles, playform : stimule le toucher, différentes sensations selon les matières...Ce jeux a été proposé pour une journée particulière mais il a été conservé afin de le proposer ultérieurement, avec des objets différents.</p>







7. Les fêtes et animations

Les anniversaires :

Ils sont fêtés avec les copains au moment du goûter. Moments de fête, de chansons et de danse.

Les animations au fil des mois :

Reprise La Maison Bleue en Août 2016, réouverture aux familles le 29 août.

Septembre est le mois où tout le monde doit prendre ses marques avec une nouvelle organisation et de nouvelles adaptations.

Octobre 2016

📅 Le 28 octobre, journée « Pont levis » sur le thème d'Halloween. C'est une journée de passerelles avec les enfants qui circulent dans toute les unités pour des moments d'activités (jeux d'eau, boîtes surprises, stand du goût, maquillage, Les parents ont participé à ce temps de rencontre.

📅 Le repas orange



Novembre 2016

Début de mise en place de la communication gestuelle « signe avec moi » avec les deux premiers mots : « bonjour », « au revoir », et le 15 du mois du mot « merci ».

BONJOUR

On écarte la main de la bouche vers l'avant, comme pour saluer.

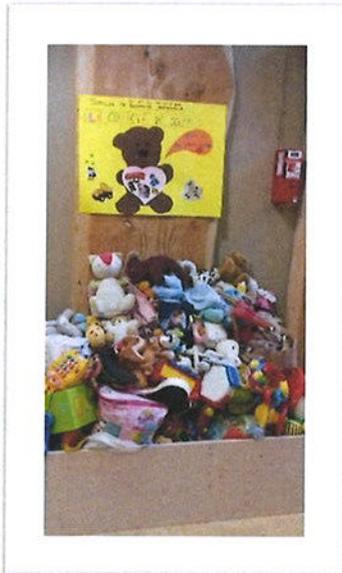
AU REVOIR

On rabat les quatre doigts vers la paume, deux fois.

MERCI

On écarte la main de la bouche vers le bas.

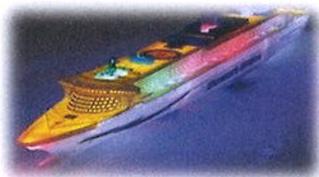
Recueil de jouets donnés par les parents et don à la Croix Rouge. Les jouets ont été distribués courant décembre aux enfants défavorisés.



Recueil de bouchons de liège dont le prix de la revente est reversé à l'institut Bergonié.

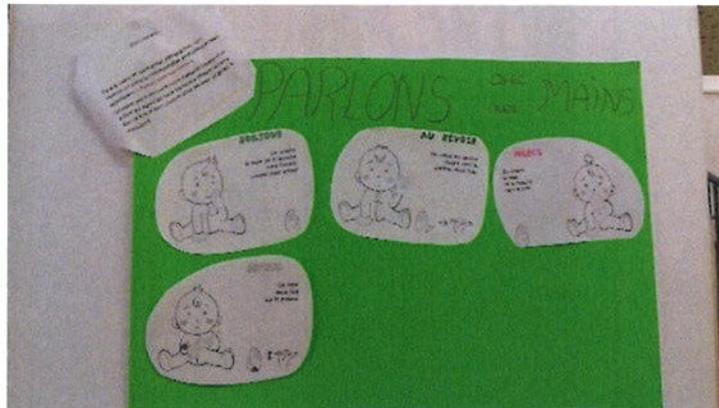


- 📅 Semaine « croisière découverte » : portes ouvertes aux parents qui peuvent participer à un moment d'activités manuelles ou de psychomotricité, à un temps de chants et comptines, à un temps de repas. Les parents s'inscrivent selon leur possibilité dans un planning étalé sur la semaine.
- 📅 Les professionnelles ont établi un planning d'ateliers dans leur unité respective : peinture propre, jeux d'encastrement, transvasement semoule, pâte slim, jeux d'eau etc....



Décembre :

- ☒ Début décembre, mot nouveau pour la communication gestuelle : « encore »



Le 15 décembre : fête de Noël :

- ☒ - Une intervenante, le matin, de la librairie « au petit chaperon rouge » de l'avenue Thiers, qui raconte des livres à plusieurs groupes d'enfants.
- ☒ - Un autre groupe a été en pâtisserie pour préparer les gâteaux du goûter de la fête. **Une intervenante** de « ACROS production Colibri » est intervenue avec différents orgues de Barbarie. Elle a fait un temps de musique auprès des bébés, puis dans toute la structure avec un concert pour les parents.
- ☒ Outre ce temps de musique et de goûter, les enfants avec leurs parents ont pu confectionner des boules de sapin de Noël à ramener à la maison.
- ☒ Les parents ont pu également garder un souvenir de cette fête avec l'atelier photo proposé à l'étage (décoration, cadre...confectionné par l'équipe)



8. La vie des parents à la crèche

La Maison Bleue donne une place centrale aux parents dans la mise en œuvre du projet pédagogique de la crèche. En valorisant les activités et les ateliers mis en œuvre, elle souhaite leur faire partager les moments que vivent leurs enfants.

La clef des parents :

Le Café Parents :

Le 17 novembre

Communication Participation Soutien à la parentalité

La communication s'est faite par affichage, dans notre gazette « La bouteille à la mer » et par des invitations aux moments des transmissions.

Des cafés parents sont organisés une fois par trimestre le matin. C'est l'occasion pour les parents de se croiser autour d'un café pour mieux se connaître, pour échanger avec la directrice, les professionnelles et les autres parents. Un thème peut être le fil conducteur de cette rencontre.

La diététicienne de la société API est venue pour échanger avec les parents sur la composition d'un petit déjeuner avec affichage et petit livret document. Les enfants ont participé également à ce moment festif. Ce café parent faisait partie de notre semaine croisière « portes ouvertes ».

La Gazette :

Communication Participation Soutien à la parentalité

Notre gazette, la bouteille à la mer, est mensuelle et envoyée par mail. Les différents articles sont écrits par les professionnelles qui, autres que les anniversaires, les petites infos, abordent des thèmes qu'elles choisissent (pourquoi pieds-nus ? pourquoi au sol ?) l'apprentissage de la propreté etc... On peut y découvrir le message de la capitainerie qui est plutôt sur de l'administratif ou des dates à retenir, les messages de la rose des vents (journée festive collective, projets, apport pédagogique...), les articles de chaque unité et l'escale de Carole (article, prévention, conseils sur la psychomotricité)

Pour la petite anecdote



La bibliothèque : Communication Participation Soutien à la parentalité

Nous débutons un partenariat avec la librairie du « au petit chaperon rouge », chez qui nous faisons des commandes régulières de livres. Elle est intervenue pour la première fois auprès des enfants le jour de la fête de Noël, leur contant des livres qu'elle amène sur le thème de Noël, de l'hiver.

Des livres sont également empruntés à la bibliothèque Flora Tristan, quartier Belcier.

La communication :

Chaque jour, le personnel informe les parents en fin de journée de la vie de leur enfant à la crèche par le biais des transmissions orales (des auxiliaires, des éducatrices), écrites (fiches de rythme essentiellement pour les bébés) En cas de mal-être de l'enfant dans la journée (fièvre, selles liquide, mal aux oreilles ... Les parents sont informés par téléphone de l'état de leur enfant et des soins prodigués ainsi que des conseils (prendre rendez-vous chez le médecin par ex).

En complément, différents temps d'échange ont été organisés au sein du Multi-accueil avec le psychologue ou le médecin de la crèche, sous forme de soirée débat ou de petit déjeuner à thème :

- Une réunion de rentrée,
- Des réunions thématiques.

Les Thèmes de réunions furent :

- Le petit déjeuner : sa composition, avec la diététicienne de la société API lors d'un petit déjeuner pédagogique avec les parents.

Un tableau d'affichage est à disposition des parents dans le hall d'accueil :

On y trouve notamment :

- Le règlement de fonctionnement,
- Le projet éducatif,
- Les menus de la semaine,
- L'organigramme de la crèche,
- Des informations diverses.



Des réunions d'information à l'inscription :

Le jeudi 29 septembre : Réunion de rentrée, informations aux parents.

Un espace de parole :

Afin que les parents puissent se connaître, échanger sur leurs pratiques, sur leurs difficultés ou

simplement partager.

Ces rencontres sont animées par [le psychologue](#) et/ou un représentant extérieur à la structure.

- **Une enquête de satisfactions annuelle :**

Elle est l'occasion de s'assurer de la satisfaction des parents et de faire évoluer notre prestation si nécessaire.

Des graphes ont mis en image les réponses des parents à chaque item. Ils ont été affichés sur les panneaux d'information de la crèche pendant 15 jours. Un café parent a permis aux familles d'échanger avec la direction de la crèche sur les résultats enregistrés et revenir sur les remarques et observations formulées.

La participation des familles

Sachant que les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe compte sur eux pour :

- Transmettre les informations qui aideront les adultes vers une meilleure connaissance et un meilleur accompagnement de leur enfant.
- Participer à la vie de la crèche (accompagnement pour sorties, animations diverses, festivités), les solliciter dans leurs compétences.
- Apporter des suggestions sur l'organisation au quotidien, au cours de réunions organisées dans chaque service.
- Mettre en place une co-organisation pour certaines activités : bibliothèque, ludothèque.

Ce dialogue entre parents et professionnels nous permet d'avancer ensemble, d'affiner et d'adapter notre projet pédagogique et de réajuster si besoin nos pratiques.

Le soutien à la parentalité

Une demande d'écoute et de reconnaissance émane d'un certain nombre de parents, fondée sans doute sur le besoin de retrouver des points de repères, de redonner sens à la relation éducative, mais aussi sur la nécessité de recouvrer des capacités d'agir et d'être reconnus par l'institution dans une démarche participante.

Dans une logique d'appui, de soutien et de partage, nous proposons aux parents l'écoute bienveillante de l'équipe :

- Celle de la *directrice* au cours de rencontres informelles où d'entretiens si besoin.
- Celle du *médecin* qui outre les consultations systématiques auxquelles les parents peuvent assister, pourra être sollicitée pour des conseils.
- Celle des *auxiliaires, des éducatrices*, qui sont les premières dépositaires de la parole des parents.



- Celle du *psychologue*, qui se tient à la disposition des parents (permanence hebdomadaire) pour répondre à leur questionnement concernant leur enfant tant à la crèche qu'à la maison, à l'exercice de leur rôle de parents.
- Il peut également être à l'initiative de rencontres, quand un enfant nous interpelle où quand l'équipe décèle un besoin, que ce soit pour l'enfant ou ses parents.

En développant les rencontres avec les parents, le *psychologue* favorise l'expression des sentiments éprouvés liés à la naissance d'un enfant, à la séparation lors de l'entrée de l'enfant à la crèche ou autre, aux angoisses suscitées par l'enfant qui grandit ([aussi lors de Café des parents](#)).

De plus, il aide les parents à établir un lien de confiance avec le personnel, évitant que l'enfant puisse être l'enjeu de conflits qui pourraient s'avérer préjudiciables à son développement.

9. Moyens mis au service de l'information des usagers : Information sur les relations avec les familles

Au-delà de la Gazette, des affiches et des réunions prévues, chaque parent peut rencontrer la direction. Un planning de présence est affiché devant le bureau.

Ils peuvent solliciter la rencontre et les échanges avec la psychologue de la crèche ou le médecin.

L'éducatrice de l'unité peut être amenée, ponctuellement, accompagné de la psychomotricienne ou la direction à rencontrer une famille pour prendre le temps de leur raconter la vie à la crèche de leur enfant.

Les animations ou les fêtes sont aussi des moments d'échanges et de rencontres différents de ceux du quotidien.

Petit-déjeuner des parents : le 16 décembre

La communication s'est faite par affichage, dans notre gazette « la bouteille à la mer » et par des invitations aux moments des transmissions. Le thème était la conception d'un petit déjeuner avec la présence de la diététicienne de la société API. Chaque aliment était présenté sur les tables. Chaque enfant et chaque parent disposait sur un plateau leur choix de petit déjeuner. La diététicienne les accompagnait et échangeait avec eux. Les plateaux ont été prêtés par l'école maternelle du quartier et par l'intermédiaire d'API.

Journée pont levis : Le 28 octobre :

C'est une journée organisée avec un projet commun de toutes les unités. Des passerelles entre les unités sont organisées sous forme d'activités et les parents sont invités à participer. En octobre, sur le thème du noir et du orange. Avec trois ateliers :

-Atelier du goût

Divers aliments leur ont été proposés dans des assiettes, compote de pruneau, morceaux de chocolat, clémentines, jus de fruit, purée de carotte. Libre choix pour eux de goûter ce qui leur faisait envie.

Jeux d'eau,

Certains enfants (mis en couche) ont pu découvrir la peinture avec leur corps. Une grande feuille blanche était mise au sol. Les enfants étaient libres, pouvant peindre sur la feuille, sur leur corps, sur les murs... Danse/musique.

Chez les matelots/moussaillons, un espace était dédié à la danse, à la musique, aux déguisements. Les enfants se sont défoulés et ont également pu jouer avec des ballons baudruches.

Eveil sensoriel

Atelier accès sur les sensations, la découverte : que ressent-on quand on nous caresse avec une plume, quand on la touche ? Echanges, douceur, découvertes, sourires ont été les maîtres mots de cet atelier, proposé chez les hippocampes. Certaines fratries se sont même retrouvées.

Semaine « croisière découverte » : du 14 au 18 novembre :

Portes ouvertes aux parents qui ont pu participer à un moment d'activités manuelles ou psychomotrices, à un temps de chants et comptines, Les parents se sont inscrits selon leur possibilité dans un planning étalé sur la semaine avec activité jeux d'eau et peinture corporelle, parcours moteur, pate slim (avec maïzena), pâtisserie, peinture propre chez les petits.

Le 15 décembre : fête de Noël avec :

Une intervenante, le matin, de la librairie de « au petit chaperon rouge » de l'avenue Thiers, qui a raconté des histoires à plusieurs groupes d'enfants.

Un autre groupe a été en pâtisserie pour préparer les gâteaux du goûter de la fête. Une intervenante de « ACROS production Colibri » est intervenue avec différents orgues de Barbarie. Elle a fait un temps de musique auprès des bébés, puis dans toute la structure avec un concert pour les parents.

Outre ce temps de musique et de goûter, les enfants avec leurs parents ont pu confectionner des boules de sapin de Noël à ramener à la maison. Les parents ont pu également garder un souvenir de cette fête avec l'atelier photo proposé à l'étage (décoration, cadre... confectionné par l'équipe).

10. Le travail institutionnel

10.1 Les réunions d'équipe

Les réunions sont organisées 1 fois par mois entre 19h et 21h avec l'ensemble de l'équipe sauf les agents d'entretien et cuisinier.

10.2 Le rôle du Médecin et du Psychologue



o Collaboration avec le médecin

Mme Dr MINGASSON Estelle est présente 6 heures soit 3 fois 2 heures par mois, de 14h00 à 16h. Elle est joignable par téléphone le reste de la semaine si besoin.

Lors de sa présence à la crèche, elle partage son temps entre :

- son travail de prévention auprès des enfants : elle revoit régulièrement les enfants, accompagnés de leurs parents ou de l'auxiliaire référente ; elle suit leur état vaccinal, leur développement staturo-pondéral.
- son travail de prévention auprès de l'équipe : rappel des règles d'hygiène, notamment pendant les épidémies de gastro-entérites.

Elle a participé largement à la vie institutionnelle de la crèche : les réunions avec les parents, les temps conviviaux avec les familles, les journées pédagogiques.

o Collaboration avec la psychologue

Mme CROISAN Ketsia est présente 6 heures 3 fois deux heures par mois. Elle organise son travail à partir de la feuille de route établie avec l'équipe de direction :

- à son arrivée relecture de la semaine écoulée avec l'équipe de direction ;
- réunion institutionnelle ;
- temps d'observation en section (observation d'un enfant, observation des interactions professionnelle/enfant) ;
- à la demande de la professionnelle, elle peut la rencontrer autour de l'accompagnement d'un enfant dont elle est référente ;
- elle rencontre les parents à leur demande ;
- elle participe à tout travail de réflexion sur les projets, les orientations et les questionnements ;
- elle participe régulièrement aux réunions d'équipes. Elles peuvent si nécessaire concerner toute l'équipe de la section. Le relais est alors pris par les autres membres de l'équipe de direction élargie ;
- elle est présente à la réunion de parents. Elle leur précise son rôle, répond à leurs questions ;
- elle participe aux journées pédagogiques. Cette année, elle a sensibilisé les professionnelles sur la place des repas.



10.3 Supervision des crèches

Réunion mensuelle de secteur

Elles sont organisées une fois par mois et animées par la Coordinatrice de La Maison Bleue avec les directrices d'un même secteur. Elles ont pour objet de travailler la cohérence de gestion de crèches de l'entreprise et la cohérence de certaines pratiques s'inscrivant dans la pédagogie de La Maison Bleue. C'est aussi une réunion d'information pour les directrices et un temps de partage et réflexion sur les différents aspects du travail en crèche.

Ces réunions sont également l'occasion de faire intervenir des interlocuteurs du siège comme le directeur pédagogique, la responsable qualité... afin de partager les expériences terrains.

Suivi et accompagnement du pôle pédagogique

Ce suivi consiste en une analyse et une synthèse de la situation par le biais d'un audit programmé. Cet audit est réalisé par la référente pédagogique (de formation infirmière puéricultrice) et en lien avec la directrice et les équipes. Il est suivi d'un bilan des préconisations et d'un plan d'actions pédagogiques.



10.4 Les journées pédagogiques

Dates	24 et 25 Août 2016
Programme	Les fondamentaux LMB

11. Les partenaires pédagogiques

- Les partenaires (écoles, autres structures d'accueil, associations, P.M.I...)

La Librairie « au petit chaperon rouge »



Fiche-Projet 2016

Projet potager en cours de réflexion pour le printemps prochain. Déjà 3 bacs en place (herbes aromatiques, légumes du jardin, pot de groseille)

Projet signe avec moi, toujours en cours et en perpétuelle réflexion.

Concernant l'unité des bébés moyens, envie de mettre en place un projet « rencontre parents » réguliers autour d'ateliers de jeux d'eau, piscine à balle, transvasement.



Objectifs 2017



L'accompagnement des enfants au multi-accueil Mirassou doit être avant tout pensé en fonction du développement de l'enfant, de ses besoins. Le principal objectif est de l'aider à grandir, en fonction de son propre rythme et non d'objectifs préalablement définis.

L'écriture de ce rapport d'activité nous ouvre la porte à la construction de nouveaux projets qui vont nous permettre de consolider cet objectif de bienveillance et d'empathie, à savoir :

- 🏠 Maintenir une cohésion d'équipe : (accueil de 4 nouvelles salariées), avec les projets, les réunions, la communication, les rencontres, le dynamisme de l'équipe.
- 🏠 Maintenir et continuer de créer le lien de confiance avec les familles : rencontres, écoute, disponibilité, accompagnement, participation, échange.
- 🏠 Organiser des échanges avec les structures existantes LMB Bordelaises et Sud-Ouest afin d'enrichir les pratiques.



Annexes







Agenda 21

Ce document met en avant les actions d'ores et déjà réalisées de septembre à décembre 2016, Période de reprise de la crèche, par rapport aux engagements pris auprès de votre ville.

Actions uniquement sur 5 mois.



PEDAGOGIE

Actions

Action 2016 (Sept 16 à Déc. 16)

<p>Passerelles avec les écoles maternelles De l'Yser et Paul Antin : organisation de visites en fin d'année scolaire</p>	<p>En projet pour la fin d'année scolaire</p>
<p>Sorties et évènements tels que des pique-niques éco-citoyens au Square Paul Antin et au Parc du Sacré Coeur</p>	<p>Collecte de bouchons de liège pour le recyclage et don à l'association AGIR CANCER GIRONDE des maracas ont été fabriqués avec des petites bouteilles de différents formats ainsi qu'avec des pots de petits suisse.</p> <p>Don des anciens transats au secours populaire</p> <p>Des vieux tee-shirts adultes sont utilisés pour l'activité peinture et certains vêtements, sacs à main etc... font partie de la malle à déguisements.</p> <p>Dans un premier temps, atelier du goût avec des produits bio (chocolat bio, clémentines.)</p> <p>Des recettes bio sont proposées dans la fiche « premier pas » d'API</p>
<p>Organiser des activités autour du recyclage :</p>	
<p>Fabrication de maracas avec des pots de yaourts</p> <p>Utilisation de vieux vêtements pour les activités « déguisement »</p> <p>Réalisation d'un arbre avec les capsules « Nespresso » usagées</p> <p>Partenariat avec la Maison éco-citoyenne de Bordeaux</p>	
<p>Organiser des ateliers culinaires autour du Bio</p>	
<p>Fabrication de jus de fruit Bio.</p> <p>Distribution d'une recette Bio aux parents pour qu'il la réalise à la maison</p> <p>Partenariat avec l'association Bordeaux 5 de cœur</p>	<p>En projet 2017</p>
<p>Partenariat avec le Lab Nansouty et l'Atelier Vocal d'Aquitaine pour l'animation d'ateliers d'éveil musical : contes en musique, découverte d'instruments pour les plus grands</p>	
<p>Mis en place d'un potager pédagogique avec des bacs</p> <p>Entretien des espaces extérieurs avec des produits naturels, non chimiques, non polluants</p>	<p>Le potager est mis en place depuis 3 ans. Il sera retravaillé et étendu à partir du printemps prochain.</p> <p>Le jardin est entretenu par des tontes et des tailles d'arbres mais aucun produit autre n'est utilisé.</p>

POLITIQUE D'ACHAT

Actions	Action 2016 (Sept 16 à Déc. 16)
<p>Sélection de fournisseurs engagés dans une démarche d'éco conduite</p> <p>Limitation du nombre de fournisseurs afin de réduire le nombre de livraisons</p> <p>Optimisation des commandes pour des livraisons groupées sur l'ensemble de nos crèches bordelaises (limitation des émissions de CO2)</p>	<p>Fournisseur des denrées alimentaires par API : 50% .</p> <p>Fournisseur Ile de France Développement qui utilise uniquement des produits verts</p> <p>Fournisseur lait infantile : Milumel sans huile de palme</p>
<p>Nous travaillons avec :</p> <p>Wiki cat : créateur d'aires de jeux et de mobilier pour enfant qui privilégie le recrutement local de personnes porteuses de handicap</p>	<p>Achat de matériel WIKI CAT à la reprise de la crèche.</p>
<p>Nous travaillons avec l'association « Rejoué » qui recycle les jouets et qui les revend aux familles 50 % moins cher.</p> <p>Nous proposons aux parents l'achat de ces jeux.</p>	

ALIMENTATION

Actions	Action 2016 (Sept 16 à Déc. 16)
<p>Encourager le recours au Bio.</p> <p>Exemple :</p> <p>50% de composantes Bio en offre de base restauration sur place et en offre variante en liaison froide</p> <p>90% de produits frais et de saison</p> <p>Afficher une recette bio sur le panneau « menus » de la crèche. Les enfants pourront la préparer à la maison avec les parents</p>	<p>50 % des produits alimentaires (fruits, légumes, laitages...) sont bio et sélectionnés par API.</p> <p>Laurent, notre cuisinier, souligne dans le menu à l'entrée, les aliments qui sont bio pour une bonne information aux parents. 90% des repas préparés sont faits avec des produits frais et de saison.</p>

LES GESTES QUOTIDIENS

Actions

**Action 2016
(Sept 16 à Déc. 16)**

Avoir des gestes éco-citoyens au quotidien :

Ne tirer qu'une seule fois la chasse d'eau

N'utiliser qu'une seule serviette pour s'essuyer les mains.

Eteindre la lumière lorsque l'on quitte une pièce

Les gestes éco-citoyens sont réalisés au quotidien notamment sur les principes suivants :

- Ne pas laisser couler l'eau pendant les changes
- Eteindre les lumières qui ne sont pas automatiques
- Favoriser la consommation d'eau du robinet pour les adultes

Trier nos déchets

Exemple : tri du papier et des ordures ménagères, tri des eaux de lavage et des eaux de rinçage

Jeu concours sur le tri des déchets avec les parents de la crèche Mirassou

Gain de manipulation de seaux d'eau avec l'utilisation d'un balai à réservoir pour l'entretien du sol des locaux. Pas de seau à vider. Une lavette lavable par pièce est utilisée. Pas d'eau avec produit jeté. Tout est utilisé au fur et à mesure.

Les vieux bavoirs, gants de toilettes ou serviettes sont réutilisés autrement, soit dans des activités ou pour essuyer les jeux extérieurs humides...

Limiter l'usage du matériel à usage unique.

Exemple : recycler le linge usagé en chiffon de peinture, utiliser les catalogues d'échantillons de papier et de tissu comme matière première d'ateliers créatifs, ...)

Utilisation de surchaussures en tissu pour ne pas utiliser de plastiques jetables.

Dématérialisation des informations (emails, clé USB)

Réduction du gaspillage par des informations auprès des parents par internet (bouteille à la mer, factures...)

Utiliser des consommables écologiques.

Exemples : Couches biodégradables et compostables

Utiliser le dos des fax publicitaires comme papier brouillon, ampoules à basses consommation etc.

Les papiers imprimés qui se périment sont utilisés comme brouillon.

Pas de fax sur la structure.

Réduction du gaspillage par des informations auprès des parents par internet (bouteille à la mer, factures, flash d'informations...)

Affichage et décoration avec du papier de récupération

Travail sur les fuites d'eau en intervenant plus rapidement, en établissant un partenariat privilégié avec un plombier bordelais, en contrôlant la pression de l'eau Eau du robinet privilégiée (excepté pour les biberons des bébés)	Dès qu'un problème est survenu, il y a eu intervention rapide de la maintenance L'eau du robinet est bien privilégiée.
--	---

COMMUNICATION

Actions	Action 2016 (Sept 16 à Déc. 16)
<p>Organiser des évènements à destination des parents :</p> <p>Une réunion de rentrée pour échanger et faire le point sur notre engagement en lien avec l'agenda 21 de la ville de Bordeaux</p> <p>Une contribution des parents pour réaliser les sur-chaussures et l'apport d'objets recyclables</p> <p>Une collecte de vêtements, de jeux et de matériel de puériculture : la journée « bourse d'échange & partage »</p> <p>Une exposition dans nos crèches durant la Semaine du Développement Durable</p> <p>Organiser des bourses d'échange et partage : vêtements, jouets</p>	<p>Lors de la réunion de rentrée du 29 septembre 2016, un point a été fait sur l'agenda 21 Les parents participent à la collecte des bouchons de liège et à l'apport de matériel (pot de yaourt, tissus...)</p> <p>Collecte de jouets pour la journée solidarité et don à la croix rouge</p> <p>Don des anciens transats au secours populaire</p>

LUTTE CONTRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Actions	Action 2016 (Sept 16 à Déc. 16)
<p>Sensibilisation des parents et professionnels</p> <p>Remboursement à hauteur de 50% des abonnements de transports en commun</p> <p>Offrir gratuitement l'abonnement vélo Cub</p>	<p>Les ¾ des professionnelles viennent en bus ou en vélo.</p> <p>Remboursement à 50% des abonnements de transport.</p>

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Actions

Dispenser des formations vertes.
Ex : Entretien et hygiène (choix des produits, protocoles)
Déchets (tri, compost, valorisation des déchets)
Alimentation (choix des menus et des produits bio ou de saison)
Education (gestes éco-citoyens, valorisation du milieu naturel)

Action 2016 (Sept 16 à Déc. 16)

Surveillance du potager dans le jardin. Apprentissage du respect des plantes, des insectes.
Utilisation de produits simples pour l'entretien tel que le vinaigre blanc pour le nettoyage des vitres.
Les menus sont faits en concertation avec la diététicienne d'API et la directrice puéricultrice avec respect des fruits bio à 50% et de saison.

Tableaux de maintenance

Date	Société	Nature des travaux effectués
Septembre 2016		Achat d'un nouveau sèche-linge
Novembre 2016		Débouchage toilettes du couloir central, fuite lavabo plan de change des grands. Réparations diverses dans la cuisine (four, plonge, centrale de lavage. Devis fait pour changement de variateurs et détecteurs : soumis à Babilou suite à l'inventaire de départ.
Décembre 2016		Achat d'une machine à laver



Statut	date	crèche	Objet	lot	traité par	date de traitement de la demande	transmis à	nom	statut de l'intervention	date d'intervention du prestataire	devis à suivre	objet du devis	statut du devis
3 - clôturée	mar. 2 août 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Pouvons-nous prévoir l'intervention d'un électricien à la crèche Mirassou (budget ouverture) pour la mise en place de branchement pour la borne Hoptis II faudrait qu'il puisse intervenir la semaine du 22 août pour que la borne soit opérationnelle pour les parents à la réouverture le 29 août. A mon sens, il faudrait le faire à l'entrée sur le panneau rouge (photos ci jointes), il y a une prise de l'autre côté de la porte, et il y aurait une prise RJ45 à refaire.	électricité	maintenance	mer. 10 août 2016	prestataire	EMALEC	3 - réalisée	lun. 22 août 16	non		
3 - clôturée	lun. 29 août 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Je vous écris depuis l'ordinateur de Patricia MAUSS. Je suis en train de faire le point avec la Directrice ; On se rend compte qu'il y a un problème de téléphone suite au changement de Bureau de Patricia. La crèche avait 2 téléphones, 1 seul reste actif mais on ne peut pas appeler toutes les sections. Si l'on bascule (transfert d'appel), Patricia ne pourra pas joindre la section (anciennement occasionnelle). Le problème reste le même. Qui peut aider Patricia et intervenir à ce sujet ?	Fluide	crèche		prestataire	ORANGE	3 - réalisée		non		
3 - clôturée	mar. 30 août 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Nous vous informons que notre technicien a procédé à la remise en service de l'appareil référencé ci-dessus le 30/08/2016 à 06h54. Cet arrêt avait comme motif : arrêt suite à événement extérieur	Ascenseur, monte charge	maintenance		prestataire	OTIS	3 - réalisée	mar. 30 août 16	non		
3 - clôturée	jeu. 8 sept. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Mr DRUET a besoin d'un ordre d'intervention de votre part pour intervenir cet après midi. Pouvez-vous me confirmer ?	électricité	crèche		prestataire	EGERIA ELEC	3 - réalisée	jeu. 8 sept. 16	non		
2 - en cours	mer. 14 sept. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Pourrais-je avoir le contrat ou les coordonnées de la société mandatée pour les espaces verts de Mirassou ? Je n'ai eu personne depuis l'ouverture et le jardin aurait bien besoin d'un rafraîchissement et ramassage de feuilles mortes. Le contrat est-il également pour l'entretien de la terrasse à l'étage où il y a de grosses jardinières de bambous et des arbres en pot à tailler ?	Espace extérieur	maintenance		prestataire	BIC					
3 - clôturée	jeu. 15 sept. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	appareil sèche-linge réparé plusieurs fois. ne fonctionne plus et la lampe intérieure à fondue matériel qui a besoin d'être changé et non réparé. Sèche linge datant de l'ouverture de la structure. l'autre a connu le même	électroménager pro	maintenance	ven. 23 sept. 2016	prestataire	TECHNICUISINE	5 - pas d'intervention		oui	séchoir semi-pro 8kg ELECTROLUX LAUNDRY	3 - validé
3 - clôturée	lun. 3 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	plus d'internet à la crèche car nous avons résilié la ligne ADSL le 30/09, la directrice ne nous a pas informé que la fibre n'avait pas été installée le 21/09 dernier...	Fluide	maintenance	lun. 3 oct. 2016	prestataire	EGERIA ELEC	4 - annulée				
3 - clôturée	mar. 4 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Je fais suite à votre discussion avec Mme Gwenaëlle VOISIN et vous confirme l'intervention électrique, exceptionnellement sans devis, à la crèche de BORDEAUX 3 - MIRASSOU - pour le passage d'un câble en vue d'une installation fibre. Le RDV ORANGE est prévu le Jeudi 06/10 à 08h30, votre intervention doit donc avoir lieu pour demain, le Mercredi 05/10 au plus tard. D'autre part, merci de procéder à du relamping en cas de besoin.	électricité	maintenance	mar. 4 oct. 2016	prestataire	EMALEC	2 - planifiée	05/10/2016 14/10/2016 18/10/2016	non		

Statut	date	crèche	Objet	lot	traité par	date de traitement de la demande	transmis à	nom	statut de l'intervention	date d'intervention du prestataire	devis à suivre	objet du devis	statut du devis
3 - clôturée	jeu. 6 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Ne voyant aucun technicien pour la fibre ce matin, nous avons appelé orange qui nous a dit que le technicien venait entre 8h et 10h. Le service de la fibre a appelé à l'instant en nous disant qu'il n'y avait pas de rendez-vous et que le seul créneau possible est mercredi prochain à 8h00. Nous avons expliqué que c'était urgent : rien y a fait (on tourne en rond avec orange : depuis lundi, au moins 6 interlocuteurs) Je peux aller faire la facturation à cadet Rousselle, je voudrais juste savoir si je peux lire la borne à distance (il reste la journée de vendredi 30 septembre à clôturer puisque nous n'avons plus internet depuis lundi, sauf avec un petit boîtier orange qui n'est pas assez puissant pour lire la borne).	Fluide	maintenance	jeu. 6 oct. 2016	prestataire	ORANGE	3 - réalisée	ven. 21 oct. 16			
2 - en cours	lun. 17 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	le produit de lavage du sol de la centrale évolution ne se mélangent plus dans le mélangeur. l'eau coule par le tuyau mais ne prend plus le produit.	électroménager pro	maintenance	lun. 17 oct. 2016	prestataire	TECHNICUISINE	3 - réalisée				
2 - en cours	lun. 17 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	EMALEC vous informe de la réalisation d'un devis concernant : ECLAIRAGE: Remplacer les sources lumineuses défectueuses CONSTAT TECHNICIEN du 12.10.16.: - Nous avons procédé au remplacement de 4 sources lumineuses défectueuses. - il faudra prévoir de remplacer 2 circlines, 4 variateurs et un détecteur.	électricité			prestataire	EMALEC	3 - réalisée		oui	remplacement de 2 circlines, 4 variateurs et un détecteur le 19/10 Gwen demande à S. ALBERT = As-tu reçu l'état des lieux car il doit faire mention des lampes à changer, que fait-on ? tu le demandes à la mairie ? Le 20/03, relancé Stéphanie ALBERT, le 21/03 Stéphanie l'envoie à N. PIERRE qui réponds "plus de point avec la Mairie, le dernier a eu lieu à 5 mois de reprise soit le 09/02 dernier"	2 - en attente validation
3 - clôturée	lun. 17 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	durites de la machine à laver de la plonge COMENDA E-LINE ECO 2 qui fuient et doivent être changées (Techni-cuisine avait déjà prévenu qu'il faudrait bientôt).	électroménager pro	maintenance	lun. 17 oct. 2016	prestataire	TECHNICUISINE	3 - réalisée	lun. 17 oct. 16	oui	durite	3 - validé
3 - clôturée	lun. 17 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	four à vapeur electrolux air o connect : fuite sous le four du produit de lavage	électroménager pro	maintenance	lun. 17 oct. 2016	prestataire	TECHNICUISINE	3 - réalisée	lun. 17 oct. 16	oui	joints, kit pompe, tuyau et parois remplacement du lave linge electrolux semi pro 8 kilos WE170P	3 - validé
2 - en cours	lun. 24 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	roulement HS; ne fini pas les programmes (a tourné 5 h de suite lundi 24 sans qu'on arrive à l'arrêter. mets de la rouille sur le linge, par moment. Lave linge pro Ipso 8kg	électroménager pro	crèche	ven. 28 oct. 2016	prestataire	TECHNICUISINE	1 - en attente date prestataire		oui		3 - validé
2 - en cours	lun. 24 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Parallèlement, le technicien proposait un adoucisseur pour le four à vapeur.	divers	crèche	ven. 28 oct. 2016	prestataire	TECHNICUISINE	4 - annulée				
3 - clôturée	lun. 24 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	IDF ne fournit pas le même papier toilettes que le fournisseur Valdis de Babilou. IDF nous a envoyé 12 distributeurs de papier toilettes en rouleau. il faudrait une personne pour les installer (perçée du mur ou de carrelage) + petite liste envoyée par la crèche : - Le loquet de la porte de local extérieur de rangement de jouets et vélos enfant qui ne ferme plus. - Une poignée de la porte de la salle de jeux des grands donnant sur l'extérieur est très dure à fermer.	menuiserie	crèche		prestataire	LES JULES	2 - planifiée	ven. 28 oct. 16	oui	décrocher et accrocher 12 distributeurs de papier WC + réparer deux serrures + réparer un verrou local extérieur	3 - validé

Statut	date	crèche	Objet	lot	traité par	date de traitement de la demande	transmis à	nom	statut de l'intervention	date d'intervention du prestataire	devis à suivre	objet du devis	statut du devis
3 - clôturée	mar. 25 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Dans la salle de jeux d'eau : le chauffage (gros modèle de marque CIAT) est au plafond, il souffle du froid. Nous avons vendredi 28 octobre une journée avec les parents et une activité jeux d'eau est prévue. cela peut-il être réparé rapidement SVP pour maintenir cette activité.	Chauffage	maintenance	mer. 26 oct. 2016	prestataire	SOFTAIR	3 - réalisée	jeu. 27 oct. 16	non		
3 - clôturée	mer. 26 oct. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	LAVE VAISSELLE ELECTROLUX 400144	électroménager domestique	crèche		prestataire	TECHNICUISINE	3 - réalisée	lun. 17 oct. 16	oui	pressostat et injecteur pour doseur détergent	3 - validé
3 - clôturée	mar. 8 nov. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Suite à l'intervention du technicien de Tehnicuisine du 08/11, il s'avère que c'est la carte mère du lave-vaisselle electrolux qui est défectueux. Un devis va être fait pour cette pièce.	électroménager domestique	crèche		prestataire	TECHNICUISINE	3 - réalisée	mar. 8 nov. 16	oui	remplacement de la carte mère	3 - validé
3 - clôturée	mer. 16 nov. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	les toilettes handicapés et des familles du rez de chaussée sont bouchées depuis ce matin; essaie de déboucher avec ventouse sans résultat.	Plomberie	maintenance	mer. 16 nov. 2016	prestataire	LECOQ	3 - réalisée	jeu. 17 nov. 16	non		
3 - clôturée	mar. 22 nov. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	fuites+++ sous le lavabo de la salle de change des grands. j'ai essayé de resserrer les écrous et la bonde sans succès. l'eau continue de couler et il faut mettre un récipient sous la bonde et les canalisations et condamner ce lavabo (un seul sur le plan de change)	Plomberie	maintenance	jeu. 24 nov. 2016	prestataire	LECOQ	3 - réalisée	lun. 28 nov. 16	non		
2 - en cours	ven. 23 déc. 16	BORDEAUX 3 - MIRASSOU	Suite à l'intervention de maintenance du 21/12/2016 à la crèche MIRASSOU à Bordeaux, veuillez trouver ci-joint les comptes rendus extincteurs, BAES, désenfumage et alarme. Vous trouverez également un devis de maintenance corrective pour le remplacement des BAES défectueux et la mise en place de housses pour la protection des extincteurs.	Protection incendie	maintenance		prestataire	ECO SECURITE	3 - réalisée	mer. 21 déc. 16	oui	8 baes + 10 housses, devis envoyé à Stéphanie le 20/03 pour savoir si mariée le prend en charge, le 21/03 Stéphanie l'envoie à N.PIERRE qui réponds "plus de point avec la Mairie, le dernier a eu lieu à 6 mois de reprise soit le 09/02 dernier"	3 - validé



Extrait du compte

615-entretien des locaux.



Grand Livre Général

Sélection

Compte, de	61500300	à	61500300	Tri	Type de compte
Date, de	01/01/2016	à	31/12/2016	Plan groupe	
Etablissement, de		à	ZZZZZZZZZZZZZZ	Groupe de comptes, de	à
Périmètre groupe				Niveau de rupture	3
Approche	NAT			Edition détaillée	Non
Totalisation par période			Non		
Totalisation établissement			Non		
Ecritures avant période en détail			Non		
Uniquement les écritures non lettrées			Non		
Afficher les à-nouveaux en cumul avant période			Non		
Afficher les à nouveaux provisoires			Non		
Avec les écritures de simulation			Non		
Uniquement les comptes mouvementés			Oui		
Afficher les écritures de clôture			Non		
Edition centralisée			Non		

Grand Livre Général

Date écr.	Jrnl	Libellé	Réf. pièce	Let. (1)	T (2)	Débit	Crédit	Solde cumulé
61500300		ENTRETIEN DES LOCAUX						
01/09/16	ACH	FAC ABIOXIR 260816	79932		B	323,40		323,40
01/10/16	ACH	FAC EMALEC 050916	F262722		B	615,61		939,01
01/11/16	ACH	FAC TECHNI-CUISINE 18101(00160916			B	382,32		1 321,33
01/12/16	ACH	FAC TECHNI CUISINE 08/11/100160985			B	834,42		2 155,75
01/12/16	ACH	FAC TECHNI CUISINE 23121(00161021			B	489,72		2 645,47
01/12/16	ACH	FAC SOFTAIR 091216	16/12-17333		B	303,60		2 949,07
01/12/16	ACH	FAC VERITAS 161116	169918663		B	684,00		3 633,07
01/12/16	ACH	FAC EGERIA 12/0916	40/16		B	342,00		3 975,07
01/12/16	ACH	FAC LECOQ 251116	5664		B	1 016,12		4 991,19
01/12/16	ACH	FAC LECOQ 301116	5730		B	151,20		5 142,39
01/12/16	ACH	FAC THYSSENKRUPP 01/8/1(€61216326			B	379,16		5 521,55
01/12/16	ACH	FAC EMALEC 23116	F269033		B	1 368,29		6 889,84
Total compte 61500300 du 01/01/2016 au 31/12/2016						6 889,84	0,00	6 889,84
Total type de compte Gestion						6 889,84	0,00	6 889,84
Total général						6 889,84	0,00	6 889,84



Contrats de maintenance



REF A RAPPELER : OFFRE 282078-00 DU 24/05/2016

ENTRETIEN MINIMAL SAE II
APPAREIL AM17198W

Par le présent contrat, la société ThyssenKrupp Ascenseurs exécutera l'entretien de l'appareil défini ci-après selon les prescriptions réglementaires suivantes :

- Loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 (JO du 03 Juillet 2003).
- Décret n° 2004 - 964 du 09 Septembre 2004 (JO du 10 Septembre 2004).
- Décret n° 2012 - 674 du 07 mai 2012 (JO du 08 mai 2012).
- Arrêté du 18 novembre 2004 (JO du 28 novembre 2004).
- Décret n° 2008-1325 du 15 décembre 2008 (JO du 17 décembre 2008).

Les conditions particulières ci-dessous prévalent, le cas échéant, sur les conditions générales.

ADRESSE DE L'INSTALLATION CRECHE MIRASSOU
35 RUE ROGER MIRASSOU
33800 BORDEAUX

CARACTERISTIQUES ASCENSEUR
charge 630 kg - vitesse 1.00 m/s - 02 Nx

DATE DE DEPART D'ABONNEMENT Le 01/08/2016 **DATE D'EFFET DE FACTURATION** Le 01/08/2016

La première période de durée de un an sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes successives de durée de un an, sauf préavis donné par écrit au moins trois mois avant l'expiration de la première période ou de chacune des suivantes.

PRIX ANNUEL HORS TAXES 760,00 EUR HT
(sept cent soixante euros)

Base économique de référence PO : 01/01/2016

REVISION DES PRIX

Le montant annuel de paiement sera révisé par rapport à la base annuelle précédente, sans préavis, par application de la formule ci-dessous.

- Révision au 1er août de chaque année.
Mois de référence pour la valeur des indices d'origine : janvier 2016
Mois de référence pour la valeur des indices de correction : janvier 2017

La première révision sera appliquée le 1er août 2017.

$P = PO (0,1 + 0,075 \text{ FSD1/FSD1o} + 0,825 \text{ ICHT-IME/ICHT-IMEo})$ Valeur janvier 2016

FSD1	REPL. PSDA PRODUIT SERV. DIV	120,7
ICHT-IME	COUT HORAIRE IND MECA ET ELEC	116,3

Exemple chiffré de la formule de révision :

$P = PO (0,1 + 0,075 (126,4 / 128,9) + 0,825 (115,5 / 113,7))$
 $P = PO (1,0116)$ soit 1,16%

CONDITIONS DE PAIEMENT Payable par semestre échu, par chèque à 30 jours date de facture à valoir sur notre compte BNP PARIBAS - IBAN : FR76 3000 4024 0800 0105 0560 458 - BIC : BNPAFRPPVLE

TAUX DE TVA Le taux de TVA appliqué est le taux légal en vigueur.
Si vous pouvez bénéficier d'un taux réduit ou si vous bénéficiez déjà de taux réduit (taux précisé dans le tableau récapitulatif) conformément à la réglementation fiscale, merci de renseigner, dater et signer l'Attestation simplifiée jointe à l'offre et nous préciser les appareils concernés et le taux souhaité.

REF A RAPPELER : OFFRE 282078-00 DU 24/05/2016

ENTRETIEN MINIMAL SAE II
APPAREIL AM17198W

CONDITIONS PARTICULIERES

Nos prix comprennent :

- L'assistance au contrôleur lors de la visite quinquennale.
- La visite d'étude de sécurité spécifique conformément au décret 2008-1325 du 15 décembre 2008 paru au Journal Officiel du 17 décembre 2008.

Les documents joints font partie intégrante du présent contrat, à savoir :

- Tableau détail de prix
- Conditions d'exécution
Réf. COND_EX_MINIMAL_06-2012
- Conditions générales de maintenance
Réf. CGVMaintenance_01-2013
- Quelques recommandations à l'usage des «Gardiens de la chose» et leurs préposés
Réf. DOC_3-CO-006_06

Le client déclare avoir lu et accepté les conditions de ce contrat, ainsi que l'ensemble des pièces annexées.

ThyssenKrupp Ascenseurs
ZI DU PHARE
24 Allée Félix Nadar BP 40113
33704 Mérignac Cedex

LA MAISON BLEUE
31 RUE D AGUESSEAU
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Nicolas HUMAIN
DIRECTEUR D'AGENCE

A *Boulogne*
(Cachet et signature) le *19/07/16*

ThyssenKrupp Ascenseurs



thyssenkrupp

Agence Bordeaux - La Rochelle
Z.I. du Phare - 24 allée Félix Nadar - 33704 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 69 61 10 - Fax. 05 56 43 13 31
APE 4329B BIRE1 722 024 742 02535 - RCS Bordeaux

LA MAISON BLEUE
31, rue d'Aguesseau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. : 01 84 19 01 94
SIRET 477 595 219 00031

Tableau détail de prix OFFRE 282078-00 DU 24/05/2016

ENTRETIEN MINIMAL SAE II
APPAREIL AM17198W

Base économique de référence : PO : 01/01/2016

Appareil Date abonn.	Type Date facturation	Adresse	Charge	Vitesse	Nb portes
AM17198W	ASCENSEUR 10 visites par an	CRECHE MIRASSOU 35 RUE ROGER MIRASSOU 33800 BORDEAUX	630 KG	1.00 M/S	2
01/08/2016	01/08/2016	ASCENSEUR AS.CT.QUINQUENNAUX ETUDE SECURITE	760,00 0,00 0,00		
Taux de TVA : 20,00%		Total appareil	760,00		

Prix annuel hors taxes :

A compter du 01/08/2016 : 760,00 EUR (sept cent soixante euros)

Nicolas HUMAIN
DIRECTEUR D'AGENCE

A Boulogne le 13/07/16
(Cachet et signature)

ThyssenKrupp Ascenseurs



thyssenkrupp

Agence Bordeaux - La Rochelle
71, rue du Phare - 24 allée Félix Nadja - 33704 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 69 01 10 - Fax. 05 56 43 13 31
N° 4329B SIRET 722 024 742 02335 - RCS Bordeaux

LA MAISON BLEUE
31, rue d'Aguessseau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. : 01 84 19 01 94
SIRET 477 595 219 00031

ATTESTATION SIMPLIFIEE**IDENTIFICATION DU CLIENT**

Client n° : 9279064
Nom LA MAISON BLEUE
Adresse 31 RUE D AGUESSEAU
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Agence de maintenance : 417 - Agence Bordeaux - La Rochelle (site de Bordx)

NATURE DES LOCAUX

Je soussigné, Madame Joisin Guenaille

agissant en qualité de : Propriétaire Gestionnaire Occupant/Exploitant Autre :

Atteste que les immeubles sont achevés depuis plus de deux ans et qu'ils sont à usage d'habitation à 100% ou dans une proportion de millièmes *.

* Si usage d'habitation : inférieur à 50%, deux factures, une à taux réduit pour la part habitation et une au taux légal (pour les bâtiments collectifs) supérieur ou égal à 50%, une facture à taux réduit

Atteste que les appareils du tableau récapitulatif ci-joint, ayant un taux de TVA à 5,5%, sont destinés à l'usage des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Cette attestation est valable pour l'année 2016 à compter du 01/01/2016, pour l'ensemble des appareils de l'offre 282078-00 du 24/05/2016 (Taux de TVA précisé dans le tableau récapitulatif des appareils, modifications éventuelles à apporter par vos soins dans celui-ci).

Si besoin de renseignements, merci de nous préciser :

la personne à contacter : Guenaille Joisin
coordonnées téléphoniques : 01.84.19.01.94
adresse mail : travailleur@la-maison-bleue.fr

Fait à Boulogne Le 19/01/16

Cachet et signature du client ou de son représentant


LA MAISON BLEUE
31, rue d'Aguesseau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. : 01 84 19 01 94
SIRET 477 535 213 99031

Contrat de Maintenance Minimal Conditions d'exécution

Décret n° 2012-674 du 7 mai 2012 – JO du 8 mai 2012
Arrêté du 18 novembre 2004 – JO du 28 novembre 2004
Code de la Construction : Articles R.125-2 et suivants

Le présent abonnement d'entretien minimal est établi conformément à la réglementation en vigueur à la date de la signature du contrat. Il comprend les prestations rappelées ci-dessous et s'exécute conformément aux conditions générales.

Opérations et vérifications périodiques

- Les visites, conformément à l'annexe 1, en vue de surveiller le fonctionnement de l'installation et d'effectuer les réglages nécessaires.
- L'intervalle entre deux visites d'entretien ne peut être supérieur à 6 semaines.
- La vérification, à chacune de ces visites, de l'efficacité des serrures des portes palières et, s'il y a lieu, des dispositifs empêchant ou limitant les actes portant atteinte au verrouillage des portes palières.
- L'examen semestriel du bon état des câbles et la vérification annuelle des parachutes.
- Le nettoyage annuel de la cuvette de l'installation, du toit de cabine et du local des machines.
- La lubrification et le nettoyage des pièces.

Ces prestations sont exécutées les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00.

Opérations occasionnelles

- La réparation ou le remplacement -si elles ne peuvent être réparées- des petites pièces listées ci-après, lorsque, dans les conditions normales d'utilisation, elles présentent des signes d'usure excessive.

Cabine : boutons de commande, y compris leur signalisation lumineuse et sonore, paumelles de portes, contacts de porte, ferme-porte automatique de porte battante, coulisseaux de cabine, y compris garnitures, galets de suspension et contact de porte, interface usager d'appel de secours (boutons avec leurs signalisations, haut parleur), dispositif mécanique de réouverture de porte.

Palier : ferme-porte automatique de porte battante, serrures, contacts de porte, paumelles de porte, galets de suspension, patins de guidage des portes et boutons d'appel y compris voyants lumineux, contrepoids ou ressort de fermeture des portes palières.

Machinerie : balais du moteur et tous fusibles.

Gaine : coulisseaux de contrepoids.

Eclairage : ampoules cabine, machinerie et gaine ainsi que l'éclairage de secours (batteries, piles et accumulateurs).

Les pièces listées ci-dessus sont en général disponibles localement ou approvisionnables dans un délai maximum de 3 jours ouvrés, à l'exception de pièces très particulières nécessitant une refabrication ou un approvisionnement spécifique.

Les pièces de rechange peuvent provenir du fabricant d'origine comme d'un autre fabricant, leur adaptation éventuelle relève de la responsabilité de l'entreprise chargée de l'entretien.

Elles sont réputées disponibles pendant 20 ans (sauf électronique 10 ans) à compter de la date d'installation du composant concerné.

- Les mesures d'entretien spécifiques destinées à supprimer ou atténuer les défauts présentant un danger pour la sécurité des personnes ou portant atteinte au bon fonctionnement de l'appareil qu'aura repérés le contrôle technique obligatoire.
- En cas d'incident, les interventions pour dégager les personnes bloquées en cabine ainsi que le dépannage et la remise en fonctionnement normal de l'ascenseur.

Le dégagement des personnes bloquées en cabine est prévu 24h sur 24, tous les jours de l'année, intervention sur site, sous 1 heure à compter de la réception de l'appel.

Les interventions en vue du dépannage des installations sont effectuées quelque soit le jour, ouvrable ou non, interventions sur site :

- o En cas d'immobilisation de l'appareil :
 - sous 4 heures à compter de la réception d'un appel de jour (8h à 17h)
 - la matinée suivante, au plus tard à 12h pour les appels de nuit (17h à 8h)

Si la remise en fonctionnement ne peut être assurée dans les 2 journées ouvrées suivant l'intervention, ThyssenKrupp Ascenseurs s'engage à informer le propriétaire ou son représentant de la situation et du délai prévisible de la remise en service. Une information aux utilisateurs sur site sera également prévue.
- o En cas de dysfonctionnement n'entraînant pas l'immobilisation de l'appareil, au plus tard dans la première journée ouvrée suivant la réception de l'appel.

Information et échange de documents

- La proposition d'entretien est établie sur la base des informations connues au jour de la consultation. Conformément à la réglementation, un état des lieux initial sera établi à la prise en charge des équipements afin d'être annexé au contrat. Les éventuelles remises à niveau nécessaires constatées à cette occasion seront à prévoir en dehors du présent contrat. Cet état des lieux sera adressé par courrier au Client qui disposera d'un délai de trente jours pour formuler ses remarques par écrit en LR/AR. Passé ce délai, l'état des lieux sera considéré comme contradictoire.
- Sur demande expresse du Propriétaire adressée par écrit au moins 3 semaines avant l'échéance du contrat ou de sa résiliation, à son Agence TKA de référence, un état des lieux de sortie sera établi contradictoirement par les Parties au contrat. Seules les réserves relevant des obligations contractuelles et témoignant d'une dégradation de l'installation au regard de son état initial seront levées par TKA avant la date d'échéance du contrat. Toute réclamation ultérieure sera exclue. Cet état des lieux sera facturé au taux horaire travaux de réparation/prestation de service en vigueur lors de sa réalisation.
- A la signature du Contrat, le Propriétaire remet à l'entreprise la notice des instructions nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement de l'ascenseur, la description des caractéristiques de l'installation, le cas échéant les attestations de conformité de l'installation, les éléments permettant l'accessibilité à TKA des installations, à savoir : les codes d'accès, la documentation technique, les dispositions de remises en service, les outils spécifiques et notices d'utilisation nécessaires à l'entretien, au dépannage ou à la remise en service de tout ou partie de l'installation et correspondant aux exigences du Décret 2012-674. En l'absence de ces éléments, le Propriétaire devra les obtenir auprès du fabricant ou de l'installateur des appareils et TKA ne pourra être tenue responsable de manquement dans l'exécution de ses obligations de maintenance. En fin de contrat, tous les éléments fournis par le Propriétaire lui seront remis.
- L'entreprise remet au propriétaire, à titre d'information, un document décrivant l'organisation de son plan d'entretien. Les opérations d'entretien des installations d'ascenseurs et leurs conditions d'exécution doivent tenir compte des caractéristiques du lieu desservi, des technologies spécifiques de l'installation et de la fréquence d'utilisation ainsi que des prescriptions des constructeurs.
- Les prescriptions des constructeurs sont précisées par l'entreprise d'entretien dans le plan d'entretien, en tenant compte des informations communiquées par le propriétaire (conditions d'accès et d'environnement, présence potentielle d'amiante ou de plomb, fiches descriptives des risques, ...) et dans le respect des opérations minimales (annexe 1).
- Les visites, opérations et interventions effectuées en exécution du contrat d'entretien font l'objet de comptes rendus dans un carnet d'entretien tenu à jour et disponible dans les locaux du Prestataire sous forme électronique.
- En outre, l'entreprise remet au propriétaire un rapport annuel d'activité, auquel est annexé le contenu du carnet d'entretien.
- Sur demande du Propriétaire adressée par écrit à son Agence TKA de référence, le Propriétaire ou son représentant pourra convenir d'un rendez-vous avec TKA à l'occasion d'une visite de maintenance en vue d'échange d'informations utiles, en fin de visite. Pour des raisons de sécurité, le propriétaire ou son représentant ne pourra en aucun cas participer à la visite de maintenance avec le technicien.
- Dans le cadre de la réglementation en vigueur concernant la sous-traitance du contrat d'entretien, le propriétaire autorise ThyssenKrupp Ascenseurs à tous recours éventuels à la sous-traitance de ses prestations, en particulier

celles de centralisation et de gestion des appels confiées en général à sa filiale Proxi-Line et celles de dégagement de personnes parfois confiées à des entreprises spécialisées dans les interventions d'urgence et de secours.

- Le recours à d'éventuelles autres sous-traitances sera précisé dans les conditions particulières ou fera l'objet d'une information spécifique.
- ThyssenKrupp Ascenseurs reste, en tout état de cause, responsable des prestations sous-traitées.
- TKA s'engage à mettre à disposition, sur demande préalable du Propriétaire et après organisation conjointe d'un rendez-vous, un technicien compétent lors de contrôle technique. Le technicien de TKA pourra effectuer des essais simples de fonctionnement ne générant aucun risque pour l'intégrité des personnes et de l'appareil.
- Cet accompagnement fera l'objet soit d'une facturation additionnelle établie selon le taux horaire travaux de réparation/prestation de service en vigueur, soit de la souscription de l'option au tarif indiqué au contrat. Dans tous les cas, le contrôle technique est effectué sous la responsabilité du Contrôleur technique. Les règles usuelles de sécurité devront être appliquées.
- Le contrat pourra être modifié par voie d'avenant accepté et signé par les deux Parties.

Exclusions du contrat d'entretien

Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le présent abonnement :

- Le remplacement des pièces dégradées par le vandalisme, par corrosion en ambiances spécifiques ou par accident indépendant de l'action de l'entreprise d'entretien.
- Le remplacement des pièces considérées vétustes selon définition et critères suivants :
Il s'agit des pièces dégradées par le seul effet de leur âge indépendamment de l'usage qui en a été fait. Cette dégradation se traduit par la perte des performances initiales ou des propriétés basiques telles que l'isolement, la conductivité, la porosité, le délitage, etc...
- La vétusté ne pouvant atteindre les composants d'une installation avant les délais minimum suivants à compter de la date d'installation du composant concerné (30 ans pour les organes mécaniques, 20 ans pour les organes électromécaniques, 10 ans pour les organes électroniques).
- Le remplacement des pièces non mentionnées dans la liste (§ opérations occasionnelles).
- L'entretien et la vérification des éventuelles canalisations électriques ou téléphoniques ainsi que des connexions liées aux systèmes de téléalarme ou de télésurveillance.
- Les interventions nécessitées par les travaux ou les aménagements effectués par d'autres entreprises, qu'ils soient en rapport ou non avec l'ascenseur.
- Le nettoyage de l'intérieur de la cabine et de son ameublement, le nettoyage des vantaux et seuils de porte cabine et palières et le nettoyage des parties vitrées, cabine et gaine.
- Les travaux de modernisation ou de mise en conformité de l'appareil avec les règlements applicables.
- Les interventions hors des horaires explicitement prévus.
- Sauf accord dérogatoire des Parties, la ligne téléphonique, les communications et l'alimentation électrique sont à la charge du Client. TKA ne peut être tenu responsable en cas de problèmes conduisant à une surconsommation.
- Les travaux non compris dans le présent contrat correspondant aux dispositions minimales réglementaires, sont notifiés au propriétaire ou à son représentant par l'entreprise chargée de l'entretien et éventuellement exécutés par elle après accord formel du propriétaire. Les coûts de ces travaux font l'objet d'une facturation séparée.

Annexe 1

Détail des opérations minimales incluses dans le contrat d'entretien (ascenseurs électriques et hydrauliques)

Les opérations minimales d'entretien à effectuer ainsi que les périodicités minimales de mise en œuvre à respecter sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Opérations minimales d'entretien Liste des pièces ou mécanismes à vérifier	Intervalle Maximum de six semaines	Fréquence Minimale semestrielle	Fréquence Minimale annuelle
Cuvette, toit de cabine, local des machines (propreté éclairage)			X
Anti-rebond & contact (1)			
Amortisseurs			
Moteur d'entraînement & convertisseurs ou générateur ou pompe hydraulique			
Réducteur			
Poulie de traction			X
Frein		X	
Armoire de commande			
Limiteurs de vitesse (cabine & contrepoids) et poulie de tension (1)			X
Poulies de deflexion /renvoi /mouillage			
Guides cabine & contrepoids / vérin			
Coulisseaux ou galets cabine & contrepoids / vérin			
Câblage électrique			
Cabine	X		
Parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine en montée ou tout autre dispositif antichute (soupape rupture, réducteur de débit pour ascenseurs hydrauliques,...)			X
Câbles ou chaînes de suspension et leurs extrémités		X	
Baies palières			
1 - Vérification des verrouillages et contact de fermeture	X		
2 - Vérification course, guidage & jeux			
3 - Vérification câble, chaîne ou courroie & lubrification			
4 - Vérification mécanismes de déverrouillage de secours	X		
5 - Dispositif limitant les possibilités d'actes de vandalisme			
Porte de cabine			
1 - Vérification verrouillages et contacts de fermeture	X		
2 - Vérification course, guidage & jeux			
3 - Vérification câble, chaîne ou courroie & lubrification			
4 - Vérification des mécanismes de déverrouillage de secours	X		
5 - Vérification du dispositif de réouverture			
Palier : précision d'arrêt et de nivelage	X		
Dispositifs hors course de sécurité			X
Limiteur de temps de fonctionnement du moteur			
Dispositifs électriques de sécurité			
1 - Vérification du fonctionnement			
2 - Vérification de la chaîne de sécurité			
3 - Vérification des fusibles			
Dispositifs de demande de secours	X		
Commandes & indicateurs aux paliers	X		
Eclairage de la gaine			
Cuve hydraulique (niveau / fuites)	X		
Vérin hydraulique			
Canalisations hydrauliques			
Dispositif antidérive		X	
Bloc de commande			
Pompe à main / soupape de descente à commande manuelle			X
Limiteur de pression			

(1) Hors câbles. Il faut dissocier les câbles de l'organe fonctionnel auquel ils peuvent être associés.
 Note : Pour les lignes non cochées la fréquence est laissée à l'appréciation des contractants.

Annexe 2 :

Liste des travaux importants énoncés par l'Article R.125-2-1-II du code de la construction et de l'habitation

- Le remplacement complet de la cabine ;
- La modification du nombre ou de la disposition des faces d'accès à la cabine ;
- La modification du nombre ou de la situation des niveaux desservis, ou l'adjonction d'une ou de plusieurs portes palières ;
- Le remplacement de l'ensemble des portes palières ;
- Le remplacement de l'armoire de commande ;
- Pour les ascenseurs électriques à adhérence, le remplacement du groupe de traction ;
- Pour les ascenseurs hydrauliques, le remplacement complet de la centrale ou du vérin ;
- La modification du système d'entraînement, telle que la modification du contrôle de l'arrêt et du maintien à niveau, l'adjonction de variateur de vitesse ;
- L'adjonction d'un dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée pour les ascenseurs électriques à adhérence.

CONDITIONS GENERALES POUR LA MAINTENANCE

Article 1 - Commande

ThyssenKrupp Ascenseurs (TKA) s'engage à exécuter les prestations définies aux conditions particulières conformément aux règles de l'art et à mettre en œuvre les moyens attendus d'un professionnel compte tenu de l'état d'avancement de la technologie d'une part et des performances, de l'utilisation, de l'état d'usure et de la vétusté des installations concernées, d'autre part.

Article 2 - Obligations du Propriétaire

2.1. Le Client s'engage à assurer au personnel de TKA un accès libre et sécurisé aux installations, pour toutes interventions. A défaut, si le technicien devait faire usage de mesures propres à assurer sa sécurité le contrat de maintenance sera suspendu jusqu'à la mise en place par le Client des mesures efficaces permettant une intervention en toute sécurité.

Si ces mesures n'étaient pas mises en œuvre, TKA serait en droit d'appliquer la clause 11.1. TKA ne pourra être tenue responsable du retard d'exécution et/ou de l'inexécution de ses prestations.

2.2. Le Client reste propriétaire et gardien des installations. La signature du présent contrat ne le dispense pas de ses obligations au regard des lois et règlements en vigueur. Il lui appartient notamment de prendre toutes mesures pour informer les utilisateurs sur les conditions d'utilisation et de sécurité des installations et pour en réglementer l'usage conformément aux recommandations jointes. Le Client s'engage à ce que les appareils soient conformes à la réglementation en vigueur.

2.3. Le Client notifie au Prestataire toute modification totale ou partielle de la destination de l'immeuble, des caractéristiques techniques de l'installation ou de son mode d'utilisation. Si un fait inhabituel ou anormal quelconque intéressant l'installation venait à se produire, le Client devra prendre toutes dispositions pour en suspendre le fonctionnement ou en interdire l'usage et en informer l'utilisateur. Il s'oblige notamment à prendre toutes les mesures conservatoires immédiates en cas de danger constaté. Le fait devra être immédiatement signalé par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LR/AR) à TKA.

En cas de manquement du Client à l'une des obligations ci-dessus définies ayant empêché le prestataire d'intervenir normalement, le prestataire ne pourra être tenu responsable.

Article 3 - Intervention de tiers

Le Client s'engage à avertir TKA de toute intervention d'un tiers sur les installations. A l'issue de l'intervention, un état des lieux sera établi conjointement avec le Client et TKA se réserve le droit de facturer les travaux nécessaires à la remise en état des appareils. Sauf mise en œuvre des conditions de l'article 11.2, l'intervention d'un tiers ne remet pas en cause le contrat en cours, dont l'exécution des prestations sera suspendue le temps de l'intervention. Durant ce délai, la responsabilité de TKA ne pourra être recherchée.

Article 4 - Prix

4.1. Le prix figurant aux conditions particulières s'entend aux conditions économiques, fiscales et douanières connues à ce jour. Toute modification dans la nature, le mode d'application ou le taux des régimes fiscaux ou autres intervenant pendant la période contractuelle, avant la dernière facture ou avant complet règlement du client, entraînera une modification correspondante du prix. La taxe fiscale sera celle applicable à la date du fait générateur.

4.2. Le prix a été défini en fonction des prestations fournies, des caractéristiques des installations et de leur localisation telles que définies dans les conditions particulières. Toute modification relative à ces installations ou toute prestation complémentaire entraînera une modification du prix.

4.3. Le prix sera révisé annuellement, sur la base de la formule précisée aux conditions particulières.

Article 5 - Validité de l'offre

Sauf stipulation contraire, l'offre est valable durant un délai de 2 mois à compter de sa remise. Passé ce délai, TKA pourra réviser le prix et les conditions de l'offre.

Article 6 - Conditions de paiement

6.1. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au plus tard à la date figurant sur les factures, sans escompte, par le moyen d'un prélèvement bancaire. Le paiement ne peut être retardé sous aucun prétexte, même en cas de réclamation relative aux prestations fournies. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal, exigible de plein droit, le jour suivant la date limite de règlement figurant sur la facture. Un montant forfaitaire de 40 € par facture impayée sera dû par le client pour les frais de recouvrement, sans préjudice pour TKA de réclamer une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

A défaut de règlement de la facture, TKA sera en droit de faire usage de la clause 11.1.

6.2. Le Client reste seul responsable des conséquences pouvant résulter de la suspension et/ou de la résiliation du contrat, y compris celles relevant de la sécurité des biens et des personnes.

Article 7 - Transfert du contrat

Les parties s'engagent à transférer l'ensemble des droits et obligations issus du présent contrat à leurs successeurs légaux. A défaut, la partie qui y dérogerait s'oblige à garantir la bonne exécution du contrat jusqu'à son terme et à payer le montant des redevances restant à courir, cette indemnité ne pouvant être toutefois inférieure à 6 mois du montant annuel du contrat. En cas de changement de mandataire, le contrat se poursuit dans les mêmes conditions, le Client devant avertir TKA et transmettre au successeur le contrat, les avis, recommandations et plus généralement tous documents, pièces et correspondances relatifs à l'exécution du présent contrat.

Article 8 - Pénalités

En cas de retard dans l'exécution de ses prestations et sauf cas stipulés à l'article 10, une pénalité de 1% de la valeur annuelle H.T. du contrat pour l'appareil concerné, et par retard constaté pourra être réclamée par le Client par LR/AR expédiée au plus tard dans les 7 jours de la constatation du manquement. Le cumul des pénalités applicables par an est plafonné à 5 % de la valeur annuelle du contrat pour l'appareil concerné.

En tout état de cause, le Client devra apporter la preuve de la responsabilité de TKA. Toute autre indemnité est exclue, notamment pour perte d'activité, perte d'exploitation, dommages à des tiers.

Article 9 - Mise en conformité /Sécurité

Dans l'hypothèse où la sécurité des usagers ou des salariés de la société TKA serait en jeu, notamment suite au constat d'une non-conformité des installations par rapport aux normes en vigueur, TKA se réserve le droit de mettre immédiatement l'appareil à l'arrêt. Elle devra avertir sans délai le Client par tout moyen, et lui préciser les mesures propres à la remise en service. La redevance du contrat de maintenance restera due normalement et devra être payée aux échéances habituelles, conformément à l'article 6. Le Client devra faire effectuer les travaux nécessaires à la mise en conformité de l'appareil dans les plus brefs délais, à défaut TKA se réserve le droit de résilier le contrat de maintenance, dans les conditions édictées à l'article 11.1.

Article 10 - Responsabilité et assurance

10.1 La responsabilité de TKA qui n'agit ni comme entrepreneur de transport, ni comme gardien de la chose, sera exclue :

- en cas d'interruptions et/ou d'accidents résultant d'événements tels que : la gelée, la chaleur excessive, l'humidité, l'inondation, la foudre, l'incendie, les poussières

et les substances corrosives à l'abri desquelles le propriétaire doit tenir clos les locaux réservés aux organes des installations, l'arrêt ou l'insuffisance de la force motrice, la grève, le lock-out, même limités à l'industrie des ascenseurs, la guerre et ses conséquences économiques, les émeutes, actes de vandalisme et de malveillance, les déprédations volontaires et interventions de tiers, et tous les autres cas assimilables à des cas de force majeure, cette liste n'étant pas limitative ; - en cas d'observation des recommandations jointes au présent contrat, des prescriptions spéciales et en cas d'utilisation anormale des installations et équipements.

Dans tous ces cas, le coût des éventuelles remises en état, n'étant pas compris dans le prix du présent contrat, sera facturé en sus au Client ;

- en cas d'intervention d'un tiers, comme il l'est dit à l'article 3 ci-dessus ;
- en cas de vétusté ;
- en cas de consommation anormale des lignes téléphoniques ;
- en cas d'interruption des lignes téléphoniques ou en cas d'absence/interruption de réseau auto-commuté de téléphonique ou GSM.

10.2. TKA a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile dans le cadre de l'exécution du présent contrat et s'engage à remettre une attestation sur demande du Propriétaire.

Article 11 - Résiliation

11.1 En cas de manquements graves, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties, et après mise en demeure adressée en LR/AR restée infructueuse pendant un délai de 30 jours, par la Partie demanderesse par lettre recommandée avec AR, dès sa réception, aux torts de la partie défaillante et sans formalité judiciaire préalable. Est constitutif d'un manquement grave, imputable au Prestataire : la paralysie intentionnelle d'un organe de sécurité par le Prestataire, le non respect des délais des visites périodiques de maintenance (hors cas cités dans l'article 10 des CGV) constaté au moins deux fois consécutivement dans la même année contractuelle ; et imputable au Client, l'absence de règlement des prestations par le Client, l'incapacité du Client d'assurer l'accès de l'installation en toute sécurité et/ou en conformité à la réglementation en vigueur.

11.2. Conformément à l'article R. 125-2-1-I du code de la construction et de l'habitation, le Propriétaire qui confie des travaux importants, listés en Annexe des Conditions d'exécution, à une entreprise différente de TKA, pourra résilier le contrat de l'appareil concerné par les travaux moyennant un préavis de 3 mois avant la date de début des travaux, par courrier adressé en LR/AR auquel sera joint tout justificatif nécessaire. TKA se réserve le droit de réclamer toute information complémentaire aux fins de preuve des travaux engagés. La résiliation anticipée du contrat entraînera le règlement d'une indemnité correspondant à 6 mois de redevances au bénéfice de TKA. Seul l'appareil concerné par les travaux pourra faire l'objet d'une résiliation. Si le contrat en cours porte sur plusieurs



Tél.: 0825.002.010
Fax.: 0825.826.234

LA MAISON BLEUE
31 rue d'Aguesseau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
A l'attention de Gwenaëlle VOISIN

Savigny sur Orge, 16 novembre 2016

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, en double exemplaire, notre meilleure proposition concernant le contrat d'entretien de l'installation climatique de :

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX

Dans l'éventualité d'un accord de votre part sur les termes de ce contrat, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner dûment signés, les deux exemplaires du contrat. Après enregistrement en nos services, un double vous sera retourné. Nous espérons que notre offre retiendra favorablement votre attention et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'Entreprise SOFTAIR

Chargé d'Affaire Maintenance
Julien POIRIER
julien.poirier@softair.fr
06 79 78 49 16

Directeur Maintenance
Bruno BOUCHERON
bruno.boucheron@softair.fr

CONTRAT D'ENTRETIEN N° 1751/16

INSTALLATION CVC

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX

Désignation des parties contractantes

D'une part :

LA MAISON BLEUE
31 rue d'Aguesseau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Ci-après dénommé LE CLIENT

D'autre part :

SOFTAIR
17 Avenue du Garigliano
91600 SAVIGNY SUR ORGE

Représentée par Monsieur BOUCHERON

Ci-après dénommée L'ENTREPRISE

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT	3
ARTICLE 2 - DUREE DU CONTRAT	3
ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES CONTRACTANTS	3
ARTICLE 4 - OBLIGATIONS RECIPROQUES	4
ARTICLE 5 - NOMENCLATURE DU MATERIEL	5
ARTICLE 6 - PLANNING DE VISITE ENTRETIEN	5
ARTICLE 7 - PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE	6
ARTICLE 8 - DEPANNAGES	6
ARTICLE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE	7
ARTICLE 10 - PRISE EN CHARGE DES INSTALLATIONS	7
ARTICLE 11 - GARANTIES	7
ARTICLE 12 - MODIFICATIONS , AMELIORATIONS ET REPARATIONS	8
ARTICLE 13 - ASSURANCES	8
ARTICLE 14 - RESILIATION	8
ARTICLE 15 - LITIGES	8
ARTICLE 16 - REDEVANCE ANNUELLE	9
ARTICLE 17 - COUTS DES INTERVENTIONS HORS CONTRATS	10
ARTICLE 18 - REVISION DE PRIX ANNUELLE	11
ARTICLE 19 - EXPIRATION DU CONTRAT	11



A PARAPHER

6N

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 2 sur 20

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, pour la durée de celui-ci et aux conditions suivantes, le Client confie à l'Entreprise, qui accepte.

L'entretien préventif, systématique des l'installations CVC de :

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX

ARTICLE 2 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à la date de signature par le client. Il est établi jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction, par périodes annuelles successives, sauf préavis adressé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée, trois mois avant l'expiration de la période contractuelle.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES CONTRACTANTS

L'entreprise s'engage à :

- effectuer toutes les prestations d'entretien énumérées aux articles 6 et 7 (sauf cas de force majeure)
- donner au responsable du client les instructions nécessaires à la conduite des installations, en dehors des heures de présence de l'entreprise ; elle lui indiquera les manœuvres de mise en route d'arrêt et de sécurité.
- mentionner sur un cahier technique ses interventions, ainsi que toutes remarques concernant le fonctionnement des installations.
- établir sur demande client une liste de pièces de rechange que le client approvisionnera à ses frais, directement ou par l'intermédiaire de l'entreprise et complètera à mesure de leur utilisation.

Fournir les produits et consommables d'entretien suivants :

- d'entretien courant comprenant : chiffons graisse produits dégraissant petites visserie

Le Client s'engage à

- Désigner un responsable capable d'assurer la surveillance de l'installation et prendre les mesures d'urgence et de sécurité en cas d'incident en dehors des heures de présence de l'entreprise.
- Livrer et maintenir en bon état les locaux techniques et en permettre l'accès permanent à l'entreprise.
- Informer l'entreprise dans les 48 heures à l'avance pour la mise en service des installations qui lui sont confiées.
- Fournir et maintenir en bon état les moyens de sécurité incendie ; et à assurer le contrôle périodique, le tout en respectant la réglementation en vigueur.
- Effectuer toutes les prestations et assurer les fournitures non mentionnées dans les engagements de l'entreprise et qui sont utiles au bon fonctionnement de l'installation notamment l'électricité, l'eau...
- Aviser sans délais l'entreprise de tout événement nécessitant éventuellement son intervention
- Autoriser l'entreprise à plomber éventuellement certains organes de l'installation
- Effectuer ses règlements ponctuellement et conformément aux clauses du contrat. Ne pas utiliser pour son propre service le personnel de l'entreprise pendant la durée du contrat, ainsi que pendant l'année qui suivrait sa réalisation, sauf accord écrit de l'entreprise.
- Supporter les frais de réparation (pièces et main d'œuvre) consécutifs aux accidents survenant aux appareils dans le cas où ces accidents seraient dus à des causes extérieures dont l'entreprise n'a pas le contrôle.
- Interdire l'accès des locaux techniques à toute personne non qualifiée. Pourvoir au remplacement des matériels non compris dans le présent contrat, sur demande justifiée de l'entreprise.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS RECIPROQUES

Les deux parties s'engagent à ce que l'exercice de leur activité propre n'occasionne pas de gêne ou nuisance à l'autre partie. Les locaux techniques devront ainsi être laissés libres d'accès ainsi que propre et bien rangés

La charge du coût des contrôles et des examens périodiques effectués conformément à la loi, est celle qui est définie par la législation à la date de signature du contrat.

 A PARAPHER
6V

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 4 sur 20

ARTICLE 5 – NOMENCLATURE DU MATERIEL
ARTICLE 6 – PLANNING DE VISITE D'ENTRETIEN

Implantation du matériel	Type et marque du matériel	Qté	Visite												
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
intérieur	Chaudière gaz	1				X						X			
	Ballons BUDERUS /SOLAIRE	2				X						X			
	Ventilo convecteur	1				X						X			
	Centrale d'air de compensation	1				X						X			
	Extracteur d'air cuisine	1				X						X			
	Extracteur d'air stockage	1				X						X			
	Radiateur	42										X			
	Armoire de régulation	1				X						X			
	Centrale double flux	1				X						X			
	Panneaux solaires ECS	8										X			
	Nettoyage des bouches de soufflage	73				X									

 A PARAPHER

6✓

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
 33 rue Roger Mirassou
 33800 BORDEAUX
 Page 5 sur 20

ARTICLE 7 – PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

Les prestations de l'entreprise concernent la mise à disposition d'une main d'œuvre qualifiée, conformément aux dispositions du présent contrat, à l'exclusion de toute fourniture de matériels ou produits autres que ceux mentionnés ARTICLE 3.

Ce contrat a été établi dans le cadre de loi du 13 juin 1998 sur la base d'un horaire hebdomadaire de 35 heures. Le détail des prestations est défini en annexe.

ARTICLE 8 – DEPANNAGES HORS CONTRAT

Prestations effectuées lors de demandes spécifiques alors que notre technicien n'est pas déjà présent sur le site

En heures ouvrables (8h30/17h) :

Voir tarification Article 17

En cas de panne des installations qui lui sont confiées, l'entreprise s'engage à intervenir dans **les 16 heures** suivant l'appel du client.

Le temps d'intervention **n'est pas** compris dans la redevance **sauf période de garantie**

Les déplacements **ne sont pas** compris dans la redevance **sauf période de garantie**

En dehors des heures ouvrables :

Le temps d'intervention **n'est pas** compris dans la redevance

Les déplacements **ne sont pas** compris dans la redevance

Seront néanmoins facturés, les cas de figure suivants :

- Les défaillances consécutives à des défauts d'alimentation électrique d'origine E.D.F ou d'équipements autres que les installations prises en charge,
- Les arrêts consécutifs à l'absence d'alimentation hydraulique (coupures d'eau de ville),
- Les réparations des défauts résultants d'accidents de cause autre qu'une utilisation normale.
- Les demandes non justifiées, engendrées par des erreurs de manipulation d'utilisateur



A PARAPHER

6✓

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 6 sur 20

ARTICLE 9 – ASSISTANCE TECHNIQUE

L'entreprise assurera une assistance technique régulière pour un bon fonctionnement des installations et l'encadrement du personnel.

Toute intervention supplémentaire demandée par le client, notamment à l'occasion de contrôles ou d'interventions d'autres organismes sera facturée au tarif de régie.

ARTICLE 10 – PRISE EN CHARGE DES INSTALLATIONS

L'entreprise ne pourra être tenue pour responsable des vices de construction ou d'installation du matériel (hors installation SOFTAIR).

Le présent contrat a été établi pour une installation en bon état de marche. Si des défauts de conception étaient constatés dans les six premiers mois suivant la prise d'effet du contrat, l'entreprise établira la liste des travaux de réparations ou des finitions de chantier jugés nécessaires pour une exploitation normale.

ARTICLE 11 – GARANTIES (SUR INSTALLATIONS REALISEES PAR SOFTAIR)

Notre matériel est garanti un an à compter de la date de mise en service. En l'absence d'un contrat d'entretien souscrit auprès d'un professionnel, cette garantie ne couvrira que les pièces détachées (sous réserve de bonne utilisation et acceptation par le constructeur), la main d'œuvre restant à votre charge.

Cette garantie passe à deux ans (pièce et main d'œuvre et déplacement) sous condition de signature dans les trois mois du présent contrat.

Date de mise en service:	⇒	Hors garantie
Date d'échéance des garanties initiales:	⇒	Hors garantie

ARTICLE 12 – MODIFICATIONS, AMELIORATIONS ET REPARATIONS

Toutes les modifications et améliorations, des installations, ainsi que les réparations nécessaires à leur bon fonctionnement seront effectuées par l'entreprise, sur devis accepté par le client.

ARTICLE 13 – ASSURANCES

L'entreprise communiquera au client, à sa demande et pour approbation, les détails des garanties de son assurance responsabilité civile le couvrant du fait des prestations définies par le présent contrat.

Au-delà des plafonds de garanties souscrites par l'entreprise, le client et ses assureurs prendront en charge les dommages qu'elle pourrait causer dans le cadre du présent contrat. L'entreprise ne pourra être tenue pour responsable des dégâts d'eau émanant des locaux techniques dans lesquels elle intervient, par suite d'absence ou de défaut d'étanchéité desdits locaux.

ARTICLE 14 – RESILIATION

Il est bien stipulé que l'une ou l'autre des parties aura la possibilité de résilier le présent contrat pour tout manquement à l'une ou l'autre des clauses trois mois après l'envoi d'une lettre recommandée.

ARTICLE 15 – LITIGES

Tout litige ou tout différent survenant entre les parties relativement à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou à la cessation du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'EVRY, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.



ARTICLE 16 – REDEVANCE ANNUELLE

REDEVANCE DE BASE ANNUELLE comprenant les prestations d'entretiens, (interventions en heures ouvrables), ainsi que la fourniture des divers consommables décrit à l'article 3.

Nous vous proposons :

Formule 1 sans dépannage 2 visites annuelles :

MONTANT TOTAL ANNUEL HT en €uros **2 350,00 €**

 A PARAPHER

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 9 sur 20

ARTICLE 17 – COUTS DES INTERVENTIONS HORS CONTRATS

TARIFS INTERVENTIONS

Montant horaire d'un frigoriste ou chauffagiste itinérant pour intervention hors prestations contractuelles (problèmes circuit frigorifique ou chaudière ou toute intervention en astreinte)	92,00 € HT
Montant horaire d'un technicien itinérant pour intervention hors prestations contractuelles (problème électrique ou autre)	78,00 € HT
Forfait déplacement île de France	99,00 € HT
Forfait déplacement province	142,00€ HT

Valeur à ce jour, tarifs révisés annuellement en début d'année.

Coefficients pour interventions en horaires décalées (appliqués sur taux horaire et forfaits déplacements)

Du lundi au vendredi de 6 h à 8 h 30 et de 17 h à 20 h	1.25
Du lundi au samedi de 20 h à 6 h	2
Du samedi de 6 h à 20 h	1.5
Du samedi 20 h au lundi 6 h et jours fériés	2

La facturation sera effectuée annuellement avec un règlement terme à échoir 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture, par chèque ou virement automatique à l'ordre de la Sté SOFTAIR (RIB joint sur demande)

De convention expresse entre les parties, il est convenu que le défaut de règlement desdites factures après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de la part du prestataire, mettra Le Client défaillant dans l'obligation de payer au prestataire des intérêts de retard calculés sur le montant des factures ayant fait l'objet de la réclamation et à compter de la date d'échéance mentionnée sur la facture impayée. En application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, sauf report sollicité par le Client et accepté par le Prestataire, tout retard de paiement aux échéances prévues, portera intérêt au taux égal au taux BCE +majoré de 7 points accompagné de l'indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à 40€ (article D441-5 du 2 Octobre 2012)

ARTICLE 18 – REVISION DE PRIX ANNUELLE

Le montant de la redevance annuelle sera révisé le 1^{er} janvier de chaque année, par application de la formule suivante, avec un minimum de 2% :

$$P = P_0 (0,15 + 0,10 \frac{FSD1}{FSD1-0} + 0,75 \frac{ICHTrev-TS}{ICHTrev-TSo})$$

P = Nouveau Prix indexé.

P₀ = Prix d'origine.

ICHTrev-TS = Dernier indice des salaires des Industries mécaniques électriques, connu à la date de révision.

ICHTrev-TSo = Dernier indice connu des salaires des Industries mécaniques et électriques à la date de l'établissement du contrat Juillet 2016 = 117,7

FSD1 = Dernier indice des produits et services divers, connu à la date de révision.

FSD1-0 = Dernier indice des produits et services divers, connu à la date de l'établissement du contrat Juillet 2016 = 121,7

Si la signature intervient plus de six mois après la date d'origine, son prix sera réactualisé dès la première échéance avec suppression de la partie fixe.

ARTICLE 19 – EXPIRATION DU CONTRAT

A l'expiration du contrat, un état des lieux et un procès-verbal d'un examen de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations seront dressés sur demande client (non compris dans cette redevance)

Le Client

Le 30.12.16

M. Y. J. Gueraïlle
Responsable Maintenance

Pour l'entreprise SOFTAIR

Le

Chargé d'affaire maintenance

Julien POIRIER

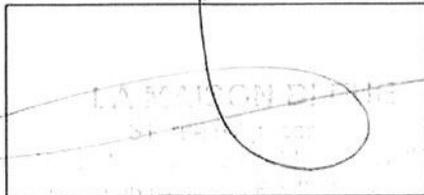
Julien.poirier@softair.fr

Directeur maintenance

Bruno BOUCHERON

bruno.boucheron@softair.fr

Cachet client



Cachet SOFTAIR



Nous retourner les 2 exemplaires, paraphés, signés, cachetés et datés du jour de prise d'effet du contrat

1 exemplaire contresigné vous parviendra sous quinzaine



A PARAPHER

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 11 sur 20

ANNEXE 1

GAMMES



CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 12 sur 20

Chaudière

EQUIPEMENT OU MATERIEL CONCERNE	NATURE DES OPERATIONS	PERIODICITE							
		J	H	M	BIM	T	S	A	ALD
Chaudière	Contrôle de la température départ et retour, relever la température extérieure						X		
	Essai de fonctionnement des sécurités							X	
	Contrôle du fonctionnement général						X		
	Permutation chaudière							X	
	Contrôle du fonctionnement des purges par chasse en amont							X	
	Contrôle visuel des soupapes (pour déceler une fuite éventuelle)							X	
	Resserrage des portes, des trappes de visite et des brides							X	
	Ramoner les carnaux, les conduits de fumées, les chaudières et récupérateurs							X	
	Vérification des joints, briquetage et turbulateurs							X	
	Contrôle interne de la chaudière côté fumées							X	
	Contrôle des émissions d'oxyde d'azote et réglage éventuel							X	
	Révision de tous les matériels et retouches de peinture et de calorifuge éventuelles								X
	Contrôle des boucles de régulation (portant sur la vérification du bon affichage des valeurs de référence, la vérification du bon fonctionnement de tous les organes et leur bon positionnement)						X		

J : Journalier – H : Hebdomadaire – M : Mensuel – BM : Bimensuel – T : Trimestrielle – S : Semestre – A : Annuel – ALD/D : A la demande sur devis



CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX

Pompes de charges chaudières

EQUIPEMENT OU MATERIEL CONCERNE	NATURE DES OPERATIONS	PERIODICITE								
		J	H	M	BIM	T	S	A	ALD/D	
Pompes de charges chaudières	Reprise peinture si nécessaire									X
	Contrôle d'isolement des enroulements moteur								X	
	Manœuvre des vannes								X	
	Resserrage des connexions électriques								X	
	Resserrage Mécanique								X	
	Relevé des intensités moteur								X	
	Graissage des roulements moteurs « si équipé de graisseur »								X	
Contrôle visuel de l'étanchéité du circuit							X			

J : Journalier – H : Hebdomadaire – M : Mensuel – BM : Bimensuel – T : Trimestrielle – S : Semestre – A : Annuel – ALD/D : A la demande sur devis

 A PARAPHER

GV

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 14 sur 20

Brûleurs

EQUIPEMENT OU MATERIEL CONCERNE	NATURE DES OPERATIONS	PERIODICITE							
		J	H	M	BIM	T	S	A	ALD
Brûleurs	Contrôler le fonctionnement des cycles des brûleurs								X
	Vérifier le dispositif de détection de flamme								X
	Nettoyer et régler les électrodes d'allumages								X
	Nettoyer les filtres et les têtes de combustion gaz								X
	Nettoyer le gicleur ou les injecteurs et les filtres fioul								X
	Vérifier et régler le débit gaz au brûleur								X
	Vérifier et régler les pressostats mini. gaz et air et maxi. gaz.								X
	Vérifier et régler les pressions detendeur								X
	Contrôler et régler la combustion : CO ₂ (O ₂), T°, Rt et opacité des fumées, CO.								X
	Contrôler les accouplements moteurs / ventilateurs et moteurs / pompes								X
	Vérifier le fonctionnement et régler si nécessaire les électrovannes d'allure gaz sur brûleurs								X
	Vérifier la filerie et les connexions électriques								X
	Démontage et nettoyage								X
	Mesure de l'ionisation								X

J : Journalier – H : Hebdomadaire – M : Mensuel – BIM : Bimensuel – T : Trimestrielle – S : Semestre – A : Annuel – ALD/D : A la demande sur devis



A PARAPHER

GV

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 15 sur 20

Centrale double flux

EQUIPEMENT OU MATERIEL CONCERNE	NATURE DES OPERATIONS	PERIODICITE							
		J	H	M	BIM	T	S	A	ALD
	Essai des sécurités (chaud,antigel), des asservissements et des alarmes							X	
	Vérification de l'échauffement des paliers, moteurs et roulements							X	
	Contrôle de la tension des courroies						X		
	Contrôle de la perte de charge et de l'état des filtres à air. Les nettoyer ou les remplacer si nécessaire.						X	X	
	Contrôle de l'alignement et du serrage des poulies							X	
	Vérification de l'état et du fonctionnement des registres de caissons de mélange (lubrifier les axes si nécessaire)							X	
	Vérifier l'état et nettoyer les prises d'air neuf							X	
	Mesure des intensités absorbées							X	
	Adaptation des thermiques et fusibles aux intensités réelles si celles-ci sont inférieures aux intensités nominales							X	
	Graissage des paliers du moteur, du ventilateur et des parties tournantes munies de graisseur								X
	Contrôle des isolements							X	
	Vérification du fonctionnement de la boucle de régulation						X		
	Contrôler l'état et la propreté des résistances électriques							X	
	Révision générale							X	
	Nettoyage complet de la turbine, des volets d'air, des volutes et des caissons							X	
	Contrôle de l'étanchéité des manchettes souples							X	
	Remplacement des courroies après nettoyage des gorges								X
	Reprise éventuelle de l'alignement							X	
	Contrôle visuel des silent-blocks						X		
	Resserrage de la boulonnerie							X	
	Retouches de peinture et de calorifuge si nécessaire								X
	Vérification du niveau sonore des ventilateurs (bruits) et essai des vitesses						X		
	Vérifier les informations fournies par les thermomètres, manomètres, hygromètres ...						X		

J : Journalier – H : Hebdomadaire – M : Mensuel – BM : Bimensuel – T : Trimestrielle – S : Semestre – A : Annuel – ALD/D : A la demande sur devis



A PARAPHER

CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 16 sur 20

Radiateur à eau

EQUIPEMENT OU MATERIEL CONCERNE	NATURE DES OPERATIONS	PERIODICITE							
		J	H	M	BIM	T	S	A	ALD
Radiateur	Contrôle visuel du radiateur							X	
	Contrôle des fixations							X	
	Vérification de l'absence de fuite d'eau							X	
	Contrôle du fonctionnement de régulateurs thermostatique							X	

J : Journalier – H : Hebdomadaire – M : Mensuel – BIM : Bimensuel – T : Trimestrielle – S : Semestre – A : Annuel – ALD/D : A la demande sur devis



Armoire de régulation

EQUIPEMENT OU MATERIEL CONCERNE	NATURE DES OPERATIONS	PERIODICITE							
		J	H	M	BIM	T	S	A	ALD
Régulation	Vérification du fonctionnement général							X	
	Contrôle de maintien des paramètres							X	
	Vérification et relevé des conditions climatiques extérieures (températures, humidité)							X	
	Etalonnage des courbes et pentes							X	
	Vérification des sondes de prises de mesures et capteurs							X	
	Contrôle des mises à la terre et isolement							X	
	Resserrage des connexions électriques							X	
	Contrôle du bon asservissement des vannes ou relais à leurs organes de commande							X	
	Contrôle températures départs des circuits							X	
	Contrôle des horloges et des points de consigne							X	
Contrôle de la loi de refroidissement/chauffage							X		

J : Journalier – H : Hebdomadaire – M : Mensuel – BM : Bimensuel – T : Trimestrielle – S : Semestre – A : Annuel – ALD/D : A la demande sur devis

Ventilo-convecteurs

EQUIPEMENT OU MATERIEL CONCERNE	NATURE DES OPERATIONS	PERIODICITE							
		J	H	M	BIM	T	S	A	ALD
Ventilo-convecteurs	Vérification de l'encrassement de la batterie, des dégradations, de la corrosion							X	
	Nettoyage éventuel des batteries côté air et du ventilateur							X	
	Vérification du fonctionnement et de la régulation						X		
	Contrôle des grilles et de l'écoulement de l'air							X	
	Graissage des moteurs et des parties tournantes (selon le type)								X
	Nettoyage et remplacement des filtres si besoin						X		
	Purge des batteries							X	
	Contrôle de l'état général du caisson et de la grille d'aspiration							X	
	Contrôle du réglage du thermostat et du bon fonctionnement des électrovannes							X	
	Contrôle visuel des connexions sur le commutateur							X	
	Contrôle de l'étanchéité des raccordements							X	
Vérification des vannes d'isolement							X		

J : Journalier – H : Hebdomadaire – M : Mensuel – BM : Bimensuel – T : Trimestrielle – S : Semestre – A : Annuel – ALD/D : A la demande sur devis

Capteur solaire

EQUIPEMENT OU MATERIEL CONCERNE	NATURE DES OPERATIONS	PERIODICITE							
		J	H	M	BIM	T	S	A	ALD
Capteur Solaire	Contrôle de l'état général du capteur							X	
	Contrôle des fixations							X	
	Nettoyage du capteur							X	
	Analyse du point de gel							X	
	Contrôle de l'étanchéité du circuit							X	
	Resserrage des raccords hydraulique							X	

J : Journalier – H : Hebdomadaire – M : Mensuel – BM : Bimensuel – T : Trimestrielle – S : Semestre – A : Annuel – ALD/D : A la demande sur devis

 A PARAPHER



CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION CE N° 1751/16

LA MAISON BLEUE
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Page 20 sur 20

Eco Sécurité Incendie

Forfait sécurité, Confiance incluse

LA MAISON BLEUE
31 rue d'Aguesseau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Herblay, le 22 Juin 2016

Attestation de contrat de maintenance des installations de sécurité incendie et de formation du Personnel Au sein de tous les établissements LA MAISON BLEUE, En activité et en ouverture

Site : Crèche
33 – 35 Rue Roger Mirassou
33000 BORDEAUX

Je soussigné, Maxime LEREBOURG, agissant en qualité de Responsable Technique « extinction » de la société Eco Sécurité Incendie, atteste par la présente que notre société est liée par contrat avec le réseau de crèche La Maison Bleue pour les domaines d'intervention suivants.

Contrat de maintenance des installations de sécurité incendie.

Dans le cadre de ce contrat de maintenance, notre société réalise aux échéances réglementaires les prestations suivantes :

- Entretien des Extincteurs (à la date anniversaire d'installation)
- Dépannage sur les extincteurs éventuellement percutés ou utilisés en dehors du passage annuel
- Entretien de l'Eclairage de Sécurité (BAES)
- Entretien du système d'Alarme Incendie
- Dépannage des installations avec délai d'intervention convenu de moins de 8 h, pendant les horaires d'ouverture de crèche, et sur simple envoi de fax au siège de la société Eco Sécurité Incendie (au 01 39 97 41 32) ou sur appel téléphonique confirmé.

Installation des extincteurs, de la signalétique et des Plans de sécurité incendie

Lors de l'ouverture des crèches, comme celle citée en objet, nous intervenons pour réaliser :

- L'installation des moyens de premier secours (extincteurs, couverture antifeu)
- L'installation de la signalétique et des plans de sécurité incendie (tenant désormais compte de la dernière norme éditée le 15 juin 2013, la norme NFX 08-070)

Extincteurs, RIA, BAES, Désenfumage, Détection, Signalisation, Formation
Eco Sécurité Incendie – 75, rue de l'Orme Macaire – 95 220 HERBLAY
Tél. 01 39 31 74 46 – Fax 01 39 97 41 32 contact@ecosecuriteincendie.fr
S.A.R.L au capital de 17 000 € - RCS Pontoise 483 108 320 – APE 46 18 Z



Eco Sécurité Incendie

Forfait sécurité, Confiance incluse

- La mise en place d'un registre de sécurité qui est insérée dans un coffret à registre maintenu accessible
- La mise en place de consigne de sécurité à proximité des téléphones servant à l'appel des services de secours.

Formation du personnel

A l'ouverture d'une nouvelle crèche, notre société, qui possède aujourd'hui 3 formateurs, réalise les formations du Personnel (**Formation prévue le 23 Août 2016 pour cet établissement**)

- A la manipulation des moyens de secours
- A la conduite à tenir en cas d'urgence, en mettant un accent très fort à l'évacuation des enfants
- A l'utilisation du SSI, composé d'un système d'alarme de type 4 ou plus important selon le cas.

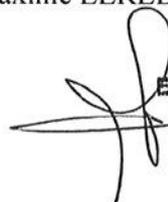
Suivi des formations

Chaque année, un suivi est établi avec le service Formation du siège La Maison Bleue, mais aussi par les contacts avec les directrices de crèche, qui permet de faire les mises à jour nécessaires en fonction de l'évolution des effectifs de professionnelles et tenant compte du turn over éventuel.

En conséquence, je délivre la présente attestation.

Pour valoir ce que de droit,

Maxime LEREBOURG


ECO SECURITE INCENDIE
75 Rue de l'Orme Macaire
95220 HERBLAY
Tél : 01 39 31 74 46
Siret : 483 108 320 00027

Extincteurs, RIA, BAES, Désenfumage, Détection, Signalisation, Formation

Eco Sécurité Incendie – 75, rue de l'Orme Macaire – 95 220 HERBLAY
Tél. 01 39 31 74 46 – Fax 01 39 97 41 32 contact@ecosecuriteincendie.fr
S.A.R.L au capital de 17 000 € - RCS Pontoise 483 108 320 – APE 46 18 Z



Service d'installation et de maintenance des extincteurs (référentiel I4-NF 285) – Certificat n° 552/10/04 – 285

Eco Sécurité Incendie

Forfait sécurité, Confiance incluse

CLIENT / LIEU

Accueil Régulier Mirassou

33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Tél. : 05 57 80 18 84

ECLAIRAGE DE SECURITE

Date :

COMPTE RENDU DE MAINTENANCE 201...

Intervenant(s) :

Date Dernier Passage : / /

Eco Sécurité
Par : Incendie Autre

Abréviations Type de BAES : EVACUATION (EV) -
AMBIANCE (AM) - LOCAUX A SOMMEIL (LS) -
HABITATION (HA)

N°	Emplacement	Etage	Type BAES	Marque / Référence	SATI	TLC*	Etat Favorable	A Remplacer	Date Changement	OBSERVATIONS (G si grille de protection existante)
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										

Système de Télécommande BAES	Oui <input type="checkbox"/> Marque / Modèle :	Non <input type="checkbox"/> Non trouvé <input type="checkbox"/>
TLC* = BAES télécommandé	Observations	

Répartition BAES	Nombre	Commentaires suite à l'intervention
Evacuation / EV	7	
Ambiance / AM		
Habitation / HA		
Locaux à Sommeil / LS		
Total	7	

Accueil Régulier Mirassou
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Tél. : 05 57 80 18 84

Signature intervenant Eco Sécurité Incendie

Cachet / Signature Client

Eco Sécurité Incendie

Forfait sécurité, Confiance incluse

CLIENT / LIEU

Accueil Régulier Mirassou

33 rue Roger Mirassou

33800 BORDEAUX

Tél. : 05 57 80 18 84

ECLAIRAGE DE SECURITE

COMPTE RENDU DE MAINTENANCE 201...

Date : / /

Intervenant(s) :

Abréviations Type de BAES : EVACUATION (EV) -
 AMBIANCE (AM) - LOCAUX A SOMMEIL (LS) -
 HABITATION (HA)

Date Dernier Passage : / /

Par : Eco Sécurité Incendie Autre

N°	Emplacement	Etage	Type BAES	Marque / Référence	SATI	TLC*	Etat Favorable	A Remplacer	Date Changement	OBSERVATIONS (G si grille de protection existante)
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										

Système de Télécommande BAES	Oui <input type="checkbox"/> Marque / Modèle : Non <input type="checkbox"/> Non trouvé <input type="checkbox"/>
TLC * = BAES télécommandé	Observations

Répartition BAES	Nombre	Commentaires suite à l'intervention
Evacuation / EV		
Ambiance / AM		
Habitation / HA		
Locaux à Sommeil / LS		
Total		

Accueil Régulier Mirassou

33 rue Roger Mirassou

33800 BORDEAUX

Tél. : 05 57 80 18 84

Signature intervenant Eco Sécurité Incendie

Cachet / Signature Client

Eco Sécurité Incendie

Le forfait, c'est tellement + simple!



Installation et Maintenance d'Extincteurs sous le N° 552/10/04-285

CLIENT / LIEU

Accueil Regulier Mirassou

33 rue Roger Mirassou

33800 BORDEAUX

Tél : 05 57 80 18 84

EXTINCTEURS

INVENTAIRE COMPTE RENDU DE MAINTENANCE 201.....

Date / /

Intervenant (s) :

Date de dernière maintenance (mm/aa)

..... / Par

Eco Sécurité Incendie

Autre.....

N° Ap	Eau 6L	Eau 9L	CO2 2Kg	CO2 5Kg	Po 6Kg	Po 9 Kg	AUTRE	Année MS	Niveau / Emplacement	V / R / MAA / RA	Marque / Observation
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
0											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
0											
TOTAL											Observations
Registre existant OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>						A jour OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>					
Signalisation extincteurs Complète <input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexistante <input type="checkbox"/>											
Plans en place OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>						A jour OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>					
Formation incendie du personnel						A jour OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>					
Le Client a besoin d'un "N4/Q4" : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Ne sait pas <input type="checkbox"/>											

Accueil Regulier Mirassou
33 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX
Tél : 05 57 80 18 84

Signature intervenant Eco Sécurité Incendie

Cachet / signature du client

Eco Sécurité Incendie

Forfait sécurité, Confiance incluse

ALARME INCENDIE : COMPTE RENDU DE VÉRIFICATION & MAINTENANCE PRÉVENTIVE COMPTE RENDU D'INTERVENTION

Date :/...../.....

Cachet / Client Signataire Signature Client

Site / Adresse **Accueil Régulier Mirassou** Registre signé Oui Non Page :/.....
33 rue Roger Mirassou

Ville 33800 BORDEAUX Technicien (s) Signature Technicien
Tél : 05 57 80 18 84

Ce rapport fera l'objet d'un devis de remise en état : Non Oui, Remis ce jour Oui, à réaliser Oui, après passage d'un responsable technique

Essai sur source auxiliaire 5mn : Favorable Non concluant Motif / Commentaires

IMPLANTATION	NIVEAU	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	ÉTAT GENERAL		DETAILS	DATE DE REPARATION
			FAV	OBS		
Entrée 10.00	1 ^{er}	1013 NIVEAU	✓			
de bureau 6	RDC	Courbe principale	✓			
"	RDC	"	✓			
WC Bureau 5	1 ^{er}	"	✓			
		19 diffuseurs	✓			
		107 th Niveau	✓			
	RDC	Esc. 2 ^{ème} niveau	✓			
	RDC	"	✓			
	RDC	"	✓			

*FAV : Fonctionnement est favorable *OBS : REP (Réparation effectuée ce jour) - TR (Travaux à effectuer) - HS (Installation hors service)

émalec

rue du Chapoly
 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES
 Tél. 0890.805.855 - Fax. 0821.805.856
 mail : contact@emalec.com
 SAS au capital de 150 000 Euros
 SIRET 423 831 437 00037 RCS Lyon - APE 4321A
 N° TVA Intra en France : FR87423831437 / encaissements

FACTURE

Page 1/1

Références à rappeler lors du règlement

Compte

Numéro

Date

180**F262772****05/09/2016**

Client

LA MAISON BLEUE
Comptabilité fournisseurs
31, rue d'Aguesseau

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
FRANCE

TVA intra:

Chargé d'affaires

LIMANDAS Cécile

Signature de contrôle

Désignation des prestations

Site	N° site	N° DI	Réf Client	Actions demandées	Date de réalisation	N° attachement	Montant en Euros HT			
							MO	FO	Depl	Total
Bordeaux Mirassou - LA MAISON BLEUE		6054 73 / 2	mail du 10.08.16. VOISIN	PRISE RJ: Installer une prise RJ CONSTAT CLIENT: - Bonjour, Pouvez-vous installer une prise RJ à l'entrée de la crèche pour brancher notre borne HOTPIS entre le 22 et 26 août (photo jointe de l'emplacement près de la prise électrique)? A mon sens, il faudrait le faire à l'entrée sur le panneau rouge (photos ci jointes), il y a une prise de l'autre côté de la porte, et il y aurait une prise RJ45 à refaire. Pouvez-vous intervenir? Merci. PRESTATION REALISEE le 25.08.16.: - Mise en sécurité de la zone de travail et consignation électrique - Passage des câbles info et électriques - Installation et raccordement de la borne, la prise RJ45, la prise électrique - Mise en service et essai de bon fonctionnement - Nettoyage et repli - Validation avec responsable ETAT DE LA DEMANDE EN FIN D'INTERVENTION: - Intervention terminée Détail des fournitures : prise de courant 2p+t 16a 1*8.04€ = 8.04 € enjoliveur 4 modules 1*7.96€ = 7.96 € support a vis 2x2 modules batibox 1*7.08€ = 7.08 € prise rj45 cat.5 1 module 1*19.76€ = 19.76 € borne de connexion rapide alimentation 3*4.24€ = 12.72 € cadre saillie pour 4 modules 1*12.76€ = 12.76 € consommables visseries 1*8.00€ = 8.00 € noyau rj45 cat 6 1*13.15€ = 13.15 € cable info ftp cat6 4 paires 20*1.30€ = 26.00 € cordon de brassage cat6 rj45 3m 1*5.46€ = 5.46 € goulotte 32 x 20 6*13.40€ = 80.40 € angle plat goulotte 32x20 1*8.88€ = 8.88 € boîte de dérivation 105x105 etanche 1*7.71€ = 7.71 €	25/08/2016	605473/2	220,00	218,01	75,00	513,01

COMPTABILISE

VALIDÉ

PAYÉ

REÇU
 Le 121 SEP. 2016

Les marchandises livrées restent la propriété du vendeur jusqu'à leur paiement intégral.
 Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.
 Aucun escompte en cas de paiement comptant ou anticipé.
 Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

Adresse de paiement	Conditions de paiement	Total en Euros	
		HT Euros	513.01
émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES	Par : VIREMENT Au : 05/10/2016	TVA (20%)	102.60
		TTC Euros	615.61

émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES Tél. 0890.805.855 - Fax. 0821.805.856	N° des demandes d'intervention concernées par cet attachement		ATTACHEMENT n° 605473/2 LA MAISON BLEUE Bordeaux Mirassou 33-35 rue Roger Mirassou 33000 BORDEAUX N° : * Responsable : Tél :
	605473		
Date	HR prépa		
25/08/2016	HR exéc	4	
Technicien	Déplct	1	
BESSIN	N° du compte	180	

1/ Demande d'origine :

PRISE RJ: Installer une prise RJ

CONSTAT CLIENT:

- Bonjour,

Pouvez-vous installer une prise RJ à l'entrée de la crèche pour brancher notre borne HOTPIS entre le 22 et 26 août (photo jointe de l'emplacement près de la prise électrique)?

A mon sens, il faudrait le faire à l'entrée sur le panneau rouge (photos ci jointes), il y a un prise de l'autre côté de la porte, et il y aurait une prise RJ45 à refaire. Pouvez-vous intervenir? Merci.

PRESTATION A REALISER:

- Mettre en sécurité la zone de travail et consignation électrique
- Passer les cables info et électrique
- Installer et raccorder la borne, la prise RJ45, la prise électrique
- Mettre en service et essai de bon fonctionnement
- Nettoyer et repli

2/ Détail de la prestation réalisée :

PRISE RJ: Installer une prise RJ 45 et électricité

PRESTATION A REALISER:

- Mettre en sécurité la zone de travail et consignation électrique
- Passer les cables info et électrique
- Installer et raccorder la borne, la prise RJ45, la prise électrique
- Mettre en service et essai de bon fonctionnement
- Nettoyer et repli

3/ Demandes complémentaires du responsable du site :

4/ Remarques du technicien :

5/ Fournitures utilisées prises dans le stock du client :

NEANT

6/ Fournitures utilisées livrées par émalec ou fournies par le technicien intervenant :

Le Client	Le Technicien émalec : BESSIN
MME PRATICIA reconnaît : L'exactitude du contenu de ce document et prononcer la réception sans réserve à la date du présent document. Signature : 	Signature :  Niveau de satisfaction client : (Si insuffisant, cochez les non conformités ci-contre) <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Insuffisant

émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES Tél. 0890.805.855 - Fax. 0821.805.856	N° des demandes d'intervention concernées par cet attachement		ATTACHEMENT n° 605473/2 LA MAISON BLEUE Bordeaux Mirassou 33-35 rue Roger Mirassou 33000 BORDEAUX N° : * Responsable : Tél :
	605473		
Date	HR prépa		
25/08/2016	HR exéc	4	
Technicien	Déplct	1	
BESSIN	N° du compte	180	

- 20 cable info ftp cat6 4 paires
- 1 prise RJ45 MOSAIC
- 1 prise 2P+T 16A mosaic
- 1 noyau RJ45
- 10ml de cable RO2V 3G2,5
- 1 boîte de dérivation 105X105
- 3 wagos
- Cordon de brassage RJ45
- 6ml de goulotte 32X20
- Visserie, cheville
- 1 cadre saillie 4 mod MOSAIC
- 1 support 4 mod MOSAIC
- 1 plaque de finition 4 mod MOSAIC
- 20ml de cable info 4 PAIRES

Etat de la demande d'intervention en fin d'intervention :
CLOTUREE

Le Client	Le Technicien émalec : BESSIN
MME PRATICIA reconnaît : L'exactitude du contenu de ce document et prononcer la réception sans réserve à la date du présent document. Signature :	Signature : 
	Niveau de satisfaction client : (Si insuffisant, cochez les non conformités ci-contre) <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Insuffisant

émalec

rue du Chapoly
69290 SAINT GENIS LES OLLIERES
Tél. 0890.805.855 - Fax. 0821.805.856
mail : contact@emalec.com
SAS au capital de 150 000 Euros
SIRET 423 831 437 00037 RCS Lyon - APE 4321A
N° TVA Intra en France : FR87423831437 / encaissements

FACTURE

Page 1/2

Références à rappeler lors du règlement

Compte	Numéro	Date
180	F269033	23/11/2016

Client

Chargé d'affaires

LIMANDAS Cécile

Signature de contrôle

LA MAISON BLEUE
Comptabilité fournisseurs
31, rue d'Aguesseau

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
FRANCE

REÇU
Le 13 0 NOV. 2016

TVA intra:

Désignation des prestations

Site	N° site	N° DI	Réf Client	Actions demandées	Date de réalisation	N° attachement	Montant en Euros HT			
							MO	FO	Depl	Total
Bordeaux Mirassou - LA MAISON BLEUE		6130 52 / 1	appel 0410 GENCALVES	<p>RELAMPING: Remplacer les sources lumineuses défectueuses FIBRE: Créer le passage de câble pour le raccordement à la fibre</p> <p>CONSTAT CLIENT: - Il y a des sources lumineuses à changer. Orange va passer pour l'installation de la fibre. - Orange a demandé de poser une gaine conduite privative, tirer un câble vers extérieur. - Installation de la gaine entre traversant le bureau, WC, longer le couloir, passer par le local des eaux pour accès extérieur. - Le RDV ORANGE est prévu le Jeudi 06/10 à 08h30, votre intervention doit donc avoir lieu pour demain, le Mercredi 05/10 au plus tard.</p> <p>CONSTAT TECHNICIEN du 05.10.16: - Suite à l'absence de la directrice, une autre intervention sera programmée pour le relamping.</p> <p>PRESTATION REALISEE le 05.10.16.: - Mise en place de l'intervention - Tirage de gaine pour passage de câble de Orange (depuis le local vélos jusqu'à la baie de brassage dans le bureau de la directrice) - Percement de 4 murs - Test de bon fonctionnement - Nettoyage et validation avec le responsable du site - Repli de fin d'intervention</p> <p>ETAT DE LA DEMANDE EN FIN D'INTERVENTION: - Intervention terminée pour le tirage d'une gaine - Nouvelle intervention à programmer pour le relamping</p>	05/10/2 016	266832				445,40
Bordeaux Mirassou - LA MAISON BLEUE		6130 52 / 2	appel 0410 GENCALVES	<p>ECLAIRAGE: Remplacer les sources lumineuses défectueuses</p> <p>CONSTAT TECHNICIEN du 05.10.16: - Suite à l'absence de la directrice, une autre intervention sera programmée pour le relamping demandé (une bonne vingtaine).</p> <p>DEMANDE COMPLEMENTAIRE: - Vérifier l'installation (tirage de câbles + trous) réalisée le 05.10.16. pour la mise en place de la fibre.</p> <p>CONSTAT TECHNICIEN du 12.10.16.: - Nous avons procédé au remplacement de 4 sources lumineuses défectueuses. - Il faudra prévoir de remplacer 4 variateurs et un détecteur: un devis est en cours. - Pour ce qui est de la demande complémentaire, une autre intervention sera replanifiée au plus vite pour percer un trou (le plus haut possible) dans le local vélo.</p> <p>PRESTATION REALISEE le 12.10.16.: - Préparation de l'intervention</p>	12/10/2 016	613052/ 2	165,00	20,04	75,00	260,04

FACTURE

Page 2/2

Références à rappeler lors du règlement

Compte	Numéro	Date
180	F269033	23/11/2016

Site	N° site	N° DI	Réf Client	Actions demandées	Date de réalisation	N° attachement	Montant en Euros HT			
							MO	FO	Depl	Total
				<ul style="list-style-type: none"> - Balisage de la zone d'intervention - Recherche de panne - Remplacement de 4 sources lumineuses défectueuses - Essais - Prise d'élément pour le remplacement de 4 variateurs et d'un détecteur - Nettoyage et repli - Validation avec la responsable du site <p>ETAT DE LA DEMANDE EN FIN D'INTERVENTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMALEC établit un devis <p>Détail des fournitures :</p> <p style="margin-left: 20px;">fluo compact g24q-3 26w 230v 4000*k 4*4.76€ = 19.04 €</p> <p>Frais de recyclage des produits polluants suivant Décret Français DEEE N°2005-829 du 20 juillet 2005 applicable à compter du 15 novembre 2006: 1.00 €HT</p>						
Bordeaux Mirassou - LA MAISON BLEUE		6130 52 / 3	appel 0410 GENCALVES	<p>FIBRE: Réaliser les travaux nécessaires pour le passage du câble</p> <p>CONSTAT TECHNICIEN du 12.10.16.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous avons procédé au remplacement de 4 sources lumineuses défectueuses. - Il faudra prévoir de remplacer 4 variateurs et un détecteur: un devis est en cours. - Pour ce qui est de la demande complémentaire, une autre intervention sera replanifiée au plus vite pour percer un trou (le plus haut possible) dans le local vélo. <p>PRESTATION REALISEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement sur site - Balisage de la zone d'intervention - Percement d'un trou dans le local vélo - Nettoyage - Validation de l'intervention avec la responsable du site - Repli <p>ETAT DE LA DEMANDE EN FIN D'INTERVENTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande clôturée 	14/10/2 016	267350	55,00	75,00	130,00	
Bordeaux Mirassou - LA MAISON BLEUE		6130 52 / 5	appel 0410 GENCALVES	<p>ELECTRICITE BUREAU DIRECTRICE: Poser une goulotte avec cache</p> <p>CONSTAT CLIENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il manquerait une goulotte avec cache dans le bureau de la directrice. ORANGE finalise l'installation fibre le Vendredi 21/10 au matin. - Pouvez-vous renvoyer l'électricien pour Jeudi soir au plus tard ? - Les cables ne sont pas maintenu <p>PRESTATION REALISEE le 18.10.16.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'intervention - Balisage de la zone - Fourniture et pose d'une goulotte 90*60 - Découpe de la plaque de faux plafond - Mise en place de la gaine dans la goulotte - Validation avec le responsable de site - Nettoyage et repli <p>ETAT DE LA DEMANDE EN FIN D'INTERVENTION:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention terminée <p>Détail des fournitures :</p> <p style="margin-left: 20px;">consommables visseries 1*8.00€ = 8.00 €</p> <p style="margin-left: 20px;">goulotte de distribution wdk60090rw 2*28.40€ = 56.80 €</p>	18/10/2 016	613052/ 5	165,00	64,80	75,00	304,80

Les marchandises livrées restent la propriété du vendeur jusqu'à leur paiement intégral.
 Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.
 Aucun escompte en cas de paiement comptant ou anticipé.
 Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal,
 ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

Adresse de paiement	Conditions de paiement	Total en Euros	
émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES	Par : VIREMENT Au : 23/12/2016	HT Euros	1 140.24
		TVA (20%)	228.05
		TTC Euros	1 368.29

émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES Tél. 0890.805.855		N° des demandes d'intervention concernées par cet attachement		Attachement du contrat CS266832 , 4/5	
		Di 613052		Site d'intervention :	
Jour	Date	Heures	Déplct	LA MAISON BLEUE 33-35 rue Roger Mirassou	
lundi				33000 BORDEAUX	
mardi				N°: *	
mercredi	5 octobre 2016	FORFAIT		Responsable :	
jeudi				Tél: 05.57.80.18.84	
vendredi					
samedi					
dimanche				N° du compte	180 Saisie MOZART

Chapitres : Prestations réalisées, demandes du responsable, remarques du technicien, fournitures utilisées.

1/ Demande d'origine :

RELAMPING: Remplacer les sources lumineuses défectueuses
FIBRE: Créer le passage de câble pour le raccordement à la fibre

CONSTAT CLIENT:

- Il y a des sources lumineuses à changer. Orange va passer pour l'installation de la fibre.
- Orange a demandé de poser une gaine conduite privative, tirer un câble vers extérieur.
- Installation de la gaine entre traversant le bureau, WC, longer le couloir, passer par le local des eaux pour accès extérieur.
- Le RDV ORANGE est prévu le Jeudi 06/10 à 08h30, votre intervention doit donc avoir lieu pour demain, le Mercredi 05/10 au plus tard.

PRESTATION A REALISER :

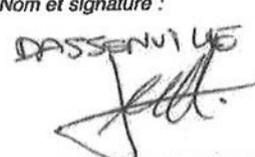
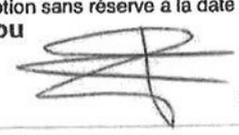
- Mise en place de l'intervention
- Remplacement des sources lumineuses HS
- Tirage de gaine pour passage de câble de Orange
- Perçage de plusieurs murs
- Test de bon fonctionnement
- Nettoyage et validation avec le responsable du site
- Repli de fin d'intervention

2/ Détail de la prestation réalisée :

tirage d'une gaine (ø20) électrique pour fibre orange.

3/ Détail des prestations non réalisées, à replanifier :

La réalisation de ces prestations par le sous-traitant traduit l'acceptation sans réserve par le sous-traitant des conditions générales et particulières relatives à l'ensemble des filiales du Groupe EMALEC. Conditions détaillées dans le présent contrat.

Le Prestataire	Le Client
Nom et signature : 	Madame ou Monsieur... <u>Doux Caëh's</u> ...reconnait: L'exactitude du contenu de ce document et prononcer la réception sans réserve à la date du présent document. Accueil Reguller Mirassou Tampon et signature :  33 rue Roger Mirassou 33800 BORDEAUX Tél. : 05 57 80 18 84

émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES Tél. 0890.805.855	N° des demandes d'intervention concernées par cet attachement	Attachement du contrat CS266832` 5/5
	Di 613052	Site d'intervention : LA MAISON BLEUE

4/ Demandes complémentaires du responsable du site

(Handwritten mark)

5/ Fournitures utilisées prises dans le stock du client :

(Handwritten mark)

6/ Fournitures utilisées livrées par EMALEC ou fournies par le technicien intervenant

15 metres de gaine φ20

La réalisation de ces prestations par le sous-traitant traduit l'acceptation sans réserve par le sous-traitant des conditions générales et particulières relatives à l'ensemble des filiales du Groupe EMALEC. Conditions détaillées dans le présent contrat.

Le Prestataire	Le Client
Nom et signature : DASSONVILLE <i>(Signature)</i>	Madame ou Monsieur <i>Doux Laëtitia</i> reconnaît: L'exactitude du contenu de ce document et prononcer la réception sans réserve à la date du présent document. Tampon et signature : Accueil Régulier Mirasso 33 rue Roger Mirassou 33800 BORDEAUX Tél. : 05 57 80 18 84 <i>(Signature)</i>

émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES Tél. 0890.805.855 - Fax. 0821.805.856	N° des demandes d'intervention concernées par cet attachement		ATTACHEMENT n° 613052/2 LA MAISON BLEUE Bordeaux Mirassou 33-35 rue Roger Mirassou 33000 BORDEAUX N° : * Responsable : Tél :
	613052		
Date	HR prépa		
12/10/2016	HR exéc	2H30	
Technicien	Déplct	1	
BESSIN	N° du compte	180	

1/ Demande d'origine :

ECLAIRAGE: Remplacer les sources lumineuses défectueuses

CONSTAT TECHNICIEN du 05.10.16:

- Suite à l'absence de la directrice, une autre intervention sera programmée pour le relamping demandé (une bonne vingtaine).

DEMANDE COMPLEMENTAIRE:

- Vérifier l'installation (tirage de câbles + trous) réalisée le 05.10.16. pour la mise en place de la fibre.

2/ Détail de la prestation réalisée :

ECLAIRAGE:

Recherche de panne

Remplacement de sources lumineuses défectueuses

Prévoir le remplacement de 4 variateurs et 1 détecteur DEVIS

3/ Demandes complémentaires du responsable du site :

4/ Remarques du technicien :

5/ Fournitures utilisées prises dans le stock du client :

NEANT

6/ Fournitures utilisées livrées par émalec ou fournies par le technicien intervenant :

4 FLUOS COMPACTS G24Q 26W 840

Etat de la demande d'intervention en fin d'intervention :

DEVIS A SUIVRE

Le Client	Le Technicien émalec : BESSIN
RESPONSABLE SITE reconnaît : L'exactitude du contenu de ce document et prononcer la réception sans réserve à la date du présent document. Signature :	Signature : 
	Niveau de satisfaction client : (Si insuffisant, cochez les non conformités ci-contre) <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Insuffisant

émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES Tél. 0890.805.855		N° des demandes d'intervention concernées par cet attachement		Attachement du contrat CS267350 5/6	
		DI 613052		Site d'intervention :	
Jour	Date	Heures	Déplct	LA MAISON BLEUE 33-35 rue Roger Mirassou	
lundi				33000 BORDEAUX	
mardi				N°: *	
mercredi				Responsable :	
jeudi	13-10-16	1	1	Tél: 05.57.80.18.84	
vendredi					
samedi					
dimanche				N° du compte	180 Satsie MOZART

Chapitres : Prestations réalisées, demandes du responsable, remarques du technicien, fournitures utilisées.

1/ Demande d'origine :

FIBRE: Réaliser les travaux nécessaires pour le passage du câble

CONSTAT TECHNICIEN du 12.10.16.:

- Nous avons procédé au remplacement de 4 sources lumineuses défectueuses.
- Il faudra prévoir de remplacer 4 variateurs et un détecteur: un devis est en cours.
- Pour ce qui est de la demande complémentaire, une autre intervention sera replanifiée au plus vite pour percer un trou (le plus haut possible) dans le local vélo.

PRESTATION A REALISER:

- Préparer l'intervention
- Baliser la zone d'intervention
- Percer 1 trou le plus haut possible dans le local vélo
- Nettoyer et se replier
- Valider avec la responsable du site

2/ Détail de la prestation réalisée :

3/ Détail des prestations non réalisées, à replanifier :

4/ Demandes complémentaires du responsable du site

La réalisation de ces prestations par le sous-traitant traduit l'acceptation sans réserve par le sous-traitant des conditions générales et particulières relatives à l'ensemble des filiales du Groupe EMALEC. Conditions détaillées dans le présent contrat.

Le Prestataire	Le Client
Nom et signature :	Madame ou Monsieur..... <i>Mme S. Patrice</i>reconnait:
	L'exactitude du contenu de ce document et prononce la responsabilité de son contenu.
	Tampon et signature : 
	33 rue Roger Mirassou 33800 BORDEAUX Tél. : 05 57 80 18 84

émalec rue du Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES Tél. 0890.805.855 - Fax. 0821.805.856	N° des demandes d'intervention concernées par cet attachement		ATTACHEMENT n° 613052/5 LA MAISON BLEUE Bordeaux Mirassou 33-35 rue Roger Mirassou 33000 BORDEAUX N° : * Responsable : Tél :
	613052		
Date	HR prépa	1,75	
18/10/2016	HR exéc	1	
Technicien	Déplct	1	
RIDEAU	N° du compte	180	

1/ Demande d'origine :

ELECTRICITE BUREAU DIRECTRICE : Pose d'une goulotte avec cache

CONSTAT CLIENT :

- Il manquerait une goulotte avec cache dans le bureau de la directrice. **ORANGE** finalise l'installation fibre le Vendredi 21/10 au matin.
- Pouvez-vous renvoyer l'électricien pour Jeudi soir au plus tard ?
- Les cables ne sont pas maintenu

PRESTATION A REALISER :

- Mise en place de l'intervention
- Pose d'une goulotte avec cache
- Validation avec le responsable du site
- Repli de fin d'intervention

2/ Détail de la prestation réalisée :

- Mise en place de l'intervention.
- Balisage de la zone.
- Fourniture et pose d'une goulotte 90*60
- Découpe de la plaque de faux plafond.
- Mise en place de la gaine dans la goulotte.
- Validation avec le responsable de site.
- Nettoyage et repli.

3/ Demandes complémentaires du responsable du site :

- Néant.

4/ Remarques du technicien :

- Néant.

5/ Fournitures utilisées prises dans le stock du client :

- Néant.

6/ Fournitures utilisées livrées par émalec ou fournies par le technicien intervenant] :

- 1 goulotte 90*60
- Visserie et chevilles.

Etat de la demande d'intervention en fin d'intervention :

- Cloturée.

Le Client	Le Technicien émalec : RIDEAU
HUSPIT reconnaît : L'exactitude du contenu de ce document et prononcer la réception sans réserve à la date du présent document. Signature : 	Signature :  Niveau de satisfaction client : (Si insuffisant, cochez les non conformités ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Insuffisant



Evolution de l'état des Equipements

Le mobilier est dans un état d'usure normal correspondant à une année d'utilisation et est au complet.



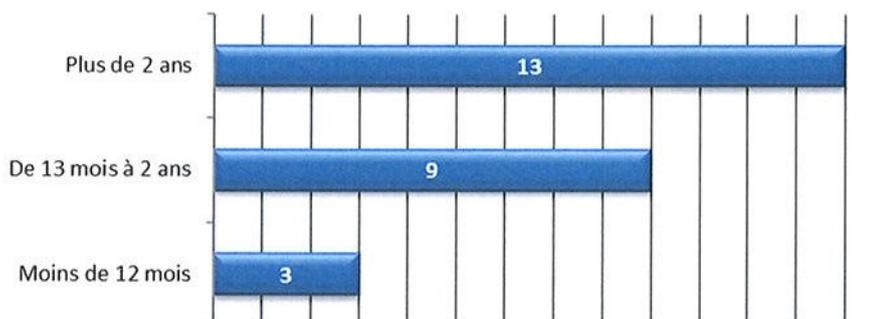


Enquête de Satisfaction Parents

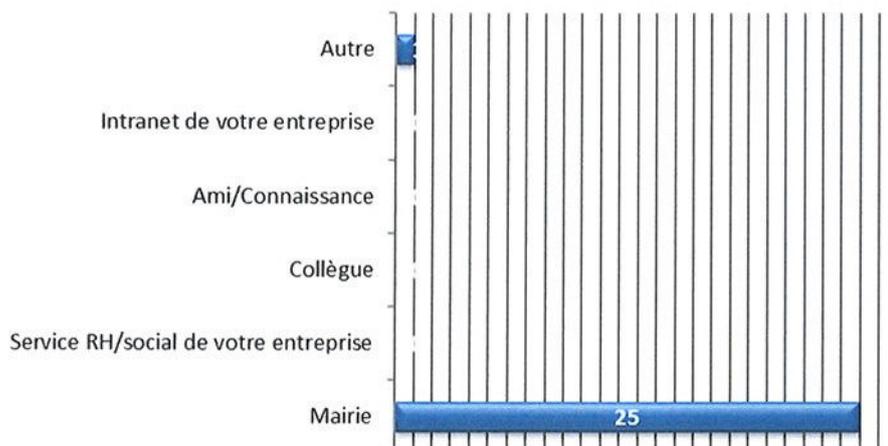
Taux de retour des questionnaires

27.17 %

Quel est l'âge de votre enfant ?



Comment avez-vous connu la crèche ?





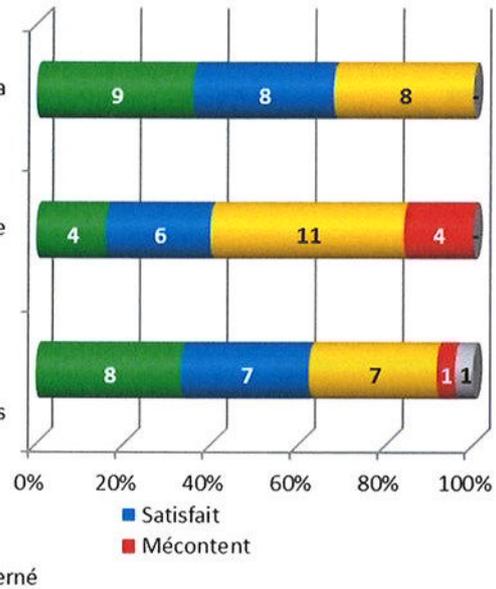
Organisation administrative

Vous êtes :

De vos premiers contacts avec la crèche

De la gestion administrative (inscription, facturation...)

De la communication relative à l'organisation de la crèche, aux activités réalisées par les enfants



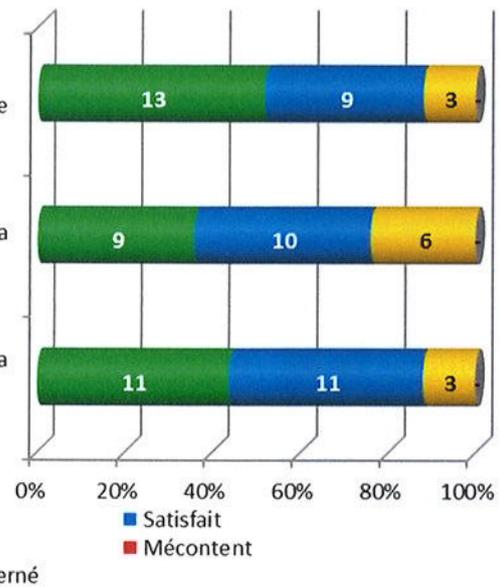
Locaux

Vous êtes :

De l'aménagement de la crèche

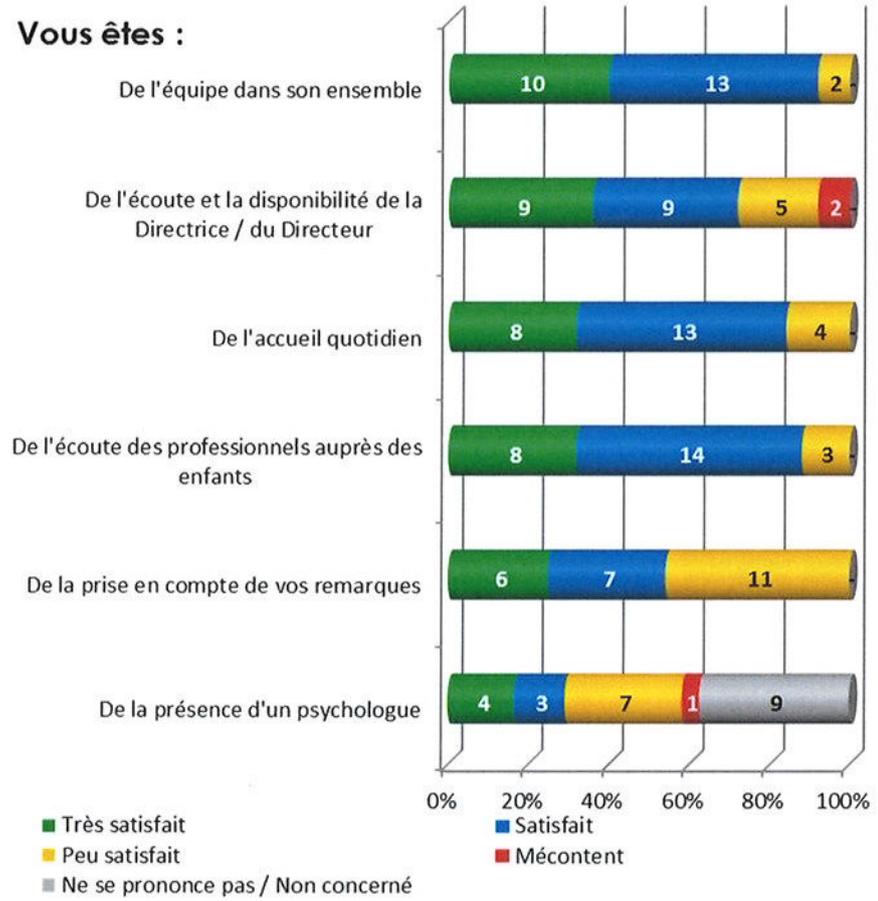
Des espaces favorisant l'accueil et la convivialité

De l'ambiance composée par la décoration, les couleurs et la luminosité



Equipe

Vous êtes :



Pédagogie

Vous êtes :

Du déroulement de la période d'adaptation (durée, fréquence, contenu)

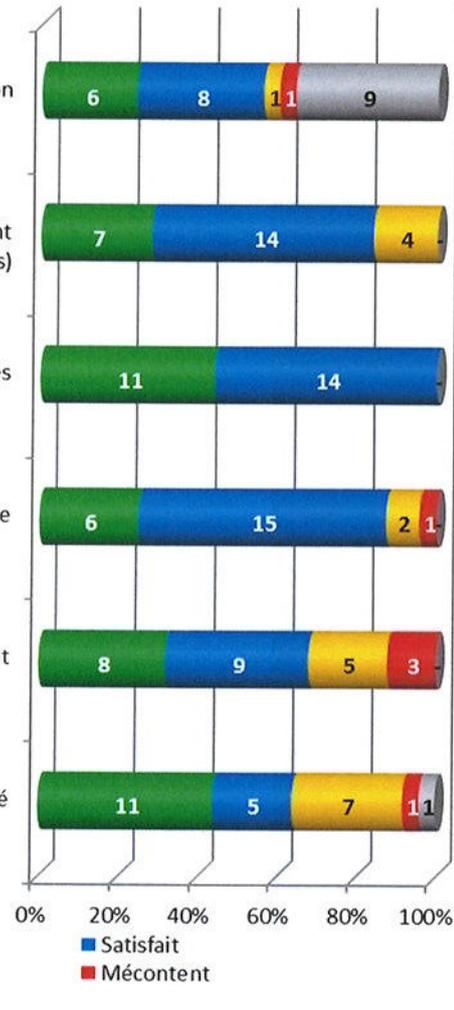
De la prise en charge de votre enfant (adaptée et répondant à ses besoins)

De la qualité et de la diversification des repas

Du respect du rythme de sommeil de votre enfant

De la variété et l'adaptation des ateliers et activités d'éveil proposés à votre enfant

De l'utilisation des modules de motricité par votre enfant



Conclusion

Avez-vous le sentiment que votre(vos) enfant(s) est(sont) heureux d'aller à la crèche ?

Vous personnellement, recommanderiez-vous cette crèche à d'autres parents ?

